



Bulletin Officiel

N° 4352 Vendredi 10 Mai 2013

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF	
RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE	2-3
AVIS DES SOCIETES	
AVIS DE LA BOURSE	
RESULTAT DE L'OFFRE A PRIX FERME ET LE PLACEMENT GARANTI SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE ONE TECH HOLDING «OTH»	4
COMMUNIQUE DE PRESSE	
SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE – STB - ADWYA S/A	5-6 7
SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT -	7
ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES	
TUNINVEST SICAR	8
SOCIETE AL JAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME	8
ASSURANCES BIAT	9
AIR LIQUIDE TUNISIE – AGO - AGE -	9
L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD	10
TUNIS RE	10
POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	11
ASSURANCES SALIM	11
EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE	
BANQUE DE L'HABITAT « 2013-1 »	12-16
PROJET DES RESOLUTIONS	
TUNINVEST SICAR	17-18
AL JAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME	19
COURBE DES TAUX	20
VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	21-22
ANNEXE I	
OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE EURO-CYCLES	
ANNEXE II	
OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE HANNIBAL LEASE	
ANNEXE III	
ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2012	
- AL BARAKA	
- ASSURANCES SALIM	
- TUNISIE PROFILES ALUMINIUM -TPR-	
ANNEXE IV	
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31/12/2012	
- PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	
- SICAV BNA	
ANNEXE V	
ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31/03/2013	
- SICAV L'EPARGNANT	
- SICAV PLUS	
- TUNISIE SICAV	

COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT
APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'elles sont tenues, en vertu **des articles 3 et 3 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier (1) et de l'article 45 du règlement du conseil du marché financier relatif à l'appel public à l'épargne**, de :

1- Déposer ou d'adresser, sur supports papier et magnétique, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- l'ordre du jour et le projet de résolutions proposés par le conseil d'administration ou par le directoire;
- les documents et les rapports prévus, selon le cas, par les articles 201 et 235 du code des sociétés commerciales et l'article 471 dudit code,
- les rapports du ou des commissaires aux comptes visés, selon les cas, aux articles 200, 269 et 472 du code des sociétés commerciales ;
- un document d'information établi conformément à l'annexe 3 du règlement du CMF sus-mentionné.

2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis, leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes et ce, dans les délais sus-visés.

Ainsi, pour l'exercice comptable 2012, les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

- Suite -

Dans ce cadre, le conseil du marché financier attire l'attention des sociétés faisant appel public à l'épargne, soumises à des obligations sectorielles spécifiques, sur la nécessité de prendre les mesures nécessaires et les précautions qui s'imposent en vue de respecter les délais légaux sus-mentionnés.

Il est, également, rappelé aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'en vertu des dispositions **des articles 3 ter et 3 quater de la loi sus-visée**, elles doivent :

1- Déposer ou adresser au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis dans un délai de quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- les documents visés à l'article 3 sus-visé, s'ils ont été modifiés,
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de la décision d'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- la liste des actionnaires,
- la liste des titulaires des certificats de droits de vote,
- la liste des titulaires d'obligations convertibles en actions.

2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de l'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées faute de quoi le CMF sera dans l'obligation de recourir aux sanctions prévues par l'article 82 de la loi n°94-117 sus-indiquée.

(1) Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE A PRIX FERME ET LE PLACEMENT GARANTI SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE ONE TECH HOLDING «OTH»

1-A partir du **jeudi 09 mai 2013**, les 51 078 075 actions anciennes qui composent le capital social actuel de la société ONE TECH HOLDING, ainsi que les 2 521 925 actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation du capital, soit un total de **53 600 000** actions de nominal un dinar chacune sont introduites au Marché **Principal** de la Cote de la Bourse, avec un cours de **6,500 dinars** par action. Le titre OTH sera négocié avec les caractéristiques suivantes:

- Code ISIN : TN0007530017
- Mnémonique : OTH
- Libellé : ONE TECH HOLDING
- Groupe de cotation : 11 (continu)

Toutefois, le démarrage des négociations sur la totalité des actions de la société ONE TECH HOLDING sera annoncé par avis de la Bourse de Tunis dès l'achèvement des formalités juridiques de réalisation de l'augmentation de capital.

2-La répartition par intermédiaire des quotités souscrites dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme est comme suit :

Intermédiaire	Nombre de souscripteurs Retenus	Quotité* totale Demandée et Retenue	Quotité* attribuée par catégorie					Total Attribué OPF
			Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D	Catégorie E	
AFIC	448	371 138	5 425	2 294	6 781	5 797	3 957	24 254
AMEN INVEST	2 565	245 981	5 838		3 277	5 418	22 425	36 958
ATTIJARI INTERM	1 398	351 588	54 856	8 501	324	4 787	13 235	81 703
AXIS BOURSE	952	2 852 587	11 425	113 661	22 322	9 975	8 054	165 437
BEST INVEST	340	116 030			792	4 395	2 537	7 724
BIAT CAPITAL	693	1 045 718	17 369	22 791	12 092	12 644	6 785	71 681
BNA CAPITAUX	2 722	1 879 978		355	51 366	18 725	20 455	90 901
CGF	1 672	162 109	19 052	1 877		3 291	17 617	41 837
CGI	831	205 527		574	3 614	3 416	8 114	15 718
COFIB CAPITAL	115	373 202	1 859	352	6 124	9 362		17 697
CINA CORP	451	194 134	1 115	860	1 358	6 188	4 072	13 593
MAC SA	4 051	1 690 473	4 986	28 272	27 418	16 916	40 946	118 538
MAXULA BOURSE	1 738	464 050	21 283	459	7 804	9 011	16 369	54 926
MCP	131	555 061		21 204	6 018	584	1 128	28 934
IBT	52	27 762	743		421	621	573	2 358
ICIF	1 329	134 565		1 434	981	3 533	9 174	15 122
IFIB BH	651	167 459	10 168	784	1 880	3 887	6 460	23 179
IOFIGES	1 089	96 749			2 109	698	11 196	14 003
ISI	1 598	415 840	3 774	177	5 006	9 436	16 068	34 461
TUN VALEURS	6 426	5 883 260	53 610	42 244	86 383	115 987	61 199	359 423
JBCI FINANCE	174	51 952	12 683	317		1 093	1 641	15 734
JFI	265	48 565	22 314	344		496	1 835	24 989
JIB FINANCE	93	19 383			430	240	1 123	1 793
Total général	29 784	17 353 111	246 500	246 500	246 500	246 500	274 963	1 260 963

*chaque quotité est composée de 5 actions

Par ailleurs, Tunisie Valeurs informe que les **1 260 962** quotités (correspondant à 6 304 810 actions) offertes dans le cadre du Placement Garanti ont été totalement placées auprès de 61 investisseurs avertis.

Parallèlement à cette offre, les **304 656** actions anciennes OTH réservées **aux salariés** du «Groupe One Tech», ont été totalement placées.

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB-

Siège social : Rue Hédi Nouira -1001 Tunis-

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

REF. AC 01/2013

DESIGNATION DE DEUX ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA STB

I. OBJET

La Société Tunisienne de Banque se propose de désigner, par voie d'appel à candidatures, deux Administrateurs Indépendants pour siéger dans son Conseil d'Administration.

II. CONDITIONS D'ELIGIBILITE

*Les candidats éligibles aux postes d'Administrateurs Indépendants au Conseil d'Administration de la STB doivent remplir les conditions énumérées dans les "Termes de Référence" (document à retirer auprès du Secrétariat Permanent de la Commission des Marchés au 4^{ème} étage du siège de la STB ou à télécharger sur le site Web de la STB : www.stb.com.tn - **Formulaires utiles**).*

III. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter les documents ci-après :

- *une demande de candidature au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la STB ;*
- *une lettre de motivation présentant le candidat, les motifs de sa candidature, son profil, le comité qu'il désire présider (Comité des Risques ou Comité Permanent d'Audit Interne, ... etc) ;*
- *le curriculum vitae du candidat ;*
- *une copie de la carte d'identité nationale ;*
- *la fiche signalétique dûment remplie et signée ;*
- *une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée ;*

les documents justifiant les compétences et les qualifications du candidat (Diplômes universitaires obtenus dans les spécialités en relation avec la finance ou la comptabilité ou les sciences économiques ou les sciences de

- Suite -

- *gestion ainsi que les justificatifs de jouir d'une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine bancaire et notamment dans l'évaluation des risques et l'audit interne) ;*
- *les documents justifiant, éventuellement, l'exercice de la fonction de membre du conseil d'Administration d'une société anonyme ;*
- *un bulletin n° 3 de date récente ne dépassant pas les 3 mois ;*
- *un certificat de non faillite de date récente pour tout candidat ayant, éventuellement, exercé la fonction de dirigeant dans une société.*

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents énumérés ci-dessus ou ne répondant pas à l'une des exigences des "Termes de Référence" sera automatiquement éliminé.

*Pour toute information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à la STB, par écrit, selon l'un des deux modes suivants : **Fax : 71 340163 - E-mail : n.hadji@stb.com.tn***

IV. ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit être envoyé par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par rapide poste ou par porteur contre décharge à l'adresse suivante :

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE
Bureau d'Ordre Central
Rue Hédi Nourira - 1001 Tunis

L'enveloppe contenant le dossier de candidature doit être fermée, scellée et doit porter la mention apparente suivante :

A ne pas ouvrir
Appel à candidatures - Réf. AC 01/2013
Désignation de deux Administrateurs Indépendants
au Conseil d'Administration de la STB

*Le dossier de candidature doit parvenir à la STB au plus tard le **Jeudi 23 mai 2013**, date limite de réception des candidatures (le cachet du Bureau d'ordre central de la STB faisant foi).*

COMMUNIQUE DE PRESSE

« ADWYA S.A »

SIEGE SOCIAL : Route de la Marsa km 14, BP 658 – 2070 La Marsa

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la Société ADWYA que le conseil d'administration réuni le mardi 30 Avril 2013 :

- A arrêté les états financiers au 31 décembre 2012 avec un résultat bénéficiaire de 5 150 060 dinars,
- A décidé de convoquer prochainement un conseil d'administration afin d'approuver le programme d'investissement 2013-2014, son schéma de financement, proposer le montant des dividendes à distribuer et convoquer l'assemblée générale ordinaire.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité

2013 - AS - 291

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis - SNMVT -

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

Le Conseil d'Administration de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis (S.N.M.V.T) -MONOPRIX - réuni le lundi 29 avril 2013, a arrêté les comptes de la société au 31/12/2012, dégageant un résultat de 9 376 809DT et a décidé de convoquer une Assemblée Générale ordinaire le 04 juin 2013 et de lui proposer la distribution d'un dividende de six cent millimes (0,600dt) par action.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2013 - AS - 270

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

TUNINVEST SICAR

Siège Social : Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

La Société TUNINVEST SICAR porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le Mercredi 22 Mai 2013 à 10H00, à l'Immeuble Tunisie Leasing Avenue Hédi Karray Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2012 ;
- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2012 ;
- Approbation des états financiers de l'exercice 2012 ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Affectation des résultats ;
- Renouvellement et/ou nomination d'Administrateurs ;
- Renouvellement du mandat du Commissaires aux Comptes
- Rachat d'actions ;
- Délégation de pouvoirs.

2013 - AS - 297

SOCIETE AL JAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME

Siège social : Hôtel Al jazira Zone Touristique
Sidi Mahrez DJERBA

Messieurs les actionnaires de la Société de Transport et de Tourisme ALJAZIRA Djerba, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Samedi 01 Juin 2013 à 10H00 à l'Hôtel ALJAZIRA – DJERBA à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

- 1 – Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2012
- 2 – Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2012
- 3 – Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2012
- 4 – Affectation des résultats de l'exercice 2012
- 5 – Quitus aux Administrateurs pour la gestion 2012
- 6 – Questions diverses.

2013 - AS - 298

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

Assurances BIAT

Siège Social : Les Jardins du Lac – 1053. Les Berges du Lac - Tunis

La Société Assurances BIAT, porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 28 mai 2013 à 10h à son Siège Social sis à Tunis, Les Berges du Lac II à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société durant l'exercice 2012.
- Lecture des Rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2012.
- Approbation des Conventions réglementées.
- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2012.
- Quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion durant l'exercice 2012.
- Affectation des résultats de l'exercice 2012.
- Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2012.
- Renouvellement du mandat d'un Membre du Conseil d'Administration.
- Nomination de nouveaux Membres du Conseil d'Administration.
- Nomination d'un Co-Commissaire aux comptes.
- Convocation du Conseil d'Administration en vue de nommer un Président Directeur Général.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité légale.

Documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition de Messieurs les Actionnaires Siège Social de la Société.

2013 - AS - 299

AIR LIQUIDE TUNISIE

SIÈGE SOCIAL : 37, RUE DES ENTREPRENEURS - ZI CHARGUIA II - ARIANA AEROPORT - 2035 ARIANA

La Société Air Liquide Tunisie porte à la connaissance de ses actionnaires que ses Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire, se tiendront le Mardi 28 Mai 2013, respectivement à 9 heures et 10 heures 30, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), Maison de l'Entreprise, Boulevard Principal, 1053 Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

Assemblée Générale Ordinaire

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2012,
- Rapports des commissaires aux comptes relatifs au même exercice,
- Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos au 31 décembre 2012 et répartition des bénéfices,
- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2012,
- Renouvellement de mandats d'Administrateurs,
- Reconduction du montant des jetons de présence,
- Approbation des conventions réglementées,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Assemblée Générale Extraordinaire

- Augmentation de capital
- Modification corrélative des statuts
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Tout actionnaire désirant prendre part à ces assemblées peut retirer une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de compte - dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet.

2013 - AS - 295

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD
Siège social : Rue Elfouledh, 2013 Z.I. Ben Arous.

La société l'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le mercredi 29 mai 2013 à 15 h 30 mn à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « la Maison de l'Entreprise » sis aux Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2 012;
- 2- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes pour le même exercice ;
- 3- Approbation des états financiers de la Société l'Accumulateur Tunisien ASSAD arrêtés au 31/12/2012 et des opérations spéciales visées aux articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ;
- 4- Approbation des états financiers consolidés du groupe de sociétés ASSAD arrêtés au 31/12/2012 ;
- 5- Quitus à donner aux administrateurs ;
- 6- Affectation des résultats ;
- 7- Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes;
- 8- Fixation des jetons de présence ;
- 9- Information d'un franchissement de seuils à la baisse d'une participation au capital social
- 10- Questions diverses.

Tous les documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires, pour consultation, au siège social de la société dans le délai légal.

2013 - AS - 280

Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »

Siège social: 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance «Tunis Re» sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu à 10H00 le Jeudi 06 Juin 2013., à l'Hôtel ACROPOLE les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2012.
- 2- Lecture des Rapports Général et Spécial, du commissaire aux Comptes sur l'exercice 2012.
- 4- Approbation des états financiers de l'exercice 2012 et des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes relatives aux opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.
- 5- Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2012.
- 6- Affectation du résultat de l'exercice 2012.
- 7- Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration et du Comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2012.
- 8- Renouvellement des membres représentants du conseil d'administration pour les années 2013, 2014 et 2015.

NB : Seuls les actionnaires détenant au moins 10 actions peuvent être admis à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité.

Plusieurs Actionnaires peuvent se réunir pour atteindre les 10 actions et se faire représenter par l'un d'eux.

Tous les documents afférents à cette Assemblée se trouvent à la disposition des Actionnaires au siège de la Société

2013 - AS - 276

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Rue Hédi Nouria 1030 TUNIS

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le mardi 28 mai 2013 à 9h**, au siège social de la société sis à rue Hédi Nouria 1030 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2012 ;
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2012 ;
- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2012 ;
- Affectation des résultats ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Renouvellement des mandats d'administrateurs ;
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

NB : Les documents relatifs à l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2013 - AS - 300

ASSURANCES SALIM

Siège social : Immeuble ASSURANCES SALIM lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis

La société « **ASSURANCES SALIM** » informe ses actionnaires que la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire aura lieu le **Mardi 21 Mai 2013, à 10 h 30mn** au siège de la Banque de l'Habitat sis au 18 Av. Mohamed V-1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2012 ;
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice 2012 ;
- 3- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2012 ;
- 4- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
- 5- Quitus aux administrateurs ;
- 6- Affectation du résultat de l'exercice 2012;
- 7- Fixation des jetons de présence des administrateurs et des membres du comité permanent d'audit.
- 8- Désignation du co- commissaire aux comptes.

Conformément aux dispositions de l'article 37 des statuts, les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrit sur les registres sociaux huit jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Les autres titulaires d'actions inférieures à 10 peuvent pour être admis dans l'assemblée Générale Ordinaire se réunir pour former le nombre nécessaire et se faire représenter par l'un d'eux.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société sis à l'Immeuble Assurances Salim, Lotissement AFH/ BC5, au Centre Urbain Nord Tunis.

2013 - AS - 281

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2012 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2013. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE
« Banque de l'Habitat 2013-1 »

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque de l'Habitat a décidé, lors de sa réunion tenue le 29/06/2011, d'émettre un emprunt obligataire et/ou emprunt subordonné pour un montant total ne dépassant pas 150 000 000 dinars dans un délais ne dépassant pas les 3 ans et a donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration de la Banque pour fixer les caractéristiques et les conditions de l'émission envisagée.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration lors de sa réunion en date du 21/03/2013 a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 50 000 000 de dinars, susceptible d'être porté à un maximum de 70 000 000 dinars et d'une durée de vie totale de 7 ans aux taux d'intérêt fixe et/ou variable et au prix d'émission de 100 dinars.

Le Conseil d'Administration a par ailleurs donné tout pouvoir à la Direction Générale de la banque pour fixer les caractéristiques définitives de l'émission.

A cet effet, la Direction Générale de la banque a fixé les taux d'intérêt comme suit :

Taux : fixe de **6,80%** brut l'an et/ou variable **TMM+1,80%** brut l'an

Dénomination de l'emprunt

Banque de l'Habitat 2013-1.

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 50 000 000 de dinars, susceptible d'être porté à un maximum de 70 000 000 dinars, divisé en 500 000 obligations, susceptibles d'être portées à 700 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « Banque de l'Habitat 2013-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

Période de souscriptions et de versements

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **16/05/2013** et clôturées sans préavis au plus tard le **28/06/2013**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (70 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 700 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 28/06/2013, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 28/06/2013, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12/07/2013** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du 16/05/2013 aux guichets de la SIFIB-BH, intermédiaire en bourse, sis à Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène.

But de l'émission

Le produit L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique générale de la banque qui vise notamment à renforcer les crédits habitat.

La banque veillera à être plus à l'écoute de "ses clients particuliers" en mettant à leur disposition des produits mieux adaptés et en meilleure conformité avec leurs besoins.

En effet, l'emprunt obligataire « Banque de l'Habitat 2013-1 » a pour objectifs de:

- Consolider les ressources longues afin de préserver ses équilibres en matière d'adéquation emplois-ressources ;
- Assurer un certain équilibre entre les ressources et les emplois ;
- Respecter les ratios réglementaires ;
- Assurer un meilleur financement des crédits à moyen et à long terme notamment l'immobilier ;
- Financer des crédits sur des ressources de même maturité pour adosser respectivement les ressources à moyen et long terme aux emplois à moyen et long terme et de préserver l'adéquation entre les maturités et les taux de ses ressources et de ses emplois ;
- Diversifier de plus en plus les produits de la banque.

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription. Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date

- Suite -

limite de clôture des souscriptions, soit le 28/06/2013, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 28/06/2013, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le 28/06/2013 et ce, même en cas de prorogation à cette date.

Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêt différents au choix du souscripteur :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,80% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 180 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

Taux fixe : 6,80% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Intérêts

Les intérêts seront payés à terme échu le 28 juin de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le 28/06/2020.

Amortissement et remboursement

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la 1^{ère} année suivant la date limite de clôture des souscriptions jusqu'à la 6^{ème} année d'un montant annuel de 14,300 dinars par obligation et de 14,200 dinars par obligation la 7^{ème} année.

L'emprunt sera amorti en totalité le 28/06/2020.

Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 28 juin de chaque année.

Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts seront effectués à partir de la 1^{ère} année suivant la date limite de clôture des souscriptions, soit le 28/06/2014.

- Suite -

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Durée totale

Les obligations de l'emprunt obligataire « Banque de l'Habitat 2013-1 » seront émises pour une durée de 7 ans.

Durée de vie moyenne

La durée de vie moyenne est de 3,997 ans pour le présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe)

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 3,527 années.

Notation de la banque et son historique

La Banque de l'Habitat est notée par l'agence internationale STANDARS&POOR'S depuis septembre 2003 sur l'échelle internationale.

Les notes initiales attribuées sont les suivantes : "BB" à long terme avec perspective stable et "B" à court terme. Ces notes ont été maintenues en 2004 et 2005.

Le 30/08/2006, l'agence de notation a relevé la note de contre partie sur le long terme de "BB" à "BB+" avec perspective stable et a confirmé la note de contrepartie sur le court terme à "B". Ces mêmes notes ont été confirmées en novembre 2006.

Le 19/09/2007, l'agence de notation STANDARS&POOR'S a révisé la perspective attachée à la notation de la banque de "stable" à "positive". Ce changement de perspective reflète l'amélioration de la qualité des actifs et des performances financières de la BH, laquelle découle de la réorientation de sa stratégie vers les crédits aux particuliers et les crédits institutionnels à court terme. Dans le même temps, les notes de contrepartie "BB+" long terme et "B" court terme ont été confirmées.

Le 28/07/2008, l'agence de notation a révisé la perspective attachée à la notation de la banque de "positive" à "stable". Cependant, les notes de contrepartie ont été améliorées passant de "BB+" long terme à "BBB-" et de "B" à court terme à "A-3".

Ces notes ont été maintenues en 2009 et 2010 avec "BBB-" à long terme, "A-3" à court terme et des perspectives d'avenir "stable".

En 2011 et à deux reprises, soit le 20 janvier et le 21 mars, l'agence a noté la banque "BB+" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "négative".

Le 29/05/2012, la notation a été révisée en "BB-" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "stable".

Cette dernière notation, a été maintenue en date du 05/11/2012 soit "BB-" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "stable".

Notation de l'émission

Le présent emprunt n'est pas noté.

Mode de placement

L'emprunt obligataire « Banque de l'Habitat 2013-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toutes personnes physiques ou morales intéressées aux guichets de la SIFIB-BH, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3^{ème} Etage – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène.

- Suite -

Fiscalité des titres

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « Banque de l'Habitat 2013-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la SIFIB-BH, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Cotation en Bourse

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Banque de l'Habitat s'engage à charger l'intermédiaire en bourse la SIFIB-BH de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt obligataire « Banque de l'Habitat 2013-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations par la STICODEVAM

La Banque de l'Habitat, s'engage, dès la clôture de l'emprunt obligataire « Banque de l'Habitat 2013-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux indexé au TMM risquerait de faire supporter la banque un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°**13- 0828** du **30 Avril 2013**, du document de référence « Banque de l'Habitat 2013-1 » enregistré auprès du CMF en date du **30 Avril 2013** sous le n°**13-003** et des états financiers de la Banque de l'Habitat relatifs à l'exercice 2012.

La note d'opération et le document de référence « Banque de l'Habitat 2013-1 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Banque de l'Habitat sise au 18 Avenue Mohamed V -1080- Tunis, de la SIFIB-BH, intermédiaire en bourse, sis à l'Immeuble Assurances SALIM Lotissement AFH/BC5 - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène et sur les sites internet du CMF : www.cmf.org.tn, de la BH : www.bh.com.tn et de la SIFIB-BH : www.sifibbh.com.tn.

Les états financiers de la BH arrêtés au 31 Décembre 2012 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DES SOCIETES

Projet des résolutions

**SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT
-TUNINVEST-SICAR-**

Siège social : Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 22 mai 2013.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et le rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2012 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux Administrateurs, quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos au 31 Décembre 2012.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial du Commissaire aux comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales et approuve toutes les opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2012, s'élevant à six cent vingt trois mille trois cent trente neuf dinars et soixante seize millimes (623.339,076 DT) comme suit :

Bénéfice net de l'exercice	623.339,076 DT
Auquel s'ajoute	
Le report à nouveau antérieur	6.395.878,235 DT
Bénéfice distribuable	7.019.217,311 DT
Dividendes (1 dinar / action)	966.000,000 DT
Le solde au compte « report à nouveau ».....	6.053.217,311 DT

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide d'allouer la somme de douze mille (12.000) Dinars, aux membres du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer pour une durée de trois ans, qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice 2015, les administrateurs suivants :

-
-
-

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

- Suite -

SIXIEME RESOLUTION

Le mandat du Cabinet DELTA CONSULT, Commissaires aux comptes arrivant à expiration lors de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de lui reconduire le mandat pour une période de trois exercices, expirant lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration, et autorise expressément la société pour l'acquisition et la revente en bourse de ses propres actions en vue de réguler leurs cours sur le marché. L'Assemblée Générale délègue au Conseil la décision de fixer les modalités de rachat.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

PROJET DES RESOLUTIONS**SOCIETE AL JAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME**

Siège social : Hôtel Al jazira Zone Touristique
Sidi Mahrez DJERBA

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 1 juin 2013.

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2012 et du rapport général du Commissaire aux comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2012.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 du code des sociétés commerciales, en approuve le contenu.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2012.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice de la société, se traduisant par un bénéfice net de 496.627,949 dinars comme suit :

Bénéfice net 2012		496 627,949
Report à nouveau 2011		<u>3 097 761,519</u>
	Total	3 594 389,468
	1 ^{er} reliquat	3 594 389,468
<u>Résultats reportés 2012</u>		<u>3 594 389,468</u>
	2 ^{ème} reliquat	0

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale décide le transfert d'une partie de « la réserve pour réinvestissement exonéré » devenue disponible au compte de réserve facultative, soit la somme de 551.000 DT ; et ce après une période de blocage de 5 ans.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale confère à tout porteur de copie ou extrait de la présente, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 10 MAI 2013

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,765%		
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013		4,751%	
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013		4,712%	
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013		4,673%	
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,574%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,550%	1 006,003
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,535%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,486%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014		4,397%	
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014	4,319%		
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,340%	1 028,066
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,432%	1 042,174
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,662%	1 038,219
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,924%	1 001,414
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,085%	1 003,956
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,314%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,380%		995,397
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,601%	1 041,313
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,080%		973,328
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,089%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,102%	970,810
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,270%	1 042,046
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,284%		952,499

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	143,490	144,983	144,995		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,612	12,761	12,762		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,296	1,312	1,313		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	35,081	35,526	35,529		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	47,709	48,240	48,272		
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	165,014	161,145	160,157		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,242	563,739	560,719		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,896	123,692	122,608		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	123,727	123,830	123,640		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,624	117,162	117,039		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,323	112,803	112,603		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	87,981	87,150	87,053		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	140,483	141,113	140,958		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	102,674	97,016	97,077		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	105,730	107,790	107,761		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 313,441	1 327,762	1 331,291		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 306,497	2 290,076	2 274,124		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,249	106,451	106,245		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,406	102,834	102,682		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	120,766	122,174	122,334		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 190,742	1 195,803	1 198,077		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	127,271	128,886	128,633		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,247	15,399	15,505		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 923,437	6 033,118	6 035,264		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,000	5 047,523	5 049,132		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,223	2,208	2,191		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,901	1,899	1,890		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,201	1,138	1,136		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	107,250	105,439	105,449
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	15/04/13	3,487	104,162	101,874	101,883
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	105,267	103,145	103,155
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/12	4,444	102,466	103,926	103,937
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	07/05/12	3,986	103,164	104,575	104,586
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	29/05/12	3,786	106,613	107,928	107,938
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/12	3,881	103,696	105,144	105,155
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,579	101,036	101,046
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,035	101,598	101,609
38	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/12	3,462	105,393	106,612	106,622
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	31/05/12	4,343	101,616	102,884	102,894
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	103,937	101,594	101,604
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/12	3,422	103,745	105,000	105,009
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,429	104,311	104,321
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	18/04/13	3,590	105,458	103,147	103,158
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/12	3,137	102,929	104,018	104,026
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/13	3,320	102,350	100,226	100,235
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	28/05/12	3,625	104,217	105,600	105,610
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	28/05/12	3,885	102,401	103,810	103,816
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12	3,356	103,370	104,653	104,664
49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/12	2,837	104,285	105,390	105,398
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/12	3,931	102,367	103,754	103,765
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	24/04/13	3,746	103,800	101,302	101,310
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/12	3,274	104,521	105,635	105,645
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	01/06/12	3,369	101,942	103,185	103,194

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	30/04/13	0,314	10,458	10,268	10,269
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	22/05/12	3,915	103,310	104,572	104,582
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	103,455	104,731	104,741
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	3,938	101,079	102,300	102,371
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	70,832	68,235	67,899
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	150,572	150,837	149,949
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1493,097	1496,321	1488,121
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	111,725	108,579	108,475
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	02/05/13	1,633	110,651	107,744	107,628
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	28/05/12	0,828	87,724	87,008	86,726
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,757	16,521	16,513
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/13	3,907	269,423	272,797	270,955
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	18/05/12	1,417	39,445	38,119	37,988
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/12	5,701	2 463,959	2 383,126	2 373,265
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/12	1,467	78,374	78,772	78,491
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	15/05/12	1,309	58,043	57,450	57,330
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	01/06/12	1,215	99,438	101,859	101,574
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	01/06/12	1,424	111,271	112,813	112,530
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	99,761	101,923	101,402
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	30/04/13	0,226	11,554	11,349	11,327
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	30/04/13	0,138	12,456	12,200	12,163
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	15,426	14,999	14,935
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	30/04/13	0,266	15,221	14,653	14,547
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,161	12,082	12,023
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,731	10,734	10,699
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,515	10,599	10,589
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,686	10,746	10,740
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	1,975	123,670	125,442	125,676
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	2,252	125,225	126,680	126,763
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/12	0,032	10,509	10,336	10,293
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	111,016	106,698	106,728
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	25/05/12	0,181	19,855	20,227	20,137
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	86,962	84,640	84,565
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	88,458	88,125	87,912
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	96,633	97,343	97,507
89	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,431	97,281	97,233
90	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	97,381	99,426	99,186
91	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,659	98,465	98,507
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
92	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	24/04/13	2,328	98,265	96,420	96,171
93	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	24/04/13	0,251	110,268	106,914	105,918
94	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	136,191	134,318	132,117
95	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	31/05/12	0,048	10,883	10,701	10,757
96	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	1,316	117,185	116,578	117,012
97	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	2,626	116,684	117,630	117,845
98	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	103,916	104,371	103,867
99	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	100,734	100,412	99,595
100	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,526	180,586	189,015	188,878
101	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,935	161,095	166,198	166,101
102	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	3,732	142,686	144,512	144,651
103	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	21/05/12	64,642	9 973,706	10 318,680	10 315,734
104	MAC EPARGNE ACTIONS FCP *	MAC SA	20/07/09	-	-	20,319	20,959	20,812
105	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	139,386	136,457	135,427
106	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 551,185	1 528,855	1 530,092
107	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	112,651	111,147	109,484
108	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	91,583	91,152	91,233
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,510	118,392	118,210
110	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/12	115,372	9 259,595	9 205,729	9 294,853
111	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	-	9,811	9,700
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
112	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	-	9,580	9,534

* VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 10D

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2012 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2013.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**OFFRE A PRIX FERME - OPF -
PLACEMENT GARANTI
ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE
DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ EURO-CYCLES**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société EURO-CYCLES.

Dans le cadre du prospectus, la société EURO-CYCLES a pris les engagements suivants:

- Rectifier la première résolution du procès verbal de l'AGE du 23 novembre lors de la prochaine AGE ;
- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur;
- Réserver un siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs d'actions EURO-CYCLES acquises dans le cadre de l'OPF. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions EURO-CYCLES acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens, s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation
- Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse
- Mettre en place une structure d'audit interne.
- Mettre en place une structure de contrôle de gestion;
- Créer un comité permanent d'audit;
- Etablir un manuel de procédures ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne;
- Tenir ses Assemblées Générales à Tunis ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an;
- Se conformer aux dispositions du système comptables des entreprises et ce pour les états financiers arrêtés au 31/12/2012 ;

- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, les actionnaires actuels de la société EURO-CYCLES s'engagent à ne pas céder plus de 5% de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant trois (3) ans à compter de la date d'introduction en Bourse.

Les initiateurs de l'offre, s'engagent à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société, mettant en péril l'avenir de celle-ci, nuisant aux intérêts des actionnaires.

En outre, et en vertu des termes du prospectus d'introduction, les souscripteurs au placement garanti, s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Dès la réalisation de l'opération, la structure mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE EURO-CYCLES AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE:

La Bourse a accordé en date du 21 décembre 2012 son accord de principe quant à l'admission des actions de la société EURO-CYCLES au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 5 400 000 actions de nominal un (1) dinars chacune, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier.
- La justification de la diffusion dans le public d'au moins 10% du capital auprès de 200 actionnaires au plus tard le jour de l'introduction.
- La justification de l'existence d'un manuel de procédure d'organisation, de gestion et de divulgation des informations financières, d'une structure d'audit interne et de contrôle de gestion.

Par ailleurs, le conseil de la Bourse a pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité.

Le conseil de la Bourse a, également, recommandé l'établissement d'un pacte entre les principaux actionnaires ainsi que la communication de la rémunération des dirigeants du groupe.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions EURO-CYCLES se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 11,200 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Autorisation de l'ouverture du capital:

Sur proposition du conseil d'administration réuni le 7 novembre 2012, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société EURO-CYCLES tenue le 23 novembre 2012 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au Marché Principal de la cote de la Bourse de Tunis.

Actions offertes au Public

L'introduction de la société EURO-CYCLES au marché principal de la cote de la Bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une cession au public de la part de ses actionnaires actuels de 1.620.000 actions d'une valeur nominale de un (01) dinar chacune, représentant 30% du capital.

L'offre se fera par le moyen :

- D'une Offre à Prix Ferme de 907.200 actions représentant 56% du total des actions à céder, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- D'un Placement Garanti auprès d'investisseurs étrangers et locaux avertis* agissant pour compte propre (conformément aux dispositions de l'article 56 du Règlement Général de la Bourse) de 712.800 actions représentant 44 % du total des actions à céder, centralisé auprès de Amen Invest, Intermédiaire en Bourse.

Le placement Garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de première cotation en Bourse.

* Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - Effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
 - Total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
 - Chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

1- Présentation de la société:

Dénomination sociale : EURO-CYCLES
Siège social : Zone Industrielle Kalâa Kébira - 4060 Sousse-
Forme juridique : Société Anonyme
Date de constitution : Novembre 1993
Capital social : 5 400 000 dinars

Objet social : La société a pour objet les opérations suivantes :

- La fabrication, le montage, la vente, tout autre commerce des cycles à deux roues ou tout autre produit faisant partie de l'univers des roues et du cycle sous toutes ses formes.

- De ce fait elle est habilitée à accomplir par elle-même ou par appel à la sous-traitance des tâches connexes. A cet effet, elle peut gérer et posséder des aires de stockage et d'entrepôt, procéder à des opérations de conditionnement et d'emballage, assurer par elle-même, par ses moyens ou par recours à la location des transports intérieurs et internationaux et réaliser toutes sortes d'opérations de transit conformément à la législation en vigueur: ainsi que toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à l'objet ci-dessus indiqué et susceptible d'en faciliter l'extension et le développement.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **20 mai 2013 au 7 juin 2013 inclus**.

La réception des ordres dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **20 mai**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **7 juin** inclus.

3- Date de jouissance des actions

Les actions à céder dans le cadre de cette offre porte jouissance au 1^{er} janvier 2013.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente Offre au public, le prix de l'action Euro-cycles, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 11,200 dinars aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Garanti.

Le règlement d'ordres d'achat par les donneurs d'ordres désirant acquérir des actions Euro-cycles dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de l'ordre d'achat.

En cas de satisfaction partielle de l'ordre d'achat, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'OPF.

Le règlement des ordres d'achat par les investisseurs étrangers et locaux avertis agissant pour compte propre désirant souscrire à des actions Euro-cycles dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès d'Amen Invest, au comptant, au moment du dépôt de l'ordre d'achat.

5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions de la société EURO-CYCLES exprimés dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme .

Amen Invest est seule habilitée à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions EURO-CYCLES exprimés dans le cadre du Placement Garanti.

6- Catégories, modalités et délais de délivrance des actions

Offre à Prix Ferme

Trois (03) catégories d'ordres d'achat seront offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme :

Catégorie A	Ordres réservés aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères désirant acquérir au minimum 10 actions et au maximum 500 actions.
Catégorie B	Ordres réservés aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères désirant acquérir au minimum 501 actions et au maximum 27.000 actions pour les non institutionnels et un maximum 270.000 actions pour les institutionnels.
Catégorie C	Ordres réservés aux OPCVM tunisiens désirant acquérir au minimum 500 actions et au maximum 270.000 actions. Les souscripteurs de cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui donnent des ordres d'achat dans l'une de ces trois catégories ne peuvent pas donner des ordres dans le cadre du Placement Garanti et inversement.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces ordres doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité des titres demandés et l'identité du donneur d'ordre.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Tout ordre d'achat ne comportant pas les indications précitées ne sera pas pris en considération par la commission de dépouillement.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 10 ni supérieur à 0,5% du capital pour les non institutionnels (soit 27 000 actions) et à 5% du capital social (soit 270.000 actions) pour les institutionnels*. En tout état de cause, la quantité demandée par ordre doit respecter la quantité minimale et maximale par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achat reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

* Tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

Outre l'ordre qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;
- Un nombre d'ordre d'achat équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces ordres doivent être accompagnés d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat, toutes catégories confondues, déposé auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs ordres auprès de différents intermédiaires, seul le premier par le temps, sera accepté par la commission de dépouillement.

En cas d'ordres multiples chez un même intermédiaire, seul l'ordre portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenu. Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres d'achat émanant de leurs clients. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présentés à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres

	Nombre d'actions	Montant	% du capital	% de l'OPF
Catégorie A	194 400	2 177 280	3.60%	21.43%
Catégorie B	356 400	3 991 680	6.60%	39.29%
Catégorie C	356 400	3 991 680	6.60%	39.29%
Total	907 200	10 160 640	16.80%	100.00%

Le mode de satisfaction des ordres d'achat se fera de la manière suivante :

- Pour la catégorie A: les ordres d'achat seront satisfaits également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement ;
- Pour la catégorie B: les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue;
- Pour la catégorie C: les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue;

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis B.

Transmission des ordres et centralisation:

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les ordres reçus de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT l'état des ordres d'achat selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de Amen Invest, intermédiaire en bourse introducteur, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

Placement Garanti:

Dans le cadre du Placement Garanti, 712.800 actions EURO-CYCLES représentant 13,2% du capital de la société seront offertes aux investisseurs. Ce placement garanti sera centralisé auprès d'Amen Invest, intermédiaire en Bourse.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit à Amen Invest, intermédiaire en Bourse. Ces ordres doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'investisseurs avertis conformément à ce qui a été fixé au niveau du présent prospectus.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur 27 000 actions pour les non institutionnels (soit au plus 0.5% du capital social) et 270 000 actions pour les institutionnels* (soit au plus 5% du capital social).

Les investisseurs dans le cadre du placement garanti n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du placement garanti pourraient être affectés à la catégorie B, puis A, puis C de l'Offre à Prix Ferme.

* Tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

Transmission des ordres

A l'issue de l'opération de placement, Amen Invest, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société Amen Invest et comporter son cachet.

Soumission et vérification des ordres

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Garanti, sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achats donnés dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les ordres d'achat seront frappés.

8- Règlement des capitaux et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaît une suite favorable, la BVMT communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 29 avril 2013 aux actions de la société EURO-CYCLES le code ISIN TN0007570013.

Les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par Amen Invest, intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié aux Bulletins Officiels de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et du Conseil du Marché Financier.

10- Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Tunis I.

11- Avantage fiscal

Aucun avantage fiscal n'est prévu pour la société Euro-cycles. Etant donné son statut d'entreprise exportatrice, l'entreprise bénéficie d'un taux d'imposition de 10% (voir d'une exonération).

12- Contrat de liquidité :

Les initiateurs de l'offre se sont engagés à consacrer un million et un dinars (1 000 001 DT) et quatre vingt neuf mille deux cent quatre vingt sept (89 287) actions pour alimenter un contrat de liquidité qui aura une durée d'une année à partir de la date d'introduction en bourse des actions EURO-CYCLES. Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en Bourse introducteur Amen Invest.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Garanti et d'Admission au marché principal de la cote de la Bourse, visé par le Conseil du Marché Financier sous n°13-826 du 29/04/2013 est mis à la disposition du public auprès de la société EURO-CYCLES, de AMEN INVEST, intermédiaire en bourse chargé de l'opération ainsi que sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2012 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2013.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « HANNIBAL LEASE »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'Admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société « Hannibal Lease ».

Dans le cadre de la note d'opération, la société « Hannibal Lease » a pris les engagements suivants :

- Réserver au moins un (01) siège au Conseil d'Administration au profit de(s) représentant(s) des détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme. Ce(s) représentant(s) sera (ont) désigné(s) par les détenteurs d'actions « Hannibal Lease » acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé(s) à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Mettre en place un manuel des procédures ;
- Tenir une communication financière, au moins une fois par an.

Aussi, les actionnaires actuels de la Société « Hannibal Lease » se sont engagés après l'introduction de la Société en Bourse à obtenir, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, les actionnaires de référence de la société « Hannibal Lease »^(*), détenant actuellement 57,69% du capital de la société, se sont engagés :

- ✓ à ne pas céder plus de 5% de leurs participations respectives au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

(*) Investment Trust Tunisia SA, Financière Tunisienne SA, Mr. Hédi Djilani et Mr. Mohamed-Hechmi Djilani.

En outre, et en vertu des termes de la note d'opération, les souscripteurs au placement garanti, s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « HANNIBAL LEASE » AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 14 mars 2013, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « Hannibal Lease » au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 5 740 000 actions de nominal cinq (5) dinars chacune, composées de 4 000 000 actions anciennes et de 1 740 000 actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil de Marché Financier ;
- La justification de la diffusion dans le public des 30,3% du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour d'introduction ;
- La justification de l'existence d'un manuel de procédures.

Par ailleurs, le Conseil de la Bourse a également pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité et d'un contrat de régulation.

Au cas où la présente opération aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société « Hannibal Lease » se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 9,500 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décision ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration du 05 mars 2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Hannibal Lease, réunie le 17 avril 2013, a approuvé la décision d'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Hannibal Lease, réunie le 17 avril 2013, a décidé dans sa 2^{ème} résolution d'augmenter le capital social d'un montant de 8 700 000 dinars pour le porter de 20 000 000 dinars à 28 700 000 dinars et ce, par l'émission de 1 740 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix de 9,500 dinars l'action soit 5 dinars de nominal et 4,500 dinars de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au 01/01/2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17/04/2013 a donné tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour constater la réalisation définitive de ladite augmentation.

Droit Préférentiel de Souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue le 17/04/2013, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de capital projetée à des nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs Droits Préférentiels de Souscription à ladite augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces Droits Préférentiels de Souscription pour la totalité de l'augmentation de capital.

Actions offertes au public :

L'introduction de la société « Hannibal Lease » au marché principal de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique, de 1 740 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune, représentant 30,31% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen de :

- Une Offre à Prix Ferme de 1 070 500 actions représentant 61,52% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- Un Placement Garanti (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse) auprès d'investisseurs étrangers et/ou locaux avertis^(*) agissant pour compte propre de 669 500 actions représentant 38,48% du total des actions à émettre en numéraire, centralisé auprès de MAC SA, intermédiaire en Bourse.

Le Placement Garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : Hannibal Lease S.A.

Siège social : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac – 1053 Tunis.

Forme juridique : Société Anonyme.

(*)Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - ✓ effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
 - ✓ total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
 - ✓ chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

Législation particulière applicable : La société est régie par la loi n°2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 Mai 2006. Elle est également régie par les dispositions de la loi n°94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi n°94-90 du 26 Juillet 1994 portant dispositions fiscales du leasing.

Date de constitution : 11/07/2001

Capital social : 20 000 000 dinars divisé en 4 000 000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées.

Objet social : La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service. Elle peut également effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme sera ouverte au public du **21 Mai 2013 au 05 Juin 2013 inclus**.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **21 Mai 2013**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **05 Juin 2013 inclus**.

3- Date de jouissance des actions

Les actions nouvelles, émises dans le cadre de cette Offre, porteront jouissance à partir du **01/01/2013**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente Offre, le prix de l'action de la société « Hannibal Lease», tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 9,500 dinars, aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Garanti.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société « Hannibal Lease» dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes de souscription par les investisseurs étrangers et/ou locaux avertis^(*) agissant pour compte propre désirant souscrire à des actions Hannibal Lease dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès de MAC SA au comptant au moment du dépôt de la demande de souscription.

(*)Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - ✓ effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
 - ✓ total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
 - ✓ chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société « Hannibal Lease » exprimées dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en Bourse MAC SA est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions « Hannibal Lease » exprimées dans le cadre du Placement Garanti.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° 08 003 000 513 200 941 655 ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L'offre porte sur 1 740 000 actions, soit 30,31% du capital social après réalisation de l'augmentation du capital telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17/04/2013.

Le placement des titres auprès du public se fera selon la procédure d'Offre à Prix Ferme et d'un Placement Garanti.

6-1- Offre à Prix Ferme :

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 1 070 500 actions « Hannibal Lease » à émettre en numéraire seront offertes et réparties en trois (3) catégories :

Catégorie A :

9,86% des actions offertes, soit 105 500 actions seront réservées au personnel de la société « Hannibal Lease », sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 28 700 actions, soit 0,5% du capital social après augmentation.

Etant précisé que les souscripteurs à cette catégorie ne doivent pas souscrire dans les autres catégories. La souscription à cette catégorie sera centralisée chez l'intermédiaire en Bourse MAC SA.

Catégorie B :

22,61% des actions offertes, soit 242 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 2 000 actions.

Etant précisé que les institutionnels qui auront à souscrire à cette catégorie ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.

Catégorie C :

67,54% des actions offertes, soit 723 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum 2 001 actions et au maximum 28 700 actions, soit 0,5% du capital social après augmentation, pour les non institutionnels et 287 000 actions, soit 5% du capital social après augmentation, pour les institutionnels.

Etant précisé que les institutionnels qui auront à souscrire à cette catégorie ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.

Les OPCVM souscripteurs parmi les catégories B ou C doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM: la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cinquante (50) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation, soit 28 700 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social soit 287 000 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de souscription. Tout non respect de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes de souscriptions émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes de souscription

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 1 070 500 actions « Hannibal Lease » à émettre en numéraire seront offertes et réparties en trois (3) catégories :

Catégorie	Montant en DT	Nombre d'actions	Répartition en % de l'OPF	Répartition en % du capital de la société après augmentation
Catégorie A: Personnel de la société Hannibal Lease sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 28 700 actions.	1 002 250	105 500	9,86%	1,84%
Catégorie B: Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 2 000 actions.	2 299 000	242 000	22,61%	4,22%
Catégorie C: Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 2 001 actions et au maximum 28 700 actions pour les non institutionnels et 287 000 actions pour les institutionnels.	6 868 500	723 000	67,54%	12,60%
Total	10 169 750	1 070 500	100,00%	18,65%

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie B: les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

Pour la catégorie C: les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie B puis à la catégorie C puis à la catégorie A.

Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en Bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Pour la catégorie A, la liste des demandes de souscription sera transmise par MAC SA, intermédiaire en Bourse, à la BVMT et ce, dans les mêmes conditions précitées.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de MAC SA, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

6-2- Placement Garanti

Dans le cadre du placement garanti, 669 500 actions « Hannibal Lease » à émettre en numéraire seront offertes à des investisseurs étrangers et/ou locaux avertis^(*) agissant pour compte propre.

Catégories	Nombre d'actions	Montant en DT	Répartition en % du capital de la société après augmentation
Investisseurs étrangers et/ou locaux avertis agissant pour compte propre	669 500	6 360 250	11,66%
Total	669 500	6 360 250	11,66%

Les demandes de souscriptions doivent être nominatives et données par écrit à MAC SA, intermédiaire en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'investisseurs avertis conformément à ce qui a été fixé au niveau de la présente note d'opération.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à 5% du capital social après augmentation du capital, soit 287 000 actions pour les institutionnels, ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation du capital, soit 28 700 actions pour les non institutionnels.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Garanti n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

(*)Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - ✓ effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
 - ✓ total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
 - ✓ chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

Transmission des demandes:

A l'issue de l'opération de Placement, MAC SA, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Ce résultat fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société MAC SA, intermédiaire en Bourse, et comporter son cachet.

Soumission et vérification des demandes :

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription seront frappées.

8- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation interbancaire de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 18/04/2013 aux actions anciennes de la société Hannibal Lease, le code ISIN : TN0007310139.

La société Hannibal Lease s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Ainsi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires est tenu par l'intermédiaire en Bourse MAC SA.

9- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres, sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'à compter de la date de réalisation de l'augmentation du capital conformément à la loi. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

10- Avantage fiscal

Il est à signaler que l'article 1er de la loi n° 2010-29 du 07 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la Bourse, stipule que " *Le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par le premier et quatrième alinéa du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à compter de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014*".

Par conséquent, la société « Hannibal Lease » pourrait en bénéficier et donc, la charge d'impôt sur les sociétés constatée dans les projections 2012-2016 serait révisé à la baisse ce qui augmenterait le résultat net de la société.

11- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, est établi entre MAC SA, Intermédiaire en Bourse et deux actionnaires actuels de la société « Hannibal Lease » à savoir Mr. Mohamed Hechmi Djilani et la société Investment Trust Tunisia SA, portant sur 9,92% du produit de l'Offre à Prix Ferme soit un montant de 650 000 dinars et 37 795 actions.

12- Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société « Hannibal Lease » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à la société MAC SA, intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°13- 0827 du 30 Avril 2013, du document de référence « HL 2012 » enregistré auprès du CMF en date du 16 Août 2012 sous le n°12-006 ainsi que de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 05 Avril 2013 sous le n°12-006-A002 et des états financiers de Hannibal Lease relatifs à l'exercice 2012.

La note d'opération, le document de référence « HL 2012 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, sise à Green Center, Bloc C, 2^{ème} étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les états financiers de Hannibal Lease arrêtés au 31 Décembre 2012 seront publiés au bulletin officiel du CMF.

ETATS FINANCIERS

AVIS DES SOCIETES

ALBARAKA BANK TUNIS

Siège social : 88, Avenue Hédi Chaker- 1002 Tunis

ALBARAKA BANK publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **14 mai 2013**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes, M. Fehmi LAOURINE et M. Salah DHIBI

Bilan
Arrêté au 31 Décembre 2012
(Unité : en milliers de Dollars)

<i>(Montant en KUSD)</i>	<i>Note</i>	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011 (*)
ACTIFS			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	12 274	8 262
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	185 650	199 115(*)
Créances sur la clientèle	3	289 879	274 758(*)
Portefeuille-titres commercial	4	109 068	86 704
Portefeuille d'investissement	5	10 175	11 140
Valeurs immobilisées	6	6 540	6 439
Autres actifs	7	3 065	3 604
TOTAL ACTIFS		616 651	590 022
PASSIFS			
Banque centrale et CCP		1 935	2 702
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	93 827	60 826
Dépôts et avoirs de la clientèle	9	422 290	426 179
Emprunts et ressources spéciales		25	251
Autres passifs	10	4865	7 416(*)
TOTAL PASSIFS		522 942	497 374
CAPITAUX PROPRES			
Capital		50 000	50 000
Réserves		40 277	35 758
Modification comptable		(1 809)	(149)
Résultat de la période		5 241	7 039(*)
TOTAL CAPITAUX PROPRES	11	93 709	92 648
TOTAL PASSIFS & CAPITAUX PROPRES		616 651	590 022

() Données retraitées pour les besoins de comparabilité (Cf. notes aux états financiers –base de mesure et principes comptables pertinents appliqués - note 3.1)*

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

État des engagements hors bilan
Arrêté au 31 Décembre 2012
 (Unité : en milliers USD)

		Au 31 Décembre	Au 31 Décembre
	Note	2012	2011
<u>Passifs éventuels</u>			
Cautions, avals et autres garanties donnés		61 345	65 699
Crédits documentaires		16 781	9 184
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		78 126	74 883
<u>Engagements donnés</u>			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	12	95 789	69 614
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		95 789	69 614
<u>Engagements reçus</u>			
Garanties reçues	13	292 115	259 168
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		292 115	259 168

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

État de résultat
Exercice clos au 31 Décembre 2012
 (Unité : en milliers de USD)

	Note	Exercice 2012	Exercice 2011
<u>Produits d'exploitation bancaire</u>			
Profits et revenus assimilés	14	21 173	20 312
Commissions (en produits)	15	4 242	3 538
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	16	2 332	2 421
Revenus du portefeuille d'investissement	17	199	854
Total produits d'exploitation bancaire		27 946	27 125
<u>Charges d'exploitation bancaire</u>			
Profits encourus et charges assimilées	18	(8 020)	(8 246)
Commissions encourues		(954)	(871)
Total charges d'exploitation bancaire		(8 974)	(9 117)
Produit Net Bancaire		18 972	18 008
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	19	(3 958)	(3 125) (*)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	20	24	(8)
Autres produits d'exploitation		88	73
Frais de personnel		(6 278)	(5 680)
Charges générales d'exploitation	21	(2 291)	(1 939)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(631)	(609)
Résultat d'exploitation		5 926	6 720
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	22	130	365
Résultat des activités ordinaires		6 056	7 085
Impôt sur les bénéfices		(815)	(46) (*)
Résultat net de l'exercice		5 241	7 039

(*) Données retraitées pour les besoins de comparabilité (Cf. notes aux états financiers – base de mesure et principes comptables pertinents appliqués - note 3.1)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

État des flux de trésorerie
Exercice clos au 31 Décembre 2012
 (Unité : en milliers de USD)

Libellés	Note	Exercice 2012	Exercice 2011
<u>Activités d'exploitation</u>			
Résultat net		5 241	7 039 (*)
Ajustement pour :			
Amortissements		631	612
Provisions		3 996	2 996 (*)
Plus value de cession / portefeuille titres commercial		-	18
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		9	-
Modification comptable		-	(149)
Variation:			
Créances clients et établissements financiers		(9 693)	(75 111)
Dépôts clients et établissement financiers		(5 785)	6 445
Portefeuille titres Commercial		(22 356)	60 893
Autres actifs		539	(57)
Autres passifs		(2 818)	986 (*)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		(30 236)	3 672
<u>Activités d'investissement</u>			
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		933	(2 928)
Acquisitions / cessions des immobilisations		(733)	(303)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		200	(3 231)
<u>Activités de financement</u>			
Dividendes versés		(4 000)	(5 000)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		(4 000)	(5 000)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(34 036)	(4 559)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		(26 848)	(22 289)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice	23	(60 884)	(26 848)
<i>(*) Données retraitées pour les besoins de comparabilité (Cf. notes aux états financiers – base de mesure et principes comptables pertinents appliqués - note 3.1)</i>			

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de « **Al Baraka Bank Tunis** » sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96 – 112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires à l'exception de l'état de flux de trésorerie qui est présenté selon la méthode indirecte (la norme comptable NC 21 recommande l'utilisation de la méthode directe).

2. EXERCICE COMPTABLE

L'exercice comptable commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de « **Al Baraka Bank Tunis** » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Modifications comptables

a- Méthode d'estimation des provisions sur créances douteuses

Al Baraka Bank Tunis a respecté en 2009 un taux de couverture des créances douteuses par des provisions et agios réservés, supérieur à 70%.

Ce taux est passé à 68% en 2010 et à 55% en 2011. Ceci a amené la banque à adopter, en 2012, une nouvelle méthode, plus prudente, de calcul des provisions sur financements douteux autres que ceux sur les banques et établissements financiers.

Cette méthode consiste à appliquer les dispositions de la circulaire de la BCT N°91-24, relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, combinées avec celles de la note émise par la BCT en janvier 2007 et qui invite les banques à atteindre un taux de couverture des créances douteuses de 70% à partir de 2009.

Ainsi le stock de provisions sera égal à ce qui est requis par la circulaire N°91-24 avec un minimum permettant d'atteindre un taux de couverture des créances douteuses, autres que celles sur les établissements bancaires et financiers, de 70%.

Par conséquent l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en mai 2012 a décidé de transférer le montant de 2 309 KUSD des capitaux propres vers le stock de provisions.

Etant donné qu'il s'agit d'un changement de méthode comptable, et conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 11, la banque a procédé, au 31/12/2012, d'une manière rétrospective aux ajustements des capitaux propres d'ouverture. Les données comparatives des rubriques du bilan et de l'état de résultat au 31/12/2011 ont été, pour les besoins de comparabilité, retraitées en pro-forma.

Comptabilisation des provisions sur créances douteuses (AC 3)

Au cours de l'exercice 2012, la banque a retenu une nouvelle méthode, plus prudente, d'estimation du risque sur financements douteux autres que ceux sur les banques et établissements financiers. Sur la base de cette nouvelle méthode d'estimation des provisions, la banque a ajusté le montant du stock des provisions sur les créances douteuses autre, que celles sur les établissements bancaires et financiers.

Ainsi, les montants des provisions supplémentaires imputées sur les exercices 2011 et 2010 s'élèvent respectivement à 2 080 KUSD et 229 KUSD soit un total de 2 309 KUSD.

Correction de la charge d'impôt (PA 5)

La banque a corrigé les décomptes fiscaux au titre des exercices 2011 et 2010 et a procédé au dépôt des déclarations rectificatives d'impôts correspondantes. Ces corrections ont eu pour impact de réduire la charge d'impôt des exercices 2011 et 2010 pour respectivement 420 KUSD et 80 KUSD.

b- Traitements de reclassement

Au 31/12/2012, il a été procédé au reclassement du solde du compte de certaines créances sur les établissements bancaires et financiers de la rubrique AC3- Créances sur la clientèle à la rubrique AC-2 créances sur les établissements bancaires et financiers. Le montant du reclassement s'élève à 3 496 KUSD.

Ainsi les retraitements effectués aux rubriques du bilan, de l'état de résultat et de l'état des flux de trésorerie au 31/12/2011 se détaillent comme suit :

Retraitements du Bilan

Rubriques	Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Montant du retraitement	Montant après retraitement
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers		195 619	3 496	199 115
	Reclassement des créances sur des établissements bancaires		3 496	
AC3 - Créances sur la clientèle		280 563	(5 805)	274 758
	Correction des provisions sur créances douteuses		(2 309)	
	Reclassement des créances sur des établissements bancaires		(3 496)	
PA5 - Autres passifs		7 916	(500)	7 416
	Gains d'impôt suite à la correction des provisions sur créances douteuses	7 916	(500)	7 416
Modifications comptables		0	(149)	(149)
	Constations de l'effet de la modification comptable (Net d'impôt) sur les capitaux propres d'ouverture au 01/01/2011 (229 -80).	0	(149)	(149)
CP6 - Résultat de l'exercice		8 699	(1 660)	7 039
	Constataion des provisions sur créances douteuses suite à la modification comptable		(2 080)	
	Régularisation de la charge d'impôt suite à la correction des provisions sur créances douteuses		420	

Retraitements de l'état de résultat

Rubriques	Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Montant du retraitement	Montant après retraitement
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif		(1 045)	(2 080)	(3 125)
	Constatation des provisions sur créances douteuses suite au changement de méthode	(1 045)	(2 080)	(3 125)
CH11 - Impôt sur les bénéfices		(466)	420	(46)
	Régularisation de la charge d'impôt suite à la correction des provisions sur créances douteuses	(466)	420	(46)
Résultat de l'exercice		8 699	(1 660)	7 039
	Ajustement des provisions et de l'impôt de l'exercice		(1 660)	

Retraitements de l'état des flux de trésorerie

Rubriques	Montant avant retraitement	Montant du retraitement	Montant après retraitement
Résultat net	8 699	(1 660)	7 039
Ajustement des provisions (2 080+229)	687	2 309	2 996
Variation des autres passifs (Impact de la modification comptable sur l'impôt : 420+80)	1 486	(500)	986

3.2. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Comptabilisation des engagements

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan, au fur et à mesure des débloquages, pour leur valeur nominale.

Comptabilisation des revenus

Les profits et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2012 pour leurs montants rattachés à l'exercice.

Les commissions d'étude, de gestion et de mise en place de crédits sont prises en compte en résultat au moment de leur perception.

Les commissions rémunérant les engagements hors bilan de la banque (commissions d'engagement, commissions de CREDOC, commissions de garantie, etc.) sont prises en compte en résultat à mesure qu'elles sont perçues.

Les profits échus et non encore encaissés relatifs aux engagements classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en profits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces profits sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les profits courus et non échus relatifs aux engagements classés parmi les "actifs courants" (classe A) parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Provisions spécifiques sur engagements

Les provisions spécifiques sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque et les taux minimum de provisionnement de la manière suivante :

▪ A : Actifs courants	0 %
▪ B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	0 %
▪ B2 : Actifs incertains	20 %
▪ B3 : Actifs préoccupants	50 %
▪ B4 : Actifs compromis	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'État et des garanties des banques et assurances.

Ces dispositions sont combinées avec celles de la note émise par la BCT en janvier 2007 et qui invite les banques à atteindre un taux de couverture des créances douteuses de 70% à partir de 2009.

Ainsi, le stock de provisions sera égal à ce qui est requis par la circulaire n°91-24 avec un minimum permettant d'atteindre un taux de couverture des créances douteuses, autres que celles sur les établissements bancaires et financiers, de 70%

Provisions collectives sur engagements

La circulaire de la BCT n° 2012-09 modifiant la circulaire de la BCT n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements a exigé la constitution, par prélèvement sur le résultat de l'exercice, des provisions collectives pour couvrir les risques latents sur engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire n° 91-24.

Les modalités de calcul sont prévues par la méthodologie référentielle annexée à la circulaire n° 2012-20 du 06 décembre 2012.

3.3. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les comptes de bilan et hors bilan libellés en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les différences de change, résultant de l'évaluation des positions de change, sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

3.4- Classification et évaluation des titres

Les titres de participation souscrits par la banque sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursier, les titres non cotés sont évalués à la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les titres de transaction et les titres de placement figurent sous la rubrique portefeuille titre commercial.

3.5- Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les dividendes sur les titres détenus par la banque sont constatés au résultat de l'exercice une fois l'approbation de leurs distributions est officialisée.

Les profits sur les titres de placements sont constatés en résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2012 pour leurs montants rattachés à l'exercice.

3.6. Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la banque se détaillent comme suit :

Matériel de transport	20 %
Mobilier et matériel de bureau	10 %
Matériel informatique	15 %
Logiciels informatiques	6,66 % et 33 %
Agencement, Aménagement et Installations	10 %
Constructions	5 %

Les immobilisations hors exploitation destinées à la vente ne font pas l'objet d'un amortissement et sont évaluées au plus faible entre le coût d'acquisition et la juste valeur.

4. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KUSD : milliers de US Dollars)

Note 1 – Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2012 un total de 12 274 KUSD et se détaille comme suit :

Libellé	2012	2011
Caisse et DABs	2 264	1 831
BCT	8 479	6 431
Inter Bank Services (IBS)	1 531	-
Total	12 274	8 262

Note 1.1- Caisse et DABs

Libellé	2012	2011
Caisse	1 972	1 402
DABs	292	429
Total	2 264	1 831

Des écarts entre les soldes comptables et les soldes physiques des DABs ont été relevés au 31 décembre 2012. Ces écarts qui s'élèvent à 174 KUSD ont été provisionnés à hauteur de 50% (soit 87 KUSD). La provision a été présentée au niveau de la rubrique 'Autres passifs'.

Ces écarts se détaillent comme suit :

DAB	Solde Comptable ajusté*	Solde DAB selon l'inventaire physique	Ecart entre solde comptable et solde physique
CAISSE DAB TUNIS CARTHAGE	86	19	67
CAISSE DAB SOUSSE	30	0	30
CAISSE DAB SFAX EL JADIDA	45	19	26
CAISSE DAB BEN AROUS	28	5	23
CAISSE DAB BAB BHAR SFAX	28	6	22
CAISSE DAB EZZITOUNA	12	6	6
CAISSE DAB MANOUBA	13	13	0
CAISSE DAB SOUSSE II	12	12	0
Total	254	80	174

*Solde comptable ajusté par les opérations de retraits effectuées à la fin de l'exercice 2012 et comptabilisées en janvier 2013

Le Département d'Audit Interne a entamé une mission d'investigation qui a fait ressortir des écritures non justifiées passées durant plusieurs exercices sur les comptes DABs.

Les travaux d'investigation sont en cours pour déterminer les responsabilités et les montants qui seraient détournés.

Une plainte pour vol et abus de confiance a été déposée par la banque auprès du procureur de la République en date du 04 février 2013.

Note 1.2- Avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Libellé	2012	2011
BCT	8 479	6 431
Inter Bank Services (IBS)	1 531	-
Total	10 010	6 431

Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Au 31 décembre 2012, le total de cette rubrique a atteint 185 650 KUSD, et se répartit entre les postes suivants :

Libellé	2012	2011
Créances sur les établissements bancaires (1)	22 235	29 688
Créances sur les établissements financiers (2)	163 415	169 427
Total	185 650	199 115

(1) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	2012	2011
Banques locales (a)	10 252	10 746
Banques Etrangères	11 982	11 184
Prêt Bancaire/Banque locales	-	7 757
Autres	1	1
Total	22 235	29 688

(a) Ce solde inclut un financement à moyen terme d'un montant de 7 226 KUSD accordé à la banque ZITOUNA pour le financement de son siège social.

(2) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	2012	2011
Créances ordinaires (certificats de leasing)	160 432	165 688
Créances rattachées (certificats de leasing)	2 328	2 350
Impayés certificat de leasing	654	1 352
Comptes débiteurs des sociétés de leasing	-	36
Créances rattachées	1	1
Total	163 415	169 427

Note 3 – Créances sur la clientèle

Cette rubrique a atteint au 31 décembre 2012 un solde de 289 879 KUSD se répartissant comme suit :

Libellé	2012	2011
Comptes débiteurs de la clientèle	535	471
Autres concours à la clientèle	289 319	274 059
Financements sur ressources spéciales	25	228
Total	289 879	274 758

Le solde des créances à la clientèle se détaille comme suit :

Libellé	2012	2011
Murabaha	98 729	108 573
Créances rattachées sur Murabaha	3 196	2 242
Murabaha In Commodities	35 988	71 096
Créances rattachées	599	970
Ventes à tempérament	124 941	89 187
Créances rattachées	1 630	1 119
Leasing	18 550	-
Créances rattachées	628	-
Kardh Hassan	538	603
Impayés et frais judiciaires	11 254	10 652
Rééchelonnement	5 602	524
Autres concours	276	119
Total autres concours	301 931	285 085
Comptes débiteurs	535	471
Financements sur ressources spéciales	25	228
Total créances brutes	302 491	285 784
Profits réservés	(884)	(1 200)
Provisions	(11 728)	(9 826)
Total net	289 879	274 758

Les créances sur la **clientèle** peuvent s'analyser, par classe de risque, comme suit :

	A (Actifs courants)	B1	B2	B3	B4	Total
Créances brutes sur la clientèle (Bilan)	277 827	8 674	297	739	14 954	302 491
Total des engagements hors bilan (LC & LG)	73 202	24	86		340	73 652
Total engagements bruts	351 029	8 698	383	739	15 294	376 143
Taux des engagements non performants				4.36 %		
Profits réservés	(8)	(26)	(14)	(30)	(806)	(884)
Provisions		(630)	(66)	(70)	(10 962)	(11 728)
Taux de couverture des engagements non performants par des agios réservés et des provisions				72.78%		

Note 4 – Portefeuille titres- commercial

Le portefeuille titres commercial s'analyse comme suit :

Libellé	2012	2011
Titres de Placement	109 028	86 363
Créances rattachées	72	381
Provisions	(32)	(40)
Total net	109 068	86 704

Le montant des titres de placement se détaille comme suit :

Placement	Valeur brute		Provision		Valeur nette	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
AL BARAKA BARHAIN (Investment Deposits)	58 000	64 696	-	-	58 000	64 696
Créances rattachées	565	343	-	-	565	343
AL BARAKA TURKYE	25 090	12 967	-	-	25 090	12 967
Créances rattachées	51	-	-	-	51	-
AL BARAKA BANK LEBANON	7 923				7 923	
Créances rattachées	58				58	
CENTRAL BANK OF BAHRAIN	7 500	7 500	-	-	7 500	7 500
Créances rattachées	37	35	-	-	37	35
ABU DHABI ISLAMICBANK	1 000	1 000	-	-	1 000	1 000
Créances rattachées	3	3	-	-	3	3
A.L.I.F	2 013				2 013	
Créances rattachées	-				-	
MINISTRY OF ECO&DEV GOV	3 771				3 771	
Créances rattachées	29				29	
SOCIETE SAMIR	2 845				2 845	
Créances rattachées	4				4	
RANIA BOUCHIBA	85				85	
MODERN LEASING	54	127	-	-	54	127
I.C.F	40	40	-	(6)	40	34
BATAM	32	33	(32)	(33)	-	-
Total	109 100	86 744	(32)	(40)	109 068	86 704

Note 5 – Portefeuille d'investissement

Le portefeuille d'investissement s'analyse comme suit :

Libellé	2012	2011
Titres d'Investissement	13 315	14 258
Provisions	(3 140)	(3 118)
Total net	10 175	11 140

:

Les titres de participation se détaillent comme suit

Participation	Valeur brute 2012	Valeur brute 2011	Provision 2012	Provision 2011	Valeur nette 2012	Valeur nette 2011
BEST LEASE (a)	4 901	3 815			4 901	3 815
SPLT	1 282	1 282			1 282	1 282
Medi-loisir	1 023	1 023	-831	-873	192	151
II BU FUND	559	559	-559	-559	-	-
SOFOMECA	994	994	-994	-994	-	-
IICF	530	530			530	530
AL KIMIA	448	448	-148	-179	300	268
P.A.E. de Bizerte	411	411			411	411
TGA	137	137	-137	-137	0	-
I.M. BANK	191	191	-94	-88	97	103
FIT	121	121	-23	-10	98	111
BEST Informatique Système	100	100	-100	-100	-	-
BACOFIL	85	85	-85	-85	-	-
MODERN LEASE	978	978	-53		925	978
Houissa et CIE	32	33	-32	-33	0	-
STE MONETIQUE TUNISIE	39	39			39	39
SOTUSCI	34	34	-34	-34	-	-
POLYVER	24	24	-24	-24	-	-
SIBTEL	55	55	-7		48	55
A.T.I.D	41	30	-19		22	30
SOCIETE PROCHIMICA	1 330	1 330			1 330	1 330
STE MICKETT	-	2 040			-	2 040
Total	13 315	14 258	-3 140	-3 118	10 175	11 140

(a) « **Al Baraka Bank Tunis** » a participé à part égale à l'augmentation de capital effectué par la société « BEST LEASE ». De ce fait, cette dernière demeure considérée en tant qu'entreprise associée au sens de la norme comptable n° 36 en détenant 34,77 % de son capital.

Dans la mesure où « **Al Baraka Bank Tunis** » n'est pas soumise à l'obligation d'élaborer des états financiers consolidés, le tableau suivant présente, conformément au paragraphe n°24 de la norme comptable n° 36, l'information sur l'effet qu'aurait l'application de la méthode de la mise en équivalence sur la valeur de ces participations et sur les résultats, comme si « **Al Baraka Bank Tunis** » avait à émettre des états financiers consolidés.

L'information suivante a été établie sur la base des états financiers avant audit au 31/12/2012 de la société « Best Lease » :

Participation	Coût historique des titres	% de participation	Capitaux propres avant résultat	Résultat 2012	Valeur des titres selon la méthode de la mise en équivalence	Écart par rapport à la valeur comptable	Impact de la mise en équivalence sur le résultat de l'exercice 2012
BEST LEASE	4 901	34,77%	13 866	1 502	4 821	-80	522
Total	4 901	34,77%	13 866	1 502	4 821	-80	522

Note 6 – Valeurs immobilisées

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2012 un montant de 6 540 KUSD dont le détail se présente comme suit :

Libellé	2012	2 011
Immobilisations incorporelles brutes	2 640	2 322
Amortissements	(1 884)	(1 766)
Immobilisations incorporelles nettes	756	556
Immobilisations corporelles brutes	16 885	16 525
Amortissements	(11 101)	(10 642)
Immobilisations corporelles nettes (1)	5 784	5 883
Valeurs nettes en fin d'exercice	6 540	6 439

(1) Les immobilisations corporelles nettes s'analysent comme suit :

Libellé	2012	2011
Terrain	696	622
Constructions	1 127	1 285
Immobilisations hors exploitation	1 762	1 936
Agencements, aménagements et installations	1 299	1 230
Matériel SWIFT	6	8
Matériel de transport	49	78
Matériel informatique	608	472
Matériel et mobilier de bureau	177	178
Serveur monétique	59	73
Petit Matériel	1	1
Total net	5 784	5 883

Note 7 – Autres actifs

Le poste « Autres Actifs » totalise au 31 décembre 2012 un solde de 3 065 KUSD et se détaille comme suit :

Libellé	2012	2011
Comptes d'attente et de régularisation	257	385
Charges constatées d'avance	139	96
Prêts au personnel	1 987	1 934
Autres	682	1 189
Total	3 065	3 604

Note 8 - Dépôts et Avoirs des Établissements Bancaires & Financiers

Les Dépôts et avoirs des Établissements Bancaires & Financiers s'élèvent au 31 décembre 2012 à 93 827 KUSD et se détaillent comme suit :

Libellé	2012	2011
Dépôts et avoirs des établissements bancaires (1)	84 282	49 611
Dépôts et avoirs des établissements financiers	9 545	11 215
Total	93 827	60 826

(1) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	2012	2011
Banques locales	72 015	25 887
Banques Etrangères	10 268	23 674
Autres	1 999	50
Total	84 282	49 611

Note 9 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle s'élevaient au 31 décembre 2012 à 422 290 KUSD et se détaillent comme suit :

Libellé	2012	2011
Comptes de dépôts (1)	141 535	144 322
Autres comptes et avoirs de la clientèle (2)	280 755	281 857
Total	422 290	426 179

(1) Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

Libellé	2012	2011
Comptes à vue	127 399	130 493
Comptes d'épargne	14 136	13 829
Total	141 535	144 322

(2) Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

Libellé	2012	2011
Comptes à terme non affectés (i)	201 740	188 583
Dettes rattachées	4 193	4 608
Comptes affectés (ii)	65 746	78 898
Dettes rattachées	638	843
Comptes indisponibles	2 648	4 059
Autres sommes dues (iii)	5 790	4 866
Total	280 755	281 857

(i) Les dépôts participatifs non affectés sont employés pour les financements accordés à la clientèle. Les profits générés par ces financements sont répartis entre « **Al Baraka Bank Tunis** » et les déposants en tenant compte de la stabilité des fonds déposés par ces derniers selon une clé de répartition contractuelle.

Le solde de ce compte est ventilé par échéance comme suit :

Libellé	2012	2011
De 3 à 6 mois	30 793	30 266
De 6 à 9 mois	1 677	32 555
Plus de 9 mois	169 270	125 762
Total	201 740	188 583

(ii) Les dépôts participatifs affectés sont employés dans le financement des projets et l'affectation de ces dépôts doit être matérialisée dans le contrat de dépôt. Le remboursement de ces dépôts en principal et profit demeure tributaire du remboursement des financements auxquels ils sont affectés.

(iii) Ce montant correspondant aux sommes bloquées en attente de réalisation d'opérations en cours au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

Libellé	2012	2011
PRG/ lettres de crédit	126	1 206
PRG/ lettres de garantie & avals et cautions	1 660	1 143
PRG/ chèques impayés et certifiés	754	529
Autres sommes dues	3 250	1 988
Total	5 790	4 866

Note 10 – Autres passifs

Le poste « Autres passifs » totalise 4 865 KUSD au 31 décembre 2012 et s'analyse comme suit :

Libellé	2012	2011
Comptes d'attente et de régularisation	1 374	5 066
Charges à payer	2 480	1 482
Provisions pour risques et charges	87	-
Intérêts à liquider (i)	138	108
Autres passifs	786	760
Total	4 865	7 416

(i) Cette rubrique enregistre les intérêts de retards et les autres produits non conformes à la Shari'a Islamique et qui ne peuvent pas être constatés au niveau du résultat de l'exercice.

Note 11 – Capitaux propres

La situation nette se présente comme suit :

Libellé	2012	2011
Capital	50 000	50 000
Réserves (1)	40 277	35 758
Modifications comptables	(1 809)	(149)
Résultat de la période	5 241	7 039
Situation nette	93 709	92 648

(1) Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

Libellé	2012	2011
Réserves pour risques bancaires généraux	31 803	27 534
Réserve légale	5 000	5 000
Fonds social	2 115	1 865
Réserves de réinvestissement	1 359	1 359
Total	40 277	35 758

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Capital	Capital	Réserve légal	Autres réserves	Réserves pour fonds social	Réserves de réinvestissement	Effets de modif compta bles	Résultat de l'exerci ce	total
Soldes au 31/12/2011 avant modifications comptables	50 000	5 000	27 534	1865	1 359		8 699	94 457
Modifications comptables						(1 809)		(1 809)
Total 2011 après modifications comptables	50 000	5 000	27 534	1 865	1 359	(1 809)	8 699	92 648
Affectation du résultat 2011	0	0	4 269	250	0	0	(8 699)	(4 180)
Dividendes distribuées							(4 000)	(4 000)
Dons pour œuvres fonds social							(180)	(180)
Autres réserves			4 269				(4 269)	
Fonds social				250			(250)	
Total	50 000	5 000	31 803	2 115	1 359	(1 809)	0	88 468
Résultat de la période							5 241	5 241
Soldes au 31/12/2012	50 000	5 000	31 803	2 115	1 359	(1 809)	5 241	93 709

Note 12 – Engagements de financement

Les engagements de financement s'analysent, par nature de produit, comme suit :

Libellé	2012	2011
Mourabaha	33 724	23 291
Vente à tempérament	62 065	46 323
Total	95 789	69 614

Note 13 – Garanties reçues

Les garanties reçues se détaillent au 31/12/2012 comme suit :

Libellé	2012	2011
Garanties reçues de la clientèle	89 918	61 742
Cautions reçues de l'Etat	144 174	136 111
Cautions reçues des banques installées à l'étranger	58 023	61 315
Total	292 115	259 168

Note 14 – Profits et revenus assimilés

Les profits et les revenus assimilés s'analysent, par nature de produit, comme suit :

Libellé	2012	2011
Certificats de leasing	7 950	7 737
Mourabaha in commodities	2 111	3 742
Mourabaha	5 402	5 273
Vente à tempérament	5 078	3 540
Leasing	628	
Financements sur ressources spéciales	4	20
Total	21 173	20 312

Note 15- Commissions (en produits)

Les commissions s'élèvent au titre de l'exercice 2012 à 4 242 KUSD et se détaillent comme suit :

Libellé	2012	2011
Commissions d'étude, de gestion et d'engagement	1 210	778
Commissions sur opérations effets et chèques	288	258
Commissions sur opérations de virement et de caisse	862	903
Commissions sur les opérations monétiques	966	751
Commissions de tenue de comptes	202	233
Commissions sur opérations de commerce extérieur	622	593
Diverse commissions	92	22
Total	4 242	3 538

Note 16 – Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières s'analysent comme suit :

Libellé	2012	2011
Résultat de change (1)	534	283
Résultat sur titres de placement (2)	1 798	2 138
Total	2 332	2 421

(1) Le résultat de change s'analyse comme suit :

Libellé	2012	2011
Gains de change	531	274
Pertes de change	3	9
Total	534	283

(2) Le résultat sur titres de placement s'analyse comme suit :

Libellé	2012	2 011
Profits sur investment deposits	1 861	2 154
Dotations aux provisions sur Titres de placement	(70)	-
Reprises de provisions sur Titres de placement	7	-
Dividendes sur Titres de placement	-	2
Profit de réévaluation titre de placement	-	1
Plus-value/cession titre de placement	-	4
Moins-value de réévaluation titre de placement	-	(23)
Total	1 798	2 138

Note 17 – Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement se détaillent comme suit :

Libellé	2012	2011
BEST Lease	161	305
Monétique Tunisie	7	-
P.A.E de Bizerte	31	28
SPLT	-	433
SMT	-	1
Modern leasing	-	57
F.I.T	-	30
Total	199	854

Note 18 – Profits encourus et charges assimilées

Les profits encourus et charges assimilées se détaillent comme suit :

Libellé	2012	2011
Profits aux dépôts non affectés et comptes d'épargne (i)	4 528	4 675
Profits aux dépôts affectés	3 492	3 568
Autres charges	-	3
Total	8 020	8 246

(i) Les dépôts non affectés et les comptes d'épargne sont rémunérés sur la base des profits résultants des financements et des investissements effectués par la banque, après déduction des agios réservés, des provisions correspondantes et éventuellement, des pertes suite à la radiation des créances.

Les indicateurs des profits servis aux comptes de dépôts non affectés et aux comptes d'épargne, issues de la répartition des profits générés des financements et des investissements effectués par la banque, se présentent comme suit :

Devise		2012	2011
TND	Comptes d'épargne	2.140%	2,475%
	Dépôts non affectés	3,002%	3,465%
USD	Comptes d'épargne	0,44%	0,47%
	Dépôts non affectés	0,61%	0,65%
EUR	Comptes d'épargne	0.55%	1.05%
	Dépôts non affectés	0.76%	1.48%

Note 19– Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Cette rubrique s'analyse comme suit :

Libellé	2012	2011
Dotations aux provisions sur engagements clientèle	(4 184)	(3 354)
Dotations aux provisions sur DAB	(87)	0
Reprises de provisions	328	611
Pertes sur opérations avec la clientèle	(15)	-
Pertes sur autres opérations	-	(382)
Total	(3 958)	(3 125)

Note 20– Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Cette rubrique s'analyse comme suit :

Libellé	2012	2011
Dotations aux provisions	(53)	(78)
Reprises de provisions	77	89
Perte sur titres	-	(19)
Total	24	(8)

Note 21 – Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation s'analysent, par nature, comme suit :

Libellé	2012	2011
Frais postaux et de télécommunication	387	326
Services extérieurs	175	178
Entretiens et réparations	462	343
Publicités et relations publiques	51	137
Honoraires	350	212
Frais de bureau et d'administration	693	596
Impôts et taxes	83	89
Loyer ATM	6	6
Autres charges	84	51
Total	2 291	1 939

Note 22 – Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires s'analyse comme suit :

Libellé	2012	2011
Autres pertes ordinaires	(9)	(12)
Autres gains ordinaires	139	377
Total	130	365

Note 23 – Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice s'analysent comme suit :

Libellé	2012	2011
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT (note 1)	12 274	8 262
Dépôts chez les établissements bancaires	13 058	17 203
Banque Centrale et CCP (Passif)	(1 935)	(2 702)
Dépôts et avoirs des établissements bancaires (inférieurs à trois mois)	(84 281)	(49 611)
Total	(60 884)	(26 848)

Note 24 – Répartition des actifs et passifs selon leur durée résiduelle.

La répartition des actifs et passifs de la banque arrêtés au 31 décembre 2012, se détaille comme suit :

	Durée < 3 mois	3 mois <Durée< 6 mois	6 mois <Durée< 1 an	1 an <Durée< 3 ans	Durée > 3 ans	TOTAL
ACTIFS						
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	12 274	-	-	-	-	12 274
Créances sur les établissements bancaires et financiers	95 585	18 357	37 544	23 999	10 165	185 650
Créances sur la clientèle	38 748	29 003	59 349	82 973	79 806	289 879
Portefeuille titres commercial	84 164	14 255	5 282	1 867	3 500	109 068
Portefeuille d'investissement	-	-	-	-	10 175	10 175
Valeurs immobilisées	-	-	-	-	6 540	6 540
Autres actifs	1 078	-	-	-	1 987	3 065
TOTAL ACTIFS	231 849	61 615	102 175	108 839	112 173	616 651
PASSIFS						
Banque centrale et CCP	1 935	-	-	-	-	1 935
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	76 702	1 516	4 221	3 793	7 595	93 827
Dépôts et avoirs de la clientèle	166 973	47 142	91 305	108 360	8 510	422 290
Emprunts et ressources spéciales	25	-	-	-	-	25
Autres passifs	4 865	-	-	-	-	4 865
TOTAL PASSIFS	250 500	48 658	95 526	112 153	16 105	522 942
CAPITAUX PROPRES						
Capital	-	-	-	-	50 000	50 000
Réserves	-	-	-	-	40 277	40 277
Effets de modification comptables	-	-	-	-	(1 809)	(1 809)
Résultat de la période	-	5 241	-	-	-	5 241
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-	5 241	-	-	88 468	93 709
TOTAL PASSIFS & CAPITAUX PROPRES	250 628	54 144	95 526	112 153	104 573	616 651

Note 25- Transactions avec les parties liées

Les parties liées de « **Al Baraka Bank Tunis** » se présentent au 31/12/2012 comme suit :

(1) *Entreprise associée :*

Partie liée	Pays	% d'intérêt dans les capitaux propres
Best Lease	Tunisie	34,77%

(2) *Autres parties liées :*

Partie liée	Pays	Nature de relation
Albaraka Banking Group	Bahrain	Actionnaire majoritaire
Albaraka Islamic Bank	Bahrain	Société du groupe Al Baraka
Albaraka Algérie	Algérie	Société du groupe Al Baraka
Arab Leasing International Finance	Arabie Saoudite	Société du groupe Al Baraka
Al Baraka Turk Participation Bank	Turquie	Société du groupe Al Baraka
Al Baraka Egypt	Egypte	Société du groupe Al Baraka
Alif Trading Company Limited	France	Société du groupe Al Baraka
Attawfik Investments	Arabie Saoudite	Société du groupe Al Baraka
Al Baraka Lebanon	Liban	Société du groupe Al Baraka
Ste. Dallah Al Baraka Holding	Arabie Saoudite	Société du groupe Al Baraka
Algerian Saoudi Leasing (ASL)	Arabie Saoudite	Société du groupe Al Baraka
Al Baraka Immobilière	Tunisie	Société du groupe Al Baraka
S.P.L.T	Tunisie	Société du groupe Al Baraka

Le tableau suivant fournit le solde des opérations réalisées avec les parties liées au cours de l'exercice 2012 :

Parties liées (PL)	Créances sur les parties liées		Dettes envers les parties liées			Produits réalisés avec les parties liées		Charges envers parties liées
	Eng.	Eng.	Dépôts à vue	Dépôts affectés	Dépôts non affectés	Commissions	Profits/Fin	Rémunérations des dépôts non affectés
	Bilan	Hors bilan						
Best Lease	48 806	2 128	98			16	1 894	
Arab Leasing International Finance (ALIF)	2 014		179	2 060	787	1	32	110
Attawfik investment	7 807						370	
Albaraka Turk Participation Bank	27 289	782				31	691	
Albaraka Egypt				5 310				181
Alif Trading Compagny Limited		34	63			6		
Dallah Al Baraka			24					
Al Baraka Islamic Bank	61 771	2 000					1 198	
Al Baraka Lebanon	7 981						176	
Ste. Dallah Al Baraka Holding			1 234		917			26
Al Baraka Banking Group			63					
Albaraka Algérie			2 146			248		
Algerian Saoudi Leasing (ASL)				2 067	1 042			95
Al Baraka Immobilière	4 567		13		3 326		125	
S.P.L.T	1 282		598		3 243	2		
Total	161 517	4 944	4 418	9 437	9 315	304	4 486	412

I - RAPPORT GENERAL

AMC Ernst & Young

Société inscrite au tableau de l'OECT
Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord
1003 Tunis - Tunisie
Tél : 70 749 111 Fax : 70 749 045



92 Rue 8600 – Chargaia I 2035
Tunis Carthage – Tunisie
Téléphone : + 216 71 206 341 /216
71 206 350
Fax : + 216 71 206 342
E -mail : salah.dhibi@planet.tn

AL BARAKA BANK TUNIS

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Etats financiers- exercice clos le 31-12-2012

Messieurs les actionnaires de AL BARAKA BANK TUNIS,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 02 mai 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de AL Baraka Bank Tunis arrêtés au 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I - Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Al Baraka Bank Tunis, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2012, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **93 709 KUSD**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **5 241 KUSD**.

1) Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2) Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3) Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de Al Baraka Bank Tunis ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4) Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 1.1 au niveau des notes explicatives. En effet, des écarts entre les soldes comptables et les soldes physiques des DABs pour un montant de 174 KUSD ont été relevés au 31 décembre 2012.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que notre examen a mis en évidence des insuffisances qui ont fait l'objet d'une lettre de recommandation adressée au comité d'audit et à la Direction Générale de la banque. Ces insuffisances concernent notamment la nécessité de renforcer les activités de contrôle interne au niveau de la banque.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 24 avril 2013

**AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE**

**Expertise, Finance & Conseil
Salah DHIBI**

II - RAPPORT SPECIAL

AMC Ernst & Young

Société inscrite au tableau de l'OECT
Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord
1003 Tunis - Tunisie
Tél : 70 749 111 Fax : 70 749 045



92 Rue 8600 – Charguia I 2035
Tunis Carthage – Tunisie
Téléphone : + 216 71 206 341 /216
71 206 350
Fax : + 216 71 206 342
E -mail : salah.dhibi@planet.tn

AL BARAKA BANK TUNIS RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Exercice clos le 31 décembre 2012

Messieurs les actionnaires de AL BARAKA BANK TUNIS,

En application des dispositions de l'article 71 de la loi n° 2009-64, portant promulgation du code de prestations de services financiers aux non résidents et de l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé de conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé de l'exécution de conventions conclues au cours des exercices antérieurs.

C. Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

En KUSD	DG		DGA		Président du CA		Autres membres du CA et des comités	
	Charges y compris le passif	Passif	Charges y compris le passif	Passif	Charges y compris le passif	Passif	Charges y compris le passif	Passif
Avantages à court terme bruts (*)	308	192	198	96	31	0	306	0
Avantages à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	308	192	198	96	31	0	306	0

(*) Compte non tenue des charges patronales de l'exercice 2012 qui s'élèvent à 167 KUSD.

Par ailleurs, et en dehors de ce qui est précité, nous n'avons reçu aucun avis de la part du management concernant d'autres opérations régies par les dispositions desdits articles et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis, le 24 avril 2013

**AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE**

**Expertise, Finance & Conseil
Salah DHIBI**

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

ASSURANCES SALIM

Siège social : Immeuble ASSURANCES SALIM lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis

La société « ASSURANCES SALIM », publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 21 mai 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : **Chiheb GHANMI & Ghazi HANTOUS**.

Bilan
Arrêté au 31 Décembre 2012
(Unité en Dinars)

Actifs du Bilan	31/12/2012			31/12/2011
	brut	amortissement provisions	net	net
AC 1 Actifs incorporels				
AC11 Investissements de recherche et développement				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	239 427	231 071	8 356	21 362
AC13 Fonds commercial				
AC14 Acomptes versés				
	239 427	231 071	8 356	21 362
AC 2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	1 754 944	1 193 125	561 819	798 910
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	346 801	186 375	160 426	223 023
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours				
	2 101 745	1 379 500	722 245	1 021 933
AC 3 Placements				
AC31 Terrains et constructions				
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	4 848 531	522 066	4 326 465	4 506 631
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	7 592 438	1 660 466	5 931 972	6 788 439
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				
AC321 Part dans des entreprises liées	8 403 573	551 814	7 851 759	6 189 464
AC322 Bons obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces ent	6 922 500		6 922 500	7 500 000
AC323 Parts dans des entreprises avec un lien de participation				
AC324 Bons et obligations émis par les entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance à un lien de participation et créances sur ces entreprises				
AC33 Autres placements financiers	6 950 000	349 381	6 600 619	6 726 557
AC331 Actions autres titres a revenu variable et part dans FCP	15 140 897	363 039	14 777 858	11 225 726
AC332 Obligations et autres titres a revenu fixe	23 762 784		23 762 784	14 952 347
AC333 Prêts hypothécaires				
AC334 Autres prêts	322 324		322 324	297 807
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	21 614 361		21 614 361	28 000 000
AC336 Autres				
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	399 337		399 337	288 946
	95 956 744	3 446 765	92 509 979	86 475 917
AC 4 Placements représentant les provisions techniques afférantes aux contat en unité de compte				
AC 5 Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510 Provisions pour primes non acquises	3 424 998		3 424 998	3 823 353
AC520 Provision d'assurance vie	17 381 796		17 381 796	13 160 751
AC530 Provision pour sinistres (vie)	4 449 104		4 449 104	3 166 474
AC531 Provision pour sinistres (non vie)	7 111 783		7 111 783	6 114 256
AC540 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)				
AC541 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)				
AC550 Provisions d'égalisation et d'équilibrage				
AC560 Autres provisions techniques (vie)				
AC561 Autres provisions techniques (non vie)				
AC570 P3rovisions techniques des contrats en unités de compte				
	32 367 681		32 367 681	26 264 833
AC 6 CREANCES				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 primes acquises et non émises				
AC612 autres créances nées d'opération d'assurance directe	22 593 050	2 372 864	20 220 187	17 159 109
AC613 créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance				
AC62 Créances nées d'opération de réassurance	2 798 743	221 759	2 576 984	2 886 684
AC63 Autres créances				
AC631 personnel	44 962		44 962	58 895
AC632 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	557 342		557 342	174 924
AC633 Débiteurs divers	179 506	10 150	169 356	179 189
AC64 Créances sur ressources spéciales				
	26 173 605	2 604 773	23 568 832	20 458 801
AC 7 Autres éléments d'actif				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	1 166 451		1 166 451	770 984
AC72 Charges reportées				
AC721 Frais d'acquisition reportés	704 412		704 412	709 477
AC722 Autres charges a repartir				
AC73 Comptes de régularisation actif				
AC731 interets et loyers acquis non échus				
AC732 estimations de réassurances - acceptation				
AC733 autres comptes de régularisation	996 401		996 401	1 348 611
AC74 Ecart de conversion				
AC75 Autres	524 299		524 299	299 886
	3 391 563		3 391 563	3 128 959
TOTAL ACTIFS	160 230 766	7 662 109	152 568 657	137 371 806

Bilan
Arrêté au 31 Décembre 2012
(Unité en Dinars)

Capitaux propres et passifs du bilan	31/12/2012	31/12/2011
Capitaux propres		
CP1 capital social ou fonds équivalent	13 300 000	13 300 000
CP2 réserves et primes liées au capital	13 652 021	13 648 751
CP3 rachat d'action propres		
CP4 autres capitaux propres	3 139 106	1 600 000
CP5 résultat reportés	404 004	590 768
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	30 495 132	29 139 519
CP6 résultat de l'exercice	4 197 207	3 217 587
Total capitaux propres avant affectation	34 692 339	32 357 106
Passif		
PA1 Autres passifs financiers		
PA11 emprunt obligataires		
PA12 TCN émis par l'entreprise		
PA13 autres emprunts		
PA14 dettes envers les établissements bancaires et financiers		
PA2 Provisions pour autres risques et charges		
PA21 provisions pour pensions et obligations similaires		
PA22 provisions pour impôts		
PA23 autres provisions	1 123 727	807 911
	1 123 727	807 911
PA3 Provisions techniques brutes		
PA310 provision pour primes non acquises	10 920 667	11 991 409
PA320 provision pour assurance vie	34 903 157	28 289 575
PA330 provision pour sinistres (vie)	11 561 103	9 872 001
PA331 provision pour sinistres (non vie)	35 527 385	32 387 660
PA340 provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)		
PA341 provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)	49 231	67 602
PA350 provision pour égalisation et équilibrage	672 543	362 104
PA360 autres provisions technique (vie)		
PA361 autres provisions technique (non vie)	767 064	1 141 105
	94 401 150	84 111 456
PA4 Provisions techniques de contrat en unités de compte		
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	12 960 256	11 266 625
	12 960 256	11 266 625
PA6 Autres Dettes		
PA61 dettes nées d'opérations d'assurances directe		
PA62 dettes nées d'opérations de Réassurances	2 397 302	1 162 937
PA621 parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'es		
PA622 autres		
PA63 autres dettes		
PA631 dépôts et cautionnements reçues	261 211	974 222
PA632 personnel	4 210	3 620
PA633 etat ,organismes de sécurité sociale,collectivités publiques	951 335	1 151 190
PA634 créiteurs divers	2 615 918	2 253 381
PA64 ressources spéciales		
	6 229 975	5 545 349
PA7 Autres passifs		
PA71 comptes de régularisation passif		
PA710 report commissions reçues des reassureurs		
PA711 estimation de réassurance-rétrocession		
PA712 autres comptes de régularisation passif	3 161 210	3 283 359
PA72 écart de conversion		
	3 161 210	3 283 359
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	152 568 657	137 371 806

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non Vie
(Unité en Dinars)

	OPERATIONS BRUTES 31/12/2012	CESSIONS ET RETROCESSIONS 31/12/2012	OPERATIONS NETTES 31/12/2012	OPERATIONS NETTES 31/12/2011
PRNV 1 <u>Primes acquises</u>				
PRNV11 Primes émises et acceptées	21 440 310	-3 715 215	17 725 095	18 018 774
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	1 070 742	-398 354	672 388	52 216
	22 511 053	-4 113 570	18 397 483	18 070 989
PRNT3 <u>Produits de placements alloués , transférés de l'état de résultat</u>	1 589 978		1 589 978	1 694 806
PRNV2 <u>Autres produits techniques</u>				
CHNV1 <u>Charges de sinistres</u>				
CHNV11 Montants payés	-12 791 426	853 218	-11 938 209	-10 968 199
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	-3 139 725	997 527	-2 142 198	-5 447 213
	-15 931 152	1 850 745	-14 080 407	-16 415 411
CHNV 2 <u>Variation des autres provisions techniques</u>	81 973		81 973	-901 779
CHNV3 <u>Participation aux bénéfices et ristournes</u>	-173 148		-173 148	-204 630
CHNV 4 <u>Frais d'exploitation</u>				
CHNV41 Frais d'acquisition	-1 234 239		-1 234 239	-1 338 909
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-5 065		-5 065	-27 020
CHNV43 Frais d'administration	-5 221 140		-5 221 140	-4 434 165
CHNV44 commission recues des réassureurs		838 505	838 505	801 126
	-6 460 444	838 505	-5 621 939	-4 998 967
CHNV5 <u>Autres charges techniques</u>				
CHNV6 <u>Variation de la provision pour égalisation et équilibrage</u>				
RTNV Sous Total : Resultat tchnique de l'assurance non vie	1 618 260	-1 424 320	193 940	-2 754 992

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance Vie
(Unité en Dinars)

	OPERATIONS BRUTES 31/12/2012	CESSIONS ET RETROCESSIONS 31/12/2012	OPERATIONS NETTES 31/12/2012	OPERATIONS NETTES 31/12/2011
PRV 1 <u>Primes acquises</u>				
PRV11 Primes émises et acceptées	20 291 387	-8 573 440	11 717 947	11 199 956
	20 291 387	-8 573 440	11 717 947	11 199 956
PRV2 <u>Produits de placements</u>				
PRV 2 1 Revenus des placements	1 541 134		1 541 134	1 407 544
PRV 2 2 Produits des autres placements				
	1 541 134		1 541 134	1 407 544
PRV 2 3 Repise de correction de valeur sur placements				
PRV 2 4 Profits provenant de la réalisation des placements et de change				
PR V3 <u>Plus values non réalisées sur placements</u>				
PR V4 <u>Autres produits techniques</u>				
CHV1 <u>Charges de sinistres</u>				
CHV11 Montants payés	-3 790 664	1 482 943	-2 307 721	-1 997 836
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	-1 689 102	1 282 630	-406 472	-22 481
	-5 479 767	2 765 574	-2 714 193	-2 020 316
CHV 2 <u>Variation des autres provisions techniques</u>	-6 613 582	4 221 045	-2 392 538	52 321
CHV3 <u>Participation aux bénéfices et ristournes</u>				
CHV 4 <u>Frais d'exploitation</u>				
CHV41 Frais d'acquisition	-5 442 406		-5 442 406	-5 907 171
CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés				
CHV43 Frais d'administration	-1 713 099		-1 713 099	-1 934 552
CHV44 commission recues des réassureurs		4 468 637	4 468 637	3 623 680
	-7 155 505	4 468 637	-2 686 868	-4 218 042
CHV5 <u>Autres charges techniques</u>				
CH V9 <u>Charges de placements</u>				
CHV 91 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	-154 689		-154 689	-105 344
CHV 92 Correction de valeur sur placement	-228 184		-228 184	-79 014
CHV 93 Pertes provenant de la réalisation des placements				
	-382 873		-382 873	-184 358
CHV 10 <u>Moins values non réalisées sur placements</u>				
CHNT2 <u>Produits de placements alloués , transférés à l'etat de résultat</u>				
RTV <u>Sous Total : Resultat tchnique de l'assurance vie</u>	2 200 794	2 881 815	5 082 609	6 237 104

Etat de résultat
(Unité en Dinars)

		31/12/2012	31/12/2011
RNTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie	193 940	-2 754 992
RTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie	5 082 609	6 237 104
PRNT1	Produits des placements		
	PRN T11 revenus des placements	2 601 445	2 748 108
CHNT1	charges des placements (assurances et /ou réassurances non vie)		
CHNT11	charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	-226 137	-138 685
CHNT12	correction des valeur sur placements	-385 176	-154 268
CHNT13	pertes provenant de la réalisation des placements		-5 378
CHNT2	Produits des placements alloués , transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de laréassurance non vie	-1 589 978	-1 694 806
PRNT2	autres produits non techniques	55 774	57 969
CHNT3	autres charges non techniques	-39 365	
	Résultat provenant des activités ordinaires	5 693 112	4 295 052
CHNT4	impôts sur le résultat	-1 495 905	-1 077 465
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	4 197 207	3 217 587
PRNT 4	Gains extraordinaires		
CHNT5	Pertes extraordinaires		
	Résultat net de l'exercice	4 197 207	3 217 587
	Effet modification comptable (nets d'impôts)		582 198
	Résultat net de l'exercice après modification comptable	4 197 207	3 799 785

Etat de flux de trésorerie
Arrêté au 31 Décembre 2012
(Unité en Dinars)

	31/12/2012	31/12/2011
<i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>		
- Encaissement des primes reçues des assurés	38 249 260	36 016 746
- Sommes versées pour paiement des sinistres	-15 659 777	-13 218 634
- Encaissement des primes reçues acceptations	34 650	53 988
- Sommes versées pour sinistres acceptations		
- Décaissements des primes pour les cessions	-1 768 915	-1 086 907
- Encaissement des sinistres pour les cessions		
- Commissions versées aux intermédiaires	-4 860 127	-4 433 770
- Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-4 717 982	-4 739 051
- Encaissements liés à la cession des placements financiers		
- Taxes sur les assurances versées au trésor	-2 322 230	-2 476 092
- Produits financiers reçus	4 245 791	3 158 800
- Impôt sur les bénéfices payés	-3 024 837	-1 980 518
- Autres mouvements	-7 806	-19 460
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	10 168 026	11 275 102
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</i>		
- Encaissement provenant de la cession des immobilisations incorporelles et corporelles	930	22 737
- Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles	-25 909	-250 614
- Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-108 447 599	-189 422 287
- Encaissement provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	100 942 544	178 941 718
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	-7 530 035	-10 708 446
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>		
- Encaissement suite à l'émission des actions		
- Dividendes et autres distributions	-2 119 683	-1 750 450
Flux de trésorerie provenant des activités de financements	-2 119 683	-1 750 450
<u>Variation de trésorerie</u>	518 309	-1 183 795
<u>Trésorerie de début d'exercice</u>	648 142	1 831 936
<u>Trésorerie de fin d'exercice</u>	1 166 451	648 142

TABLEAU DES ENGAGEMENTNS RECUS ET DONNES

	31/12/2012	31/12/2011
ENGAGEMENTS RECUS		
Caution recus des agents généraux	48 000	48 000
Caution et garantie au titres des appels d'offres	297 135	823 771
ENGAGEMENTS DONNES		
Aval caution et garantie au titres des appels d'offres		39 264
Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
Autres engagements sur titres , actifs ou revenus	101 400	1 805 000
Autres engagements données		
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
Autres valeurs détenues pour compte de tiers		
	446 535	2 716 035

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtées au 31/12/2012

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

DENOMINATION	: Assurances "SALIM"
SIEGE SOCIAL	: Immeuble Assurances SALIM lot AFH BC 5 Centre Urbain Nord-Tunis
TELEPHONE	: 71 184 200
FAX	: 71 184 284
E-MAIL	: ass.salim@planet.tn
FORME JURIDIQUE	: Société anonyme faisant appel public à l'épargne
NATIONALITE	: Tunisienne
DATE DE CONSTITUTION	: 15/09/1995
DUREE	: 99 ans
CAPITAL SOCIAL	: 13.300.000 de dinars divisés en 2 660.000 actions de valeur nominale 5 dinars chacune entièrement libérées.
EXERCICE SOCIAL	: du 1er janvier au 31 décembre de chaque année
REGIME FISCAL	: Droit commun
REGISTRE DE COMMERCE	: B 150661997
MATRICULE FISCAL	: 538 937 C/P/M/000
LEGISLATION APPLICABLE	: Loi N° 92-24 du 9 mars 1992 portant promulgation du code des assurances
BRANCHES EXPLOITEES	Toutes branches
PRINCIPAUX REASSUREURS	MAPFRE ODYSSEE RE SCOR HANOVER RE CCR ARIG CONVERIUM TUNIS RE

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés sont établis par la société mère « LA BANQUE DE L'HABITAT ».

2- CONSEIL D'ADMINISTRATION

- M. Mohamed Taoufik IDRIS: Président du Conseil
- BANQUE DE L'HABITAT
- EPARGNE INVEST SICAR
- SIM SICAR
- MODERN LEASING
- SIFIB
- Mme Haifa LAARIBI
- M.Ahmed TRABELSI
- M. Nejjib MARZOUGUI
- M. Adel ZARROUK
- M. Radhouane ZOUARI
- M. Tarek CHERIF

3- DIRECTION GENERALE

- M. Ali HAMMAMI : Directeur Général

NOM ET SIEGE DE LA SOCIETE MERE QUI PUBLIE LES COMPTES CONSOLIDES

La Banque de l'Habitat, 18 Avenue Mohamed V - Tunis

4- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

L'exercice 2012 a connu les faits marquants suivants :

- Amélioration sensible du résultat non vie qui passe de -2 754 992 DT enregistré en 2011 à + 193 940 DT en 2012.
- Amélioration notable du résultat technique de la branche automobile qui passe de – 4 284 693 DT a -790 521 DT en 2012.
- Le résultat net de l'exercice est excédentaire de 4 197 207 D soit une augmentation de 30,45 % par rapport à l'exercice 2011.
- Achèvement et mise en exploitation de l'application vie- bancassurance et son intégration avec le système métier de l'entreprise.

5- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Société « ASSURANCES SALIM » sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000 portant approbations des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance.

6- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la Société « ASSURANCES SALIM » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

6.1- Actifs Incorporels

Les actifs incorporels sont constitués de logiciels informatiques et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs incorporels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

6.2- Actifs Corporels d'Exploitation

Les actifs corporels d'exploitation comprennent le matériel de transport, le matériel informatique, le matériel et mobiliers de bureau et les aménagements, agencements et installations et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs corporels sont amortis sur la base des durées d'utilisation estimées suivants :

Libellé	Durée d'utilisation	Méthode d'amortissement
Mobiliers et matériels de bureaux	5 ans	linéaire
Matériel informatique	3 ans	linéaire
Matériel de transport	5 ans	linéaire
Agencements aménagements et Installations	10 ans	linéaire

Les immobilisations dont la valeur est inférieure à 200 DT sont amorties intégralement dès la première année de leur acquisition.

6.3- Placements Financiers

Règles de prise en compte

Les placements financiers sont distingués entre les placements dans des entreprises liées et participations et les autres placements financiers.

Sont considérées comme entreprises liées, les entreprises entre lesquelles une influence notable est exercée directement ou indirectement. Les participations comprennent les parts dans le capital d'autres entreprises destinées à contribuer à l'activité de l'entreprise par la création d'un lien durable.

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

Règles d'évaluation

Les actifs admis en représentation des provisions techniques sont évalués comme suit conformément à l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005, modifiant l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

- Obligations et titres a revenus fixes:

Sont évalués à leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achat et hors coupon couru à l'achat.

Une provision pour dépréciation à due concurrence est constituée dès lors qu'un risque de recouvrement et/ou des intérêts est constaté sur ces actifs.

- Titres a revenus variables :

Sont évalués au prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats.

Une provision pour dépréciation est constituée :

- Pour les titres cotés en bourse : lorsque le cours moyen des transactions en bourse du mois qui précède la date de clôture des comptes est inférieur au coût d'acquisition.
- Pour les titres non cotés en bourse : lorsque la valeur mathématique de l'exercice clôturé est inférieure au coût d'acquisition.
- La valeur des titres à revenu variable est déterminée séparément pour chaque titre. Une moins value dégagée sur un titre ne peut être compensée par une plus value sur un autre titre.

- Placements en représentations des contrats en unités de compte:

Doivent être évalués à leur valeur de marché. La différence entre la valeur comptable et la valeur de marché doit être prise en compte dans le résultat.

6.4 Placements immobiliers :

Sont évalués au prix d'acquisition pour les acquisitions à titre onéreux, à la juste valeur pour les acquisitions à titre gratuit et au coût de production pour celles produites par l'entreprise.

De ces valeurs, il est déduit les amortissements et provisions pour dépréciation devant être constituées.

Les provisions pour dépréciation représentent la différence négative entre le prix d'acquisition ou la juste valeur ou le coût de production nets des amortissements et la valeur de marché.

Lorsqu'il n'est pas possible de déterminer la valeur de marché, la valeur déterminée sur la base du principe du prix d'acquisition ou du coût de revient est réputée être la valeur de marché.

6.5 - Les provisions techniques:

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre des finances du 27 Février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 Mars 2005.

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à l'entreprise d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance.

- Provision pour primes non acquises

Les primes émises représentent tous les montants de primes reçus ou à recevoir au titre de contrats d'assurance conclus avant la clôture de l'exercice.

La partie des primes émises qui se rapporte à un ou plusieurs exercices ultérieurs est différée par le biais de la dotation à la provision pour primes non acquises, calculée au prorata temporis séparément pour chaque contrat d'assurance.

- Provision d'assurance Vie

La provision d'assurance Vie, qui comprend la valeur actuarielle des engagements de l'entreprise, nets de primes futures (méthodes prospectives), est calculée séparément pour chaque contrat sur la base suivante :

Pour le produit DHAMEN, la provision mathématique est calculée adhésion par adhésion avec compensation entre les provisions mathématiques positives et les provisions mathématiques négatives et en relevant les taux d'intérêt réels par l'effet de crédit et en affectant l'effet de l'application de la table tunisienne TD 99 à concurrence du 4/5^{ème}.

Pour les contrats : temporaire décès dégressif TDD, crédits commerciaux, mixte, Horizon, la provision mathématique est calculée sur la base de la table tunisienne TD 99.

- Provisions pour sinistres

Les provisions pour sinistres correspondent au coût total estimé (y compris les frais de gestion) du règlement de tous les sinistres survenus à la clôture de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

Les provisions pour sinistres résultent d'un calcul séparé pour chaque sinistre qui exclut tout escompte ou déduction.

- Autres provisions techniques

Les autres provisions techniques sont composées de la provision pour risques en cours destinée à couvrir les risques à assumer par l'entreprise après la fin de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance/traités de réassurance en cours, excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

6.6 – Les provisions sur créances:

La méthode adoptée pour le calcul de ces provisions se réfère à l'ancienneté des créances et aux écarts entre comptables et extracomptables.

Les créances sur les assurés sont provisionnées par ancienneté :

2009 et antérieurs	100 %
2010	50 %
2011	20 %

Les créances contentieuses sont provisionnées par ancienneté :

2011 et antérieurs	100 %
2012	50 %

Les créances douteuses et les créances sur les agents fermées sont provisionnées en totalité.

7- NOTES EXPLICATIVES (Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

A) NOTES SUR LE BILAN

I- NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

AC 1 - Actifs Incorporels

Les actifs incorporels se composent exclusivement de logiciels informatiques dont l'amortissement s'effectue linéairement sur 3 ans. Ils totalisent au 31/12/2012 un montant net de 8 356 DT, déterminé comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2011	Acquisition de l'exercice	Valeur Brute	Amortissements			Valeur Nette
			Au 31/12/2012	Dotations			Au 31/12/2012
			31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2012	31/12/2012
Logiciel	239 427	-	239 427	-218 065	-13 006	-231 071	8 356
Total	239 427	-	239 427	-218 065	-13 006	-231 071	8 356

AC 2- Actifs Corporels d'Exploitation

Les immobilisations corporelles totalisent au 31/12/2012 un montant net de 722 245 DT, déterminé comme suit :

Libellé	Valeur Brute Au 31/12/2011	Acquisitions de l'exercice	Cessions de l'exercice	Valeur Brute Au	Amortissements			Valeur Nette Au
				31/12/2012	Dotations			31/12/2012
				31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2012	31/12/2012
A.A.I	570 211	23 892		594 103	-221 967	-45 241	-267 207	326 896
M. Transport	276 938			276 938	-143 185	-48 165	-191 350	85 588
M. Inform. (*)	882 606	3 475	2 178	883 903	-565 693	-168 874	-734 568	149 335
M.M.B	346 004	797		346 801	-122 981	-63 394	-186 375	160 426
Total	2 075 759	28 164	2 178	2 101 745	-1 053 826	-325 674	-1 379 500	722 245

(*) Cessions matériels totalement amortis.

AC 3- Placements :

Les placements totalisent au 31/12/2012 un montant net de 92 509 979 DT contre 86 475 917 DT au 31/12/2011 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011
Terrains et constructions d'exploitation	4 326 465	4 506 631
Terrains et constructions hors d'exploitation	5 931 972	6 788 439
Part dans des entreprises liées	7 851 759	6 189 464
Obligations émises par les entreprises liées	6 922 500	7 500 000
Autres placements financiers	6 600 619	6 726 557
Actions autres titres a revenu variable et part dans FCP	14 777 858	11 225 726
Obligations et autres titres à revenu fixe	23 762 784	14 952 347
Autres prêts	322 324	297 807
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	21 614 361	28 000 000
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	399 337	288 946
<i>Total</i>	<i>92 509 979</i>	<i>86 475 917</i>

AC 311-Terrains et constructions d'exploitation :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2011	Acquisition ou Cession 2012	Transfert Immeuble en cours 2012	Valeur Brute au 31/12/2012	Amortissements			Valeur nette au 31/12/2012
					31/12/2011	31/12/2012	31/12/2012	
Terrain Zone Urbaine Nord	1 316 489			1 316 489				1 316 489
Immeuble d'exploitation								
Assurances SALIM	3 532 042			3 532 042	-345 464	-176 602	-522 066	3 009 976
Avance sur immeuble en cours	3 564		-3 564	-				-
<i>Total</i>	<i>4 852 094</i>		<i>-3 564</i>	<i>4 848 531</i>	<i>-345 464</i>	<i>-176 602</i>	<i>-522 066</i>	<i>4 326 465</i>

AC 312-Terrains et constructions hors exploitation :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2011	Acquisition ou Cession 2012	Transfert Immeuble 2012	Valeur Brute au 31/12/2012	Amortissements			Valeur nette au 31/12/2012
					31/12/2011	31/12/2012	31/12/2012	
Terrains Imm K								
Espace Tunis	424 200			424 200				424 200
Imm K Espace Tunis (construction)	2 422 800			2 422 800	-848 312	-121 140	-969 452	1 453 348
Immeuble hors exploitation immeuble								
Assurances SALIM	5 266 733		521 296(*)	4 745 438	-476 982	-214 031	-691 014	4 054 424
<i>Total</i>	<i>8 113 733</i>	<i>-</i>	<i>521 296</i>	<i>7 592 438</i>	<i>-1 325 294</i>	<i>-335 171</i>	<i>-1 660 466</i>	<i>5 931 972</i>

Assurances SALIM a procédé au reclassement des placements immobiliers hors exploitation pour un montant égal à 521 296 relatifs à un crédit de TVA constaté initialement dans la valeur d'entrée de l'immeuble.

AC321-Participations dans des entreprises liées :

Libellé	Valeur Brute	Mvts de l'exercice			Valeur Brute	Provisions Dotations / Reprise			Valeur Nette au
	31/12/2011	Capital non libéré	Acquisi	cessions	31/12/2012	31/12/2011	2012	31/12/2012	31/12/2012
BH	696 244				696 244				696 244
BH Technologie	330 000				330 000	-330 000		-330 000	-
Modern leasing	1 004 183				1 004 183				1 004 183
Modern leasing	110 439		40 359	5 007	145 791	-10 757	-25 957	-36 714	109 077
SIFIB	218 376				218 376				218 376
SIM SICAR	1 798 200				1 798 200				1 798 200
SOPIVEL	1 972 900		1 652 900		3 625 800				3 625 800
STIMEC	84 500	101 400	50 700		135 200	-84 500	-50 700	-135 200	-
SGRC	399 880				399 880				399 880
SMT	49 900				49 900	-49 900		-49 900	-
Total	6 664 621	101 400	1 743 959	5 007	8 403 573	-475 157	-76 657	-551 814	7 851 759

AC322-Bons et obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces Entreprises :

La société « ASSURANCES SALIM » a souscrit à l'emprunt obligataire « BH 2009 » pour un montant de 7 500 000 DT pour une durée de 15 ans dont 2 années de franchise et un taux de rendement égal au TMM+0,8%.

Libellé	Valeur Brute 31/12/2011	Acquisition / Libération	Cession / tombé	Valeur Nette 31/12/2012
Emprunt obligataire BH-2009/ Catégorie A	7 500 000	-	577 500	6 922 500
Total	7 500 000	-	577 500	6 922 500

AC33-Autres placements financiers :

Libellé	Valeur Brute 31/12/2011	Participation 2012	Valeur Brute 31/12/2012	provisions			Valeur Nette 31/12/2012
				31/12/2011	31/12/2012 dotation	31/12/2012	
FOND GERE SIM SICAR	6 950 000	-	6 950 000	-223 443	-125 938	-349 381	6 600 619
Total	6 950 000	=	6 950 000	-223 443	-125 938	-349 381	6 600 619

AC331-Actions et autres titres à revenu variable et parts dans des FCP :

Libellé	Valeur Brute	Mvts Au 31/12/2012		Valeur Brute	Provisions			Valeur Nette
	au 31/12/2011	Acq.	Cessions	au 31/12/2012	Dotations / Reprise			au 31/12/2012
		Libération			31/12/2011	2012	31/12/2012	
ATB	290 699			290 699	-32 159	-49 824	-81 983	208 716
BNA	40 800			40 800		-2 831	-2 831	37 969
ATTIJARI BANK	38 868			38 868		-5 799	-5 799	33 068
BTEI	38 421			38 421				38 421
STB	282 199			282 199	-52 026	-44 749	-96 775	185 424
SOTUMAG	42 584			42 584	-12 878	12 878	-	42 584
UIB	1 320 000			1 320 000				1 320 000
TUNIS RE	852 494	3 754 692		4 607 186		-157 642	-157 642	4 449 544
CARTHAGE CEMENTS	68 885			68 885				68 885
ENNAKL	107 000			107 000	-12 800	12 800	-	107 000
AFRIQUE ASSISTANCE	32 000			32 000				32 000
ASSURCREDIT	150 000			150 000	-11 149	4 891	- 6258	143 742
SDA	7 500			7 500	-1 175	-1 073	-2 248	5 252
SICAV BHP	673 926	451 988	420 514	705 400		-2 727	- 2 727	702 673
SICAV BHO	550 396			550 396	-1 058	43	-1 015	549 381
PLACEMENT EN FCP	1 000 000			1 000 000				1 000 000
FCP SECURITE	4 000 000			4 000 000				4 000 000
SOTACIB	1 853 100			1 853 100				1 853 100
OBLIG.SICAV TANIT	100			100				100
UTB	5 761			5 761	- 5 761		-5 761	
Total	11 354 731	4 206 680	420 514	15 140 897	-129 005	-234 034	-363 039	14 777 858

AC332-Obligations et autres titres à revenu fixe :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2011	Souscription +plus value de souscription	Remboursement + coût d'acquisition	Valeur Brute au 31/12/2012	Valeur nette au 31/12/2012
- Emprunt obligataire STAR	400 000			400 000	400 000
- Emprunt obligataire STAR	156 000			156 000	156 000
- Emprunt obligataire ATB 2007	840 000		40 000	800 000	800 000
- Emprunt obligataire ATL 2007/1	100 000		100 000	-	-
- Emprunt obligataire AB 15ANS	799 997		66 670	733 327	733 327
- Emprunt obligataire AB 20ANS	212 500		12 500	200 000	200 000
- Emprunt obligataire PANOBOIS 2007	400 000		100 000	300 000	300 000
- Emprunt STB 2008/1	812 500		62 500	750 000	750 000
-Emprunt STB 2010	450 000		50 000	400 000	400 000
- Emprunt HANNIBAL LEASE 2010/1	400 000		100 000	300 000	300 000
- Emprunt HANNIBAL LEASE 2010/2	400 000		100 000	300 000	300 000
- Emprunt obligataire ATL -2010/1	800 000		200 000	600 000	600 000
- Emprunt obligataire AMEN BANK 2010	466 650		33 350	433 300	433 300
- Emprunt obligataire UIB 2011	500 000			500 000	500 000
- Emprunt obligataire BTK 2012		500 000		500 000	500 000
S/total I	6 737 647	500 000	865 020	6 372 627	6 372 627
- BTA ECHEANCE AVRIL 2014 :	1 513 330		5 100	1 508 230	1 508 230
- BTA ECHEANCE FEVRIER 2015 :	6 701 370		64 800	6 636 570	6 636 570
- BTA ECHEANCE OCTOBRE 2018:		8 000 000	252 670	7 747 330	7 747 330
- BTA ECHEANCE DECEMBRE 2016 :		1 500 000	1 973	1 498 027	1 498 027
S/total II	8 214 700	9 500 000	324 543	17 390 157	17 390 157
<i>Total Général</i>	<i>14 952 347</i>	<i>10 000 000</i>	<i>1 189 563</i>	<i>23 762 784</i>	<i>23 762 784</i>

AC334-Autres prêts :

La rubrique autres prêts totalise au 31/12/2012 un montant de 322 324 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Valeur nette Au 31/12/2011	Prêts accordés Au 31/12/2012	Remboursements Au 31/12/2012	Valeur nette Au 31/12/2012
Prêt au personnel (FAS)	294 738	84 369	71 266	307 842
Autres Prêts	3 068	11 414		14 482
<i>Total</i>	<i>297 806</i>	<i>95 783</i>	<i>71 266</i>	<i>322 324</i>

AC335-Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers :

Ce poste totalise au 31/12/2012 un montant de 21 614 361 DT détaillé comme suit :

Libellé	Valeur nette Au 31/12/2011	Souscription Au 31/12/2012	Rachat Au 31/12/2012	Valeur nette Au 31/12/2012
-Billets de trésorerie	4 500 000	3 500 000	3 500 000	4 500 000
-Compte à terme	17 000 000	2 114 361	11 000 000	8 114 361
-Certificats de dépôt	6 500 000	87 000 000	84 500 000	9 000 000
<i>Total</i>	<i>28 000 000</i>	<i>92 614 361</i>	<i>99 000 000</i>	<i>21 614 361</i>

AC34-Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes :

Ce poste totalise au 31/12/2012 un montant de 399 337 DT détaillé comme suit :

Libellé	Valeur Nette 31/12/2011	Libération 31/12/2012	Constitution 31/12/2012	Valeur Nette 31/12/2012
Tunis Ré	288 946	288 627	399 018	399 337
<i>Total</i>	<i>288 946</i>	<i>288 627</i>	<i>399 018</i>	<i>399 337</i>

AC 5 - Part des réassureurs dans les Provisions Techniques :

La part des réassureurs dans les provisions techniques totalise au 31/12/2012 un montant de 32 367 681 DT contre 26 264 833 DT au 31/12/2011 soit une augmentation de 6 102 848 DT.

Cette rubrique est détaillée comme suit :

Libellé	Montant 31/12/2012	Montant 31/12/2011	Variation 31/12/2012
Provisions pour primes non acquises non vie	3 424 998	3 823 353	-398 354
Provisions d'assurances vie	17 381 796	13 160 751	4 221 045
Provisions pour sinistres vie	4 449 104	3 166 474	1 282 630
Provisions pour sinistres non vie	7 111 783	6 114 256	997 527
<i>Total</i>	<i>32 367 681</i>	<i>26 264 833</i>	<i>6 102 848</i>

AC 6 – Créances

Cette rubrique se présente comme suit:

Libellé	Montant 31/12/2012	Montant 31/12/2011	Variation
AC 61 - Créances nées d'opérations d'assurances directes :	20 220 187	17 159 109	3 061 078
AC 62 - Créances nées d'opérations de réassurances :	2 576 984	2 886 684	-309 700
AC 631- Personnel :	44 962	58 895	-13 933
AC 632 -Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques :	557 342	174 924	382 418
AC 633 -Débiteurs Divers	169 356	179 189	-9 833
<i>Total</i>	<i>23 568 832</i>	<i>20 458 801</i>	<i>3 110 031</i>

Il est à noter que pour l'exercice 2012, la société « Assurances SALIM » a constaté une provision sur les créances pour un montant de 2 604 773 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant 2012	Montant 2011	Variation
-Contentieux Primes	1 497 879	1 168 858	329 021
-Affaires directes	307 444	251 953	55 491
-Agents Généraux	476 130	490 460	-14 330
-Courtiers d'assurance	91 411	56 287	35 124
-Créances nées d'opérations de réassurances	221 759	128 198	93 561
-Débiteurs Divers	10 150	10 150	
<u>Total</u>	<u>2 604 773</u>	<u>2 105 906</u>	<u>498 867</u>

Créances	Moins d'un an	1 an et (-) de 5 ans	plus que 5 ans	Total
Autres créances nées d'opération d'assurance directe	15 326 262	6 465 858	800 930	22 593 050
Créances nées d'opération de réassurance	1 937 687	639 298	221 759	2 798 744
Personnel	44 962			44 962
Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	557 342			557 342
Débiteurs divers	76 756	102 751		179 506
	17 943 009	7 207 907	1 022 689	26 173 605

AC 7 – Autres éléments d'actifs

Le poste «Autres Eléments d'Actifs» totalise au 31/12/2012 un solde de 3 391 563 DT contre un solde de 3 128 959 DT au 31/12/2011 et se présente comme suit :

Libellé	Valeur au 31/12/2012	Valeur au 31/12/2011	variation 31/12/2012
Comptes Banques :	1 165 975	770 659	395 316
Caisse :	476	325	151
Frais d'acquisition reportée :	704 412	709 477 -	5 065
Produits à recevoir :	996 401	1 348 611 -	352 210
Autres (Consignations) :	524 299	299 886	224 412
<u>Total</u>	<u>3 391 563</u>	<u>3 128 959</u>	<u>262 604</u>

II- NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DU BILAN

CP - Capitaux Propres

A la date du 31/12/2012, le capital social s'élève à 13 300 000 DT composé de 2 660 000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libéré en totalité.

La structure du capital social se présente comme suit :

Noms des actionnaires	Nbr- d'actions	Valeur Nominale	MONTANT		Pourcentage du capital détenu
			Libéré	Non Libéré Total	
<u>Sociétés du groupe</u>					
Banque de l'habitat	581 448	5	2 907 240		21,86%
Epargne invest-sicaf	271 733	5	1 358 665		10,22%
Sim - sicar	171 050	5	855 250		6,43%
SIFIB -BH	48 763	5	243 815		1,83%
Modern leasing	46 617	5	233 085		1,75%
<u>Total</u>	<u>1 119 611</u>		<u>5 598 055</u>	<u>5 598 055</u>	<u>42,09%</u>
<u>Administrateurs</u>	583 151	5	2 915 755	2 915 755	21,92%
<u>Personnes morales</u>	821 958	5	4 109 790	4 109 790	30,90%
<u>Personnes physiques</u>	133 585	5	667 925	667 925	5,02%
<u>Actionnaires étrangers</u>	1 695	5	8 475	8 475	0,06%
<u>Total</u>	<u>1 540 389</u>		<u>7 701 945</u>	<u>7 701 945</u>	<u>57,91%</u>
Total (sociétés du groupe et autres)	2 660 000		13 300 000	13 300 000	100,000%

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

	01/01/2012 avant affectaion	Affections et imputations	Dividendes	Résultat de L'exercice	Autres variations	situation au 31/12/2012
Capital social	13 300 000					13 300 000
Réserves Légales	1 326 755	3 245				1 330 000
Réserves Extraordinaires	4 719 500					4 719 500
Prime d'émission	6 600 000					6 600 000
Fonds Social	1 002 496				25	1 002 521
report à nouveau	8 571	395 434				404 004
Effet modification comptable	582 198	-582 198				
Réserves pour Réinvestissements exonérés	1 600 000	1 539 106				3 139 106
résultat de l'exercice	3 217 587	-1 355 587	-1 862 000	4 197 207		4 197 207
Total	32 357 106	-	-1 862 000	4 197 207	25	34 692 339

Résultat de l'exercice

❖ Le Résultat brut des activités ordinaires de la période arrêté au 31/12/2012 est de 5 693 112 DT contre 4 295 052 DT au 31/12/2011 soit une augmentation de 32,55 %.

❖ Le résultat fiscal = Résultat comptable ordinaire avant impôts : 5 693 112 DT

+ Total réintégrations : 1 492 141 DT

- Total déductions : 758 338 DT

- Déduction pour dégrèvement fiscal : 2 152 900 DT

- IS Du 2012 : 1 495 905 DT

Le résultat fiscal après réinvestissement exonéré 4 197 207 DT

❖ Le Résultat Net de la période arrêté au 31/12/2012 est de 4 197 207 contre 3 217 587 DT en 2011 soit une augmentation de 30,45 %.

PA 2 - Provisions pour autres risques et charges :

Les provisions pour autres risques et charges s'élèvent à 1 123 727 DT et se détaillent comme suit :

-Provisions pour impôts 521 296 DT relatif au crédit de TVA dans l'attente d'une position définitive de l'administration fiscale.

-Provisions pour commissions à payer 456 793 DT,

-Provisions pour litiges 145 638 DT.

PA 3 - Provisions Techniques Brutes :

Les provisions techniques arrêtées au 31/12/2012 totalisent 94 401 150 DT contre 84 111 456 DT en 2011 soit une augmentation de 10 289 694 DT et un taux d'évolution de 12,23 %.

Les provisions mathématiques ont évolué de 23,38 % pour atteindre le montant de 34 903 157 DT contre 28 289 575 DT.

La provision mathématique du produit Dhamen personnels payés d'avance a été calculée selon la même note technique TDD, ainsi un changement de méthode de calcul de la provision mathématique a eu lieu au cours de l'année 2012.

Les provisions pour sinistres à payer totalisent 47 088 488 DT contre 42 259 661 DT en 2011, soit une augmentation de 11,43 %.

La société « ASSURANCES SALIM » a procédé à la constatation de la provision pour égalisation pour un montant 672 543 DT.

Provisions Techniques	MONTANT 31/12/2012	MONTANT 31/12/2011	VARIATION 31/12/2012	TAUX EVOLUTION
<u>Provisions mathématiques</u>	34 903 157	28 289 575	6 613 582	23,38%
VIE				
	34 903 157	28 289 575	6 613 582	23,38%
<u>Provisions pour primes non acquises</u>				
AUTO	3 934 494	4 357 794	-423 300	-9,71%
RISQUES TECHNIQUES ET DIVERS	6 005 412	6 762 694	-757 282	-11,20%
INCENDIE	688 823	655 595	33 228	5,07%
TRANSPORT	291 938	215 326	76 612	35,58%
	10 920 667	11 991 409	-1 070 742	-8,93%
<u>Provisions pour sinistres à payer</u>				
VIE	11 561 103	9 872 001	1 689 102	17,11%
GROUPE MALADIE	1 954 345	1 778 346	175 999	9,90%
AUTO	25 670 211	23 920 032	1 750 179	7,32%
RISQUES TECHNIQUES ET DIVERS	5 331 613	3 877 824	1 453 789	37,49%
INCENDIE	2 703 791	2 850 542	-146 751	-5,15%
TRANSPORT	-132 575	-39 085	-93 490	239,20%
	47 088 488	42 259 661	4 828 828	11,43%
<u>Provision pour participations aux bénéfices vie</u>				
<u>Provision pour participations aux bénéfices non vie</u>	49 231	67 602	-18 371	-27,17%
<u>Provision pour égalisation et équilibrage</u>	672 543	362 104	310 438	85,73%
<u>Autres provisions techniques non vie</u>	767 064	1 141 105	-374 041	-32,78%
<u>Total Provisions</u>	94 401 150	84 111 455	10 289 695	12,23%

PA 5 – Dettes pour dépôt reçus des cessionnaires

Les dettes pour dépôt de réassurance s'élèvent au 31/12/2012 à 12 960 256 DT contre 11 266 625 DT au 31/12/2011, le détail de ces dettes se présente comme suit :

	Valeur Brute au 31/12/2012	Valeur Brute au 31/12/2011	Variation
Dépôt en garantie des PPNA	4 031 098	3 960 950	70 148
Dépôt en garantie des PSAP	8 929 158	7 305 675	1 623 483
Total	12 960 256	11 266 625	1 693 632

PA 6 - Autres Dettes

Le solde de ce poste est de 6 229 975 DT au 31/12/2012 contre 5 545 349 DT au 31/12/2011, soit une augmentation de 684 626 DT et se détaille comme suit :

Autres Dettes	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2011	Variation
-Dettes nées d'opérations de réassurances	2 397 302	1 162 937	1 234 365
-Dépôt et cautionnement reçu	261 211	974 222	-713 012
-Personnel	4 210	3 620	590
-Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	951 335	1 151 190	-199 855
-Créditeurs divers	2 615 918	2 253 381	362 538
<i>Total</i>	<i>6 229 975</i>	<i>5 545 349</i>	<i>684 626</i>

Autres Dettes	moins d'un an	1 an et(-) de 5 ans	plus que 5 ans	Total
Dettes nées d'opération de réassurance	2 080 833	316 469		2 397 302
Dépôts et cautionnement reçus personnel	15 734	107 025	138 451	261 211
Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	4 210			4 210
Créditeurs divers	951 335			951 335
	2 325 807	290 111		2 615 918
	5 377 919	713 605	138 451	6 229 975

PA 7 - Autres passifs

Le solde de ce poste est de 3 161 210 DT au 31/12/2012 contre 3 283 359 DT au 31/12/2011 et se détaille comme suit :

- Charges à payer pour un montant de 3 053 241 DT ;
- Produits constatés d'avance pour un montant de 107 969 DT.

III- NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

1- ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

PRV1- Prime acquises

Le poste « Primes Acquises » totalise 20 291 387 DT au 31/12/2012 contre 19 083 160 DT au 31/12/2011, soit une variation de 1 208 227 DT et un taux d'évolution de 6,33 %.

Les primes cédées ont évolué de 690 236 DT expliqué par l'application du traité de réassurance du produit DHAMEN.

Libellé	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2011	Variation
Primes émises	20 291 387	19 077 320	1 214 067
Acceptations		5 840	-5 840
Primes à annuler			
Variation des primes acquises non émises			
Sous-total 1	20 291 387	19 083 160	1 208 227
Primes cédées	-8 573 440	-7 883 204	-690 236
<i>Total</i>	<i>11 717 947</i>	<i>11 199 956</i>	<i>517 991</i>

PRV2 - Produits des Placements

Les produits des placements globaux (vie et non vie) de la société totalisent au 31/12/2012 un montant de 4 142 579 DT.

La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

$$\frac{\text{Provision technique vie}}{\text{Capitaux propres + Provisions techniques vie et non vie}} \times \text{Produits des placements}$$

Soit :

- Provisions techniques non vie	47 936 890
- Provisions techniques vie	46 464 260
- Capitaux propres + provisions techniques vie et non vie	124 896 282
- Produits des placements globaux	4 142 579

Ainsi, les produits des placements bruts qui se rapportent à l'assurance vie s'élèvent à 1 541 134 DT au 31/12/2012 contre un montant de 1 407 544 DT au 31/12/2011.

CHV1- Charges de sinistres

Le poste charges de sinistres totalise 2 714 193 DT au 31/12/2012 contre 2 020 316 DT au 31/12/2011, soit une augmentation 693 877 DT, répartie comme suit :

Libellé	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2011	Variation
Sinistres payés	-3 790 664	-2 945 817	-844 847
Part des réassureurs dans les sinistres	1 482 943	947 982	534 962
Variation des provisions pour sinistres	-1 689 102	-812 687	-876 415
Part des réassureurs dans la variation des prov. pour sinistres	1 282 630	790 206	492 424
<u>Total</u>	<u>-2 714 193</u>	<u>-2 020 316</u>	<u>-693 877</u>

CHV2- Variation des autres provisions techniques

Le poste variation des autres provisions techniques de l'exercice totalise 6 613 582 DT au 31/12/2012 dont un montant de 4 221 044 DT à la charge du réassureur contre 4 860 891 DT dont 4 913 212 DT à la charge du réassureur au 31/12/2011.

Cette variation s'explique par l'évolution de la part des réassureurs dans les provisions mathématiques vie suite à l'application du traité de réassurance en quote part (90% / 10%) du produit « DHAMEN » permettant l'imputation de 90% de la provision mathématique de ce produit à la charge des réassureurs.

CHV4- Frais d'Exploitation

Les frais généraux sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destination dans les postes des comptes de résultat selon des clés de répartition s'appuyant sur des indices d'activité.

Les clés de répartition analytique sont objectives et contrôlables. Par ailleurs, la présentation des frais se présentent comme suit :

- Les frais de gestion des placements sont inclus dans les charges des placements ;
- Les frais de règlement des sinistres sont compris dans les charges de sinistres ;
- Les frais d'acquisition des contrats, les frais d'administration et les autres charges techniques apparaissent au niveau de la rubrique « frais d'exploitation » correspondante aux comptes de résultat vie et non vie. Les commissions reçues des réassureurs sont inscrites en déduction de ce poste et ne sont pas considérées comme un revenu mais comme une couverture des frais de gestion engagés par l'assureur.

Les frais d'acquisition « composés essentiellement des commissions servies aux agents généraux et courtiers d'assurances » totalisent un montant de 5 442 406 DT au 31/12/2012 contre 5 907 171 DT au 31/12/2011.

Le poste « Frais d'administration » de la société dégage un montant global (vie/non vie) de 7 547 599 DT au 31/12/2012 de contre 6 601 999 DT au 31/12/2011.

Frais Généraux	2012	2011	variation
Frais du Personnel	3 135 630	2 754 181	381 449
Divers frais d'exploitation	1 287 159	1 339 277	-52 118
Honoraires commissions et vacations	237 689	196 955	40 734
Dotation aux amortissements	852 428	908 201	-55 773
Etats impôts et taxes	618 619	597 717	20 902
Jetons de présence servis	93 750	93 750	
Dotation à la provision pour créances douteuses	392 031	438 182	-46 151
Dotation à la provision pour dépréciation des titres	437 123	163 383	273 740
Dotation à la provision pour congés payés	25 312	31 897	-6 585
Dotation à la provision pour risques divers	467 858	78 456	389 402
Total	7 547 599	6 601 999	945 600

La part attribuée au compte de résultat technique vie au 31/12/2012 est de 1 713 099 DT contre 1 934 552 DT au 31/12/2011.

A noter que la répartition des frais d'administration non directement affectables au titre des périodes concernées a été effectuée sur la base des clés de répartitions suivantes :

Clés de répartition	31/12/2012		31/12/2011	
	Vie	Non Vie	Vie	Non Vie
Effectif	30 %	70 %	46 %	54 %
Salaires	21 %	79 %	25 %	75 %
Chiffre d'affaires	49 %	51%	47 %	53%

La ventilation des charges de personnel

charges de personnel	31/12/2012	31/12/2011
Salaires	2 418 887	2 112 137
Pension de retraite	56 711	41 455
Charges sociales	424 005	371 634
Autres	236 026	228 954
	3 135 630	2 754 181

La ventilation par destination des frais généraux, les frais de gestion de placements ainsi que les dotations aux provisions et aux amortissements est réparties comme suit

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Total des charges affectées au compte résultat technique vie	1 713 099	1 934 552
Total des charges affectées au compte résultat technique non vie	5 221 140	4 434 165
Frais de gestion des placements		
-Etat de résultat vie :	228 184	79 014
- Etat de résultat	385 176	154 268
Total	7 547 599	6 601 999

Les commissions reçues des réassureurs au 31/12/2012 sont de 4 468 637 DT contre 3 623 680 DT au 31/12/2011.

CHV9- Charges de Placements

Le compte charges de placements affectés aux comptes de résultat technique vie dégage un solde au 31/12/2012 de 382 873 DT.

Le compte de résultat vie dégage un résultat bénéficiaire au 31/12/2012 de 5 082 609 DT contre 6 237 104 DT au 31/12/2011 soit une diminution de 18,51%.

2- ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE

PRNV1 - Primes Acquises

Le poste «Primes acquises» totalise 22 511 053 DT au 31/12/2012 contre 21 300 911 DT au 31/12/2011 soit une augmentation de 1 210 142 DT et un taux d'évolution de 5,68 %.

Les primes cédées ont augmenté de 8,3 % pour passer à 3 715 215 DT en 2012 contre 3 430 639 DT en 2011.

La part des réassureurs dans la variation des PPNA est de -398 534 DT contre 200 717 DT en 2011.

Le détail se présente comme suit :

Libellé	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2011	Variation
- Primes émises	21 145 734	21 206 670	-60 936
- Acceptations	282 817	199 750	83 067
- Variation des provisions pour primes non acquises sur acceptation			
- Variation des provisions pour primes non acquises	1 070 742	-148 501	1 219 243
- Primes à annuler	11 760	42 992	-31 232
Sous-total 1	22 511 053	21 300 911	1 210 142
- Primes cédées	-3 715 215	-3 430 639	-284 577
Part des réassureurs dans la variation des PPNA	-398 354	200 717	-599 071
- Participation aux bénéficiaires sur cession			
<u>Total</u>	18 397 483	18 070 989	326 494

La répartition ainsi que la structure des primes émises par nature de risque se présentent comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
AUTO	8 616 345	10 282 342
ARD	711 689	726 143
INCENDIE	1 743 294	1 611 016
ENGINEERING	1 267 922	1 717 286
TRANSPORT	1 759 698	958 189
MALADIE	7 341 363	6 154 437
Total NON VIE	21 440 310	21 449 413

PRNT3 - Produits de placements alloués transférés de l'état de résultat

Les produits des placements globaux (vie et non vie) de la société totalisent au 31/12/2012 un montant de 4 142 579 DT.

La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique non vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

Provision technique non vie

x Produits des placements

Capitaux propres + Provisions techniques vie et non vie

Soit :

- Provisions techniques non vie	47 936 890
- Provisions techniques vie	46 464 260
- Capitaux propres+provisions techniques vie et non vie	124 896 282
Produits des placements globaux	4 142 579

Ainsi, les produits de placements bruts qui se rapportent à l'assurance non vie s'élèvent à 1 589 978 DT au 31/12/2012 contre un montant de 1 694 806 DT au 31/12/2011.

CHNV1- Charges de sinistres

Le poste charges de sinistres de l'exercice totalise 14 080 407 DT au 31/12/2012 contre 16 415 411 DT au 31/12/2011.

Libellé	Montant	Montant	Variation
	au 31/12/2012	au 31/12/2011	
Sinistres payés	-12 791 426	-11 837 232	-954 194
Part des réassureurs dans les sinistres	853 218	869 033	-15 815
Variation des provisions pour sinistres	-3 139 725	-8 643 041	5 503 316
Part des réassureurs dans la variation pour sinistres	997 527	3 195 828	-2 198 301
Total	-14 080 407	-16 415 411	2 335 006

CHNV2- Variation des autres provisions techniques

Ce poste est constitué par la variation de la provision pour risques en cours qui s'élève à 767 064 DT au 31/12/2012 contre 1 141 105 DT au 31/12/2011 ; soit une diminution de 374 041 DT, par la variation de la provision pour égalisation et équilibrage de la branche incendie qui s'élève à 672 543 DT au 31/12/2012 contre 362 104 DT au 31/12/2011, soit une augmentation de 310 438 DT, et par la variation de la provision pour participations aux bénéficiaires et ristournes non vie qui s'élève à 49 231 DT au 31/12/2012 contre 67 602 DT au 31/12/2011, soit une diminution de 18 371 DT.

CHNV3- Participations aux bénéficiaires et ristournes

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 173 148 DT contre 204 630 DT au 31/12/2011.

CHNV4- Frais d'Exploitation

Les frais d'acquisition «composés essentiellement des commissions servies aux agents généraux et courtiers d'assurances» totalisent un montant de 1 234 239 DT au 31/12/2012 contre 1 338 909 DT au 31/12/2011.

Le poste «Frais d'administration» de la société dégage un montant global (vie/non vie) de 7 547 599 DT au 31/12/2012de contre 6 601 999 DT au 31/12/2011.

La part attribuée au compte de résultat technique non vie au 31/12/2011 est de 5 221 140 DT contre 4 434 165 DT au 31/12/2011.

A noter que la répartition des frais d'administration non directement affectables au titre des périodes concernées a été effectuée sur la base des clés de répartition suivantes :

Clés de répartition	31/12/2012		31/12/2011	
	Vie	Non Vie	Vie	Non Vie
Effectif	30 %	70 %	46 %	54 %
Salaires	21 %	79 %	25 %	75 %
Chiffre d'affaires	49 %	51%	47 %	53%

Frais d'acquisition reportés non vie : Les montants comptabilisés se présentent comme suit :

Exercice	Libération	Constataion	Variation
Au titre de l'exercice 2012	704 412	709 477	5 065

Les commissions reçues des réassureurs au 31/12/2012 sont de 838 505 DT contre 801 126 DT 31/12/2011.

Le compte de résultat non vie dégage un résultat bénéficiaire de 193 940 DT au 31/12/2012 contre - 2 754 992 DT au 31/12/2011.

3- ETAT DE RESULTAT :

	31/12/2012	31/12/2011
-Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie	193 940	-2 754 992
-Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie	5 082 609	6 237 104
-Produits des placements	2 601 445	2 748 108
-charges des placements (assurances et /ou réassurances non vie)		
-Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	-226 137	-138 685
-Correction des valeurs sur placements	-385 176	-154 268
-Pertes provenant de la réalisation des placements		-5 378
-Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non-vie	-1589 978	-1 694 806
-Autres produits non techniques	55 774	57 969
-Autres charges non techniques *	-39 365	
Résultat provenant des activités ordinaires	5 693 112	4 295 052
-Impôts sur le résultat	1 495 905	-1 077 465
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	4 197 207	3 217 587
Pertes extraordinaires		
Résultat net de l'exercice	4 197 207	3 217 587
-Effet des modifications comptables (nets d'impôt)		582 197
Résultat net de l'exercice après modifications comptables	<u>4 197 207</u>	<u>3 799 785</u>

*Radiation des créances douteuses.

4- NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :

1/ flux de trésorerie liés à l'exploitation : 10 168 026 DT

1-1 Encaissements des primes reçues des assurés : 38 249 260 DT.

Il s'agit des encaissements sur :

- affaires directes pour 25 259 475 DT,
- affaires agents généraux pour 7 279 932 DT
- affaires courtiers pour 5 709 853 DT.

1-2 Sommes versées pour paiement des sinistres : 15 659 777 DT.

1-3 Encaissement des primes reçues acceptations : 34 650 DT.

1-4 Décaissements des primes pour les cessions

Il s'agit de sommes versées aux réassureurs pour un montant de 1 768 915 DT.

1-5 Commissions versées aux intermédiaires : 4 860 127 DT.

1-6 Sommes versées aux fournisseurs et au personnel :

- sommes versées au personnel s'élèvent à 2 483 828 DT.

- sommes versées aux fournisseurs s'élèvent à 2 234 154 DT.

1-7 taxes sur les assurances versées au trésor

- la taxe sur les assurances s'élève à 2 322 230 DT.

1-8 produits financiers reçus

-Encaissements intérêts, dividendes, jetons de présence, et autres produits financiers pour un montant total 4 245 791 DT

1-9 Impôts sur les bénéfices et impôts divers payés : 3 024 837 DT.

1-10 Autres mouvements : 7 806 DT.

2/Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement : - 7 530 035 DT.

- Encaissements sur cessions des immobilisations incorporelles et corporelles : 930 DT.

- Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles : 25 909 DT.

- Décaissement sur acquisitions des placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation pour 108 447 599 DT.

- Encaissements sur cessions des placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation pour 100 942 544 DT.

3/Flux de trésorerie liée aux activités de financements : - 2 119 683 DT

- dividendes et autres distributions : 2 119 683 DT.

4/Variation de trésorerie : 518 309 DT.

5/Trésorerie de début d'exercice 648 142 DT.

6/ Trésorerie de fin d'exercice : 1 166 451 DT.

C1 – Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif :

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture:
	À l'ouverture		A la clôture		A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		A la clôture		
	Acquisitions	Cessions+transferts	Amort	Provisions:	Amort	Provisions:	Amort	Provisions:	Amort	Provisions:	Amort	Provisions:	
1. Actifs incorporels													
1.1 Frais de recherche et développement													
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	239 427			239 427	218 065		13 006				231 071		8 356
1.3 Fonds de commerce													
1.4 Acomptes versés													
	239 427			239 427	218 065		13 006				231 071		8 356
2. Actifs corporels d'exploitation													
2.1 Installations techniques et machines	1 729 755	27 367	2 178	1 754 944	930 845		262 280				1 193 125		561 819
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	346 004	797		346 801	122 981		63 394				186 375		160 427
2.3 Acomptes versés													
	2 075 759	28 164	2 178	2 101 745	1 053 826		325 674				1 379 500		722 245
3. Placements													
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.(1)	12 965 828		524 859	12 440 968	1 670 758		511 774				2 182 531		10 258 437
3.2 Placements dans les entreprises liées	14 164 621	1 743 959	582 507	15 326 073		475 157	76 658				551 814	14 774 259	
3.2.1 Parts dans les entreprises liées	6 664 621	1 743 959	5 007	8 403 573		475 157	76 658				551 814	7 851 759	
3.2.2 Bons et obligations	7 500 000		577 500	6 922 500							-	6 922 500	
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation													
3.3.1 Parts													
3.3.2 Bons et obligations													
3.4 Autres placements financiers	61 554 885	106 916 824	100 681 343	67 790 366		352 448	432 984			73 012	712 419	67 077 946	
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	11 354 731	4 206 680	420 514	15 140 897		129 005	264 646			30 612	363 039	14 777 858	
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	14 952 347	10 000 000	1 189 563	23 762 784								23 762 784	
3.4.3 Prêts hypothécaire													
3.4.4 Autres prêts	297 807	95 783	71 266	322 324								322 324	
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	28 000 000	92 614 361	99 000 000	21 614 361								21 614 361	
3.4.6 Autres	6 950 000			6 950 000		223 443	168 338			42 400	349 381	6 600 619	
3.5 Créances pour espèces déposées	288 946	399 017	288 627	399 337								399 337	
3.6 Placements des contrats en UC													
	88 974 280	109 059 800	102 077 336	95 956 744	1 670 758	827 605	511 774	509 641		73 012	2 182 531	1 264 234	92 509 979
TOTAL:	91 289 466	109 087 964	102 079 514	98 297 916	2 942 649	827 605	850 454	509 641		73 012	3 793 102	1 264 234	93 240 580

C2- Etat récapitulatif des placements :

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur
Placements immobiliers	12 440 968	10 258 437	12 440 968
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	22 288 674	21 377 563	22 113 374
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	550 396	549 381	549 381
Autre parts d'OPCVM	705 400	702 673	702 673
Obligations et autres titres à revenu fixe	30 685 284	30 685 284	30 685 284
Autres placements financiers	6 950 000	6 600 619	6 633 738
Autres prêts et effets assimilés	322 324	322 324	322 324
Dépôt auprès des entreprises cédantes	399 337	399 337	399 337
Autres dépôts	21 614 361	21 614 361	21 614 361
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus			
<i>Total</i>	95 956 744	92 509 979	95 461 441
Dont montant de ces placements qui admis à la présentation des provisions techniques	94 401 150	94 401 150	94 401 150
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs			

C3 -Ventilation des produits et charges de placements :

	Les placements dans les entreprises liées		Autres placements	Total
Revenu des placements immobiliers		598 376	400 450	998 825
Revenu des participations		262 033	107 177	369 211
Revenu des autres placements		1 421 734	1 309 256	2 730 991
Autres revenus financiers		39 531	4 021	43 552
Total des produits de placements		2 321 674	1 820 905	4 142 579
Intérêts				380 826
Frais externes (pertes sur réalisation)				
Autres frais (ajustement sur valeur placements)				613 360
Total des charges de placements				994 186

C4 –Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer :

Année d'inventaire	2008	2009	2010	2011	2012
<i>Inventaire 2010</i>					
Règlements cumulés	6 465 172	6 936 019	5 020 221		
Provisions pour sinistres	1 810 973	5 131 751	6 405 169		
Total charges des sinistres	8 276 145	12 067 770	11 425 390		
Primes acquises	14 100 532	16 218 802	18 623 381		
% sinistres / primes acquises	58%	74%	61%		

Année d'inventaire	2008	2009	2010	2011	2012
<i>Inventaire 2011</i>					
Règlements cumulés	6 771 667	8 145 403	7 001 925	6 624 281	
Provisions pour sinistres	1 324 291	6 029 033	6 644 162	14 172 843	
Total charges des sinistres	8 095 959	14 174 435	13 646 087	20 797 123	
Primes acquises	14 100 532	16 218 802	18 623 381	21 300 911	
% sinistres / primes acquises	57%	87%	73%	98%	

Année d'inventaire	2008	2009	2010	2011	2012
<i>Inventaire 2012</i>					
Règlements cumulés	6 961 438	8 774 003	8 381 415	10 922 647	5 781 385
Provisions pour sinistres	1 082 532	5 149 495	5 052 226	9 552 865	11 792 944
Total charges des sinistres	8 043 970	13 923 498	13 433 641	20 475 512	17 574 329
Primes acquises	14 100 532	16 218 802	18 623 381	21 300 911	22 511 053
% sinistres / primes acquises	57%	86%	72%	96%	78%

C5 -RESULTAT TECHNIQUE VIE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE :

	DECES	CAPITAL- ISATION	VIE	Total
Primes	19 130 273	1 112 954	48 160	20 291 387
Charges de prestations	-5 160 102	-319 665		-5 479 767
Charge des provisions d'assurance vie	-5 767 292	- 822 967	-23 323	-6 613 582
Solde de souscription	8 202 880	-29 679	24 837	8 198 038
Frais d'acquisition	-5 418 756	-22 327	- 1 323	-5 442 406
Frais d'acquisition reportés				
Autres charges de gestion nettes	-1 627 444	-68 524	-17 131	-1 713 099
Charge d'acquisition et de gestion nettes	-7 046 200	-90 851	-18 454	- 7 155 505
Produits nets de placements	77 057	1 155 850	308 227	1 541 134
Charges de placements	-19 144	-287 155	- 76 575	-382 873
Participation aux résultats et intérêts techniques				
Solde financier	57 913	868 695	231 652	1 158 261
Primes cédées et/ou rétrocédées	-8 573 440			- 8 573 440
Part des réassureurs dans les charges de prestations	1 482 943			1 482 943
Part des réassureurs dans les charges de provisions	5 503 675			5 503 675
Part des réassureurs dans la participation aux résultats				
Commissions reçues des réassureurs	4 468 637			4 468 637
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	2 881 815			2 881 815
Résultat technique vie	4 096 408	748 166	238 035	5 082 609

C6- Résultat technique non vie par catégorie d'assurance :

	AUTO	ARD	INC	ENG	TRANSPORT	MALADIE	Total
Primes acquises	9 039 644	732 994	1 710 066	2 003 899	1 683 087	7 341 363	22 511 053
Primes émises	8 616 345	711 689	1 743 294	1 267 922	1 759 698	7 341 363	21 440 310
Variation des primes non acquises	423 299	21 305	-33 228	735 977	-76 612		1 070 742
Charges de prestation	-7 887 448	- 718 907	- 248 816	- 1 030 676	- 523 110	- 5 440 220	-15 849 178
Prestations et frais payés	-6 491 675	-101 726	-163 305	-164 864	-605 635	-5 264 221	-12 791 426
Charges des provisions pour prestations diverses	-1 395 773	-617 182	-85 511	-865 812	82 525	-175 999	- 3 057 752
Solde de souscription	1 152 196	14 086	1 461 250	973 223	1 159 976	1 901 143	6 661 874
Frais d'acquisition	-730 095	-56 721	- 187 543	-80 162	-160 173	-19 544	- 1 234 239
variation des frais d'acquisition reportés	-14 754	1 095	19 023	-20 213	9 783		- 5 065
frais d'administration	- 1 997 576	- 582 201	-501 334	-750 099	-255 040	- 1 134 890	- 5 221 140
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-2 742 425	-637 826	-669 854	-850 474	-405 430	-1 154 434	- 6 460 444
Produits nets de placements	1 005 765	101 638	135 383	276 283	6 087	64 822	1 589 978
Participation aux résultats	-95 501		-66 141	-7 579	-3 928		-173 148
Solde financier	910 263	101 638	69 242	268 705	2 159	64 822	1 416 830
Primes cédées	-240 267	-436 952	-684 390	-1 036 617	-1 316 989		-3 715 215
Part des réassureurs dans les primes non acquises	6 893	-9 278	39 283	-435 253			-398 354
Part des réassureurs dans les prestations payées	64 735	21 862	175 091	164 754	426 775		853 218
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-42 961	505 034	-284 709	820 164			997 527
Commissions reçues des réassureurs	101 044	88 244	210 849	304 009	134 360		838 505
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-110 556	168 910	-543 876	-182 944	-755 853		-1 424 320
Résultat technique	-790 521	-353 193	316 761	208 510	851	811 531	193 940

C7-PARTICIPATION BENEFICIAIRES DES ASSURES DANS LA BRANCHE VIE :

Libellé	2008	2009	2010	2011	2012
Participation aux résultats					
- Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	28 577	34 876	59 442	68 177	79 530
- Variation de la provision pour participation aux bénéfices	4 650	6 299	24 566	8 735	11 353
Participation aux résultats des contrats d'assurances vie					
- Provisions mathématiques moyennes	10 459 138	13 734 792	19 622 220	25 841 791	31 596 366
- Montant minimum de participation	33 227	41 175	84 008	103 367	127 187
- Montant effectif de la participation bénéficiaire	33 227	41 175	84 008	103 367	127 187

C8-TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE VIE

	<i>Total</i>
Primes	20 291 387
Charges de prestations	-5 479 767
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	-6 613 582
Solde de souscription	8 198 038
Frais d'acquisition	-5 442 406
Autres charges de gestion nettes	-1 713 099
Charge d'acquisition et de gestion nettes	-7 155 505
Produits nets de placements	1 541 134
charges de gestion des placements	-382 873
Participation aux résultats et intérêts techniques	
Solde financier	1 158 261
Primes cédées et/ou rétrocédées	-8 573 440
Part des réassureurs dans les charges de prestations	1 482 943
Part des réassureurs dans les charges de provisions	5 503 675
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	
Commissions reçues des réassureurs	4 468 637
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	2 881 815
Résultat technique	5 082 609
Informations complémentaires	
Montant des rachats	72 458
Intérêts techniques bruts de l'exercice	
Provisions techniques brutes à la clôture	46 464 260
Provisions techniques brutes à l'ouverture	38 161 576
A déduire:	
Provisions devenues exigibles	

C9-TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE NON VIE

	Total
Primes acquises	22 511 053
Primes émises	21 440 310
Variation des primes non acquises	1 070 742
Charges de prestation	-15 849 178
Prestations et frais payés	-12 791 426
Charges des provisions pour prestations diverses	-3 057 752
Solde de souscription	6 661 874
Frais d'acquisition	-1 234 239
Autres charges de gestion nettes	-5 065
Frais d'administration	-5 221 140
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-6 460 444
Produits nets de placements	1 589 978
Participation aux résultats	-173 148
Solde financier	1 416 830
Primes cédées	-3 715 215
Part des réassureurs dans les primes acquises	-398 354
Part des réassureurs dans les prestations payées	853 218
Part des réassureurs dans les charges de provisions pour prestations	997 527
Commissions reçues des réassureurs	838 505
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-1 424 320
Résultat technique	193 940
Informations complémentaires	
Provisions pour primes non acquises à la clôture	10 920 667
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	11 991 409
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	35 527 385
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	32 387 660
Provision pour P.B non vie à la clôture	49 231
Provision pour P.B non vie à l'ouverture	67 602
Provision pour égalisation et équilibrage à la clôture	672 543
Provision pour égalisation et équilibrage à l'ouverture	362 104
Autres provisions techniques à la clôture	767 064
Autres provisions techniques à l'ouverture	1 141 105

C10-Participations croisées :

C11-Tableau de ventilation des primes émises par zone géographique et par nature de risque :

Titres détenus	Capital social	nombre d'actions souscrites	valeur nominale de l'action	Capital détenu	% de détention SALIM /Filiales BH	% de détention Filiales BH/ SALIM
BANQUE DE L HABITAT	90 000 000	57 732	5	288 660	0,32%	21,86%
MODERN LEASING	20 000 000	209 907	5	1 049 535	5,25%	1,75%
SIFIB-BH	3 000 000	2 186	100	218 376	7,28%	1,83%
SOPIVEL	9 100 000	36 258	100	3 625 800	39,84%	
SIM SICAR	18 000 000	359 640	5	1 798 200	9,99%	6,43%
STIMEC (1)	1 400 000	23 660	10	236 600	16,90%	
SGRC	2 000 000	39 988	10	399 880	19,99%	
SMT	500 000	499	100	49 900	9,98%	
BH technologies	800 000	3 300	100	330 000	41,25%	
SICAV BHO		5 365	103	550 396		
SICAV BHP		17 814	40	705 400		

(1) capital non libéré 101 400 DT

	31/12/2012	31/12/2011
NORD	37 884 419	37 902 450
CENTRE	2 740 924	2 460 426
SUD	1 106 354	169 696
Total	41 731 697	40 532 572

	31/12/2012	31/12/2011
DECES	19 130 273	18 257 543
CAPITALISATION	1 112 954	778 611
MIXTE	48 160	47 006
Total VIE	20 291 387	19 083 160
AUTO	8 616 345	10 282 342
ARD	711 689	726 143
INCENDIE	1 743 294	1 611 016
ENGINEERING	1 267 922	1 717 286
TRANSPORT	1 759 698	958 189
MALADIE	7 341 363	6 154 437
Total NON VIE	21 440 310	21 449 413
Total	41 731 697	40 532 573

C12- Tableau des mouvements de capitaux propres

	Capital social	Réserves Légales	Réserves Extraordinaires	Prime d'émission	Réserves pour Réinvestissements	Fonds Social	Résultat Reporter	Résultat de L'exercice	Total
solde au 31/12/2009	10 000 000	970 263	3 529 500			755 739	2 705	3 368 635	18 626 842
AGE du 09/12/2009 augmentation du capital	3 300 000			6 600 000					9 900 000
affectation AGO du 12/05/2010		168 567	1 190 000			150 000	1 860 068	-3 368 635	0
dividendes							-1 862 000		-1 862 000
encaissement						7 507			7 507
décaissement						-9 090			-9 090
Résultat de l'exercice								3 757 722	3 757 722
solde au 31/12/2010	13 300 000	1 138 830	4 719 500	6 600 000		904 155	773	3 757 722	30 420 981
affectation AGO du 05/05/2011		187 925	1 550 000			150 000	1 869 797	-3 757 722	0
Réaffectation des réserves			-1 550 000			-50 000			-1 600 000
dividendes							-1 862 000		-1 862 000
encaissement						6 766			6 766
décaissement						-8 426			-8 426
Réserves pour réinvestissements					1 600 000				1 600 000
Résultat avant modification comptable								3 217 587	3 217 587
Effets de modifications comptables								582 198	582 198
solde au 31/12/2011	13 300 000	1 326 755	4 719 500	6 600 000	1 600 000	1 002 496	8 570	3 799 785	32 357 106
affectation AGO du 09/05/2012		3 245				1 539 106	2 257 434	-3 799 785	
Réaffectation des réserves									
dividendes							-1 862 000		-1 862 000
encaissement						8 193			8 193
décaissement						-8 167			-8 167
Réserves pour réinvestissements									
Résultat avant modification comptable								4 197 207	4 197 207
Effets de modifications comptables									
solde au 31/12/2012	13 300 000	1 330 000	4 719 500	6 600 000	3 139 106	1 002 521	404 004	4 197 207	34 692 339

SOCIETE « ASSURANCES SALIM »
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « ASSURANCES SALIM » tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Nous avons audité les états financiers de la société « ASSURANCES SALIM » au 31 Décembre 2012. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. A l'exception des points évoqués ci-après, nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « **ASSURANCES SALIM** » ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- La société « ASSURANCES SALIM » a constaté la provision mathématique sur le contrat assurance groupe décès en garantie des prêts immobiliers DHAMEN, conclu avec la « Banque de l'Habitat », en se référant à la nouvelle fiche technique déposée le 29 janvier 2010. La nouvelle fiche utilise une base individuelle contrat par contrat, et en retenant la règle de la mutualisation entre assurés étant donné que le tarif est uniforme quelque soit la tranche d'âge, ainsi que les bases techniques prévus par l'arrêté du 05 janvier 2009.
En 2010, la société a conclu un traité de réassurance en quote-part au titre du produit « DHAMEN ». L'effet de l'application du dit traité figure au niveau de la note aux états financiers **CHV2**.
- La société « ASSURANCES SALIM » a procédé à la constatation en 2012 d'une provision pour égalisation d'un montant de 672 543 DT relative à la branche Incendie, et ce pour prendre en considération l'impact des événements d'émeutes et mouvements populaires du mois de Janvier 2011, et ce en application de l'article 25 de l'arrêté du ministre des finances en date du 27 février 2001 et modifié le 18 avril 2011.
- Comme il est indiqué dans la note aux états financiers **PA3** - Provisions Techniques Brutes, la compagnie a procédé en 2012 à un changement de la méthode d'estimation de la provision mathématique du produit Dhamen personnels payés d'avance. En effet, cette provision a été calculée selon la même note technique TDD.
- Le risque encouru sur la relation SOTACIB s'élève au 31 Décembre 2012 à 6 048 Mille Dinars dont 4 195 Mille Dinars de participations sur fonds gérés. Cette relation connaît des difficultés et a affiché des pertes importantes au cours des exercices 2010, 2011 et 2012. En 2012, l'évaluation de la participation et des risques de crédits sur cette relation ont été effectués compte tenu des perspectives futures prévues dans le business plan 2012-2021.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 – 117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné le système de contrôle interne et les procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention. Sur la base des travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons également procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous n'avons pas d'observations à formuler sur le respect de la société « ASSURANCES SALIM » de la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

Il est à signaler, en outre, que les actifs admis en représentation des provisions techniques ne sont pas gérés selon le principe de cantonnement tel que prévu par l'article 30 de l'Arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation. Nous ne sommes, donc, pas en mesure de nous prononcer sur le respect par la société « ASSURANCES SALIM » des conditions de représentation des provisions techniques telles que prévues par l'article 31 de l'Arrêté sus-indiqué.

Nous devons, aussi, noter que la société « ASSURANCES SALIM » détient, à la date du 31 Décembre 2012, une participation de 0,32% du capital de la « Banque de l'Habitat », elle-même détenant 21,86% du capital de la société « ASSURANCES SALIM ». Cette situation est contraire aux dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales, qui stipule qu'une société par action ne peut pas posséder d'actions d'une autre société par actions si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à 10 %.

Tunis le 07 Mai 2013

La Générale d'Audit et Conseil
Chiheb GHANMI

GSAudit&Advisory
Ghazi HANTOUS

SOCIETE « ASSURANCES SALIM »
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012.

En application des dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que nous avons été avisés des opérations suivantes entrant dans le champ d'application des articles précités :

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

A. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice :

La direction générale de votre société nous a tenu informés des conventions suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2012 :

1 .Personne concernée: « MODERN LEASING »: Actionnaire :

- 1.1 La société « ASSURANCES SALIM » a souscrit le 13/04/2012 à un billet de trésorerie de 1 500 000 DT émis par la société « MODERN LEASING » à échoir dans 365 jours et qui est rémunéré à un taux annuel fixe de 6 %. Le taux de commission de placement hors taxes effectivement appliqué en faveur de la société «MODERN LEASING» s'élève à 0,01% sur le montant du billet de trésorerie.
- 1.2 La société « ASSURANCES SALIM » a souscrit le 14/09/2012 à un billet de trésorerie de 2 000 000 DT émis par la société « MODERN LEASING » à échoir dans 365 jours et qui est rémunéré à un taux annuel fixe de 6,3 %. Le taux de commission de placement hors taxes effectivement appliqué en faveur de la société «MODERN LEASING» s'élève à 0,01% sur le montant du billet de trésorerie

Le montant des produits financiers constatés en 2012 s'élève à 99 858 DT.

- 1.3 La société « MODERN LEASING » a conclu avec la société « ASSURANCES SALIM » un contrat collectif d'assurance sur la vie « RETRAITE HORIZON+ » à adhésion facultative pour le compte de ses employés.

Ce contrat permet aux adhérents :

- la constitution d'un complément de retraite sous forme de capital ou rente viagère par des versements périodiques ou libres.
- le remboursement de l'épargne constituée en cas de décès aux bénéficiaires désignés.

Au terme de ce contrat « ASSURANCES SALIM » percevra une prime annuelle hors taxes de 42 510 DT.

2. Personne concernée: « SIFIB-BH » : Actionnaire:

Le renouvellement respectivement le 06/01/2012 et le 28/08/2012 du contrat de liquidité de l'action MODERN LEASING pour un montant de 38 029 DT et pour une durée de six mois.

B. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice :

Par ailleurs, en application de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Personne concernée: La « BANQUE DE L'HABITAT »: Actionnaire :

1.1 La « Banque de l'Habitat », a souscrit au cours de l'exercice 2012, à des polices d'assurance auprès de la société « ASSURANCES SALIM » :

Polices	Montants HT
Assurance groupe	6 396 317
Automobile	95 510
Engineering	21 341
Assurances risques divers	266 453
Assurances Incendie	122 031

1.2 La société « ASSURANCES SALIM » loue à la « Banque de l'Habitat » l'immeuble K du complexe immobilier « Espace Tunis » à partir du 1er Janvier 2005 pour le local abritant l'agence située au rez de chaussée et du 1er Juillet 2005 pour les autres parties de l'immeuble.

Le produit de la location au titre de l'exercice 2012 s'élève à 309 205 DT HT.

1.3 La « Banque de l'Habitat » accepte la location à usage administratif et commercial du local agence bancaire sis à Tunis, Centre Urbain Nord immeuble Assurances SALIM à partir du 1er juillet 2010.

Le produit de la location au titre de l'exercice 2012 s'élève à 32 081 DT HT.

1.4 La commission au profit de la « Banque de l'Habitat » relative au contrat DHAMEN fixée à 45% des primes nettes, ainsi que les commissions contrats vie crédits commerciaux s'élèvent à 4 933 536DT ; et ce conformément à la convention de bancassurance.

- 1.5 Les commissions au profit de la « Banque de l'Habitat », relatives aux contrats « tout risque chantier », « responsabilité civile décennale » et « incendie crédits commerciaux », s'élèvent pour l'exercice 2012 à 25 941 DT.
- 1.6 La participation bénéficiaire au profit de la « Banque de l'Habitat » relative au contrat incendie crédits habitat s'élève pour l'exercice 2012 à 65 863 DT.
- 1.7 Les intérêts encaissés auprès de la « BANQUE DE L'HABITAT » suite à la souscription des certificats de dépôts, les intérêts de l'emprunt obligataire BH/2009 et les comptes à terme s'élèvent à 1 227 688 DT.

2. Personne concernée: « MODERN LEASING »: Actionnaire :

2.1 La société «MODERN LEASING», a souscrit au cours de l'exercice 2012, à des polices d'assurance auprès de la société « ASSURANCES SALIM » :

Polices	Montants HT
Assurance groupe	114 471
Automobile	16 806
Engineering	1 832
Assurances incendie et risques divers	5 862

2.2 La société « ASSURANCES SALIM » a souscrit le 14/04/2011 à un billet de trésorerie de 1 500 000 DT émis par la société « MODERN LEASING » à échoir dans 365 jours et qui est rémunéré à un taux annuel fixe de 5,75 %. Le taux de commission de placement hors taxes effectivement appliqué en faveur de la société «MODERN LEASING» s'élève à 0,01% sur le montant du billet de trésorerie.

2.3 La société « ASSURANCES SALIM » a souscrit le 14/09/2011 à un billet de trésorerie de 2 000 000 DT émis par la société « MODERN LEASING » à échoir dans 365 jours et qui est rémunéré à un taux annuel fixe de 5,35 %. Le taux de commission de placement hors taxes effectivement appliqué en faveur de la société «MODERN LEASING» s'élève à 0,01% sur le montant du billet de trésorerie
Le montant des produits financiers constaté en 2012 s'élève à 95 058 DT.

2.4 En vertu d'un contrat de location conclu en date 04/01/2010 la société «MODERN LEASING» a pris en location auprès de société « ASSURANCES SALIM » un local à usage administratif et commercial.
Le bail susvisé est conclu pour un loyer annuel hors taxes de 192 306 DT payable trimestriellement d'avance et prévoit une augmentation annuelle cumulative de 5% à compter du 1er février 2012.

3. Personne concernée: la « SIM SICAR »: Actionnaire :

3.1 La société «SIM SICAR», a souscrit au cours de l'exercice 2012, à des polices d'assurance auprès de la société « ASSURANCES SALIM » :

Polices	Montants HT
Assurance groupe	43 473
Automobile	6 938
Assurances incendie et risques divers	959

3.2 La société « ASSURANCES SALIM » a conclu avec la société « SIM SICAR » (filiale du groupe « Banque de l'Habitat » six conventions de gestion de fonds à capital risque pour un montant global de 6 950 000 Dinars.

La société « SIM SICAR » perçoit, une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes sur ce fonds, une commission de performance de 15% assise sur les dividendes et les plus-values de cession et une commission de placement de 10% sur les intérêts de placements des fonds disponibles.

Les commissions facturées par la société « SIM SICAR » au titre de l'exercice 2012, totalisent un montant de 69 050 DT HT.

4. Personne concernée: la « SIFIB-BH »: Actionnaire :

4.1 La société «SIFIB-BH», a souscrit au cours de l'exercice 2012, à des polices d'assurance auprès de la société « ASSURANCES SALIM » :

Polices	Montants HT
Assurance groupe	28 029
Automobile	1 410
Assurances engineering	215
Assurances incendie et risques divers	306

4.2 La société « ASSURANCES SALIM » a conclu avec la société « SIFIB-BH » une convention qui porte sur les opérations suivantes :

- Tenir à jour le registre des actionnaires et des transferts relatifs aux actions de la société « ASSURANCES SALIM ».
- Assurer toutes les opérations traditionnelles se rapportant aux valeurs mobilières (souscription, émission et attribution d'action gratuite) pour le compte de la société « ASSURANCES SALIM »
- Préparer la liste nominative des actionnaires pour la tenue des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires.
- Fournir tous les documents et les informations nécessaires aux Commissaires aux Comptes de la société « ASSURANCES SALIM ».

Les services accomplis par la société « SIFIB-BH » au titre de l'exercice 2012, ont été facturés pour un montant de 35 642 DT TTC.

4.3 En vertu d'un contrat de location conclu en date 01/02/2010, la société SIFIB a pris en location auprès de la société ASSURANCES SALIM un local à usage administratif. Le bail susvisé est conclu pour un loyer annuel hors taxes de 64 784 payable trimestriellement d'avance et prévoit une augmentation annuelle de 5% à compter du 1er février 2012.

C. Les obligations et les engagements pris par la société envers son directeur général et ses administrateurs:

Les obligations et engagements de la société ASSURANCES SALIM envers ses dirigeants tels que visés article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1. La rémunération du Directeur Général est définie par la décision du conseil d'administration du 08 septembre 2011. La décision précitée stipule qu'une prime d'intéressement dont le montant est à fixer annuellement par le conseil d'administration peut être servie au directeur général.
 - Total salaires et primes : 65 558 DT ;
 - Prime d'intéressement servie en 2012 : 17 732 DT nette ;
 - Les avantages en nature s'élèvent à un montant brut de 10 720 DT et comprennent :
 - o Voiture de fonction ;
 - o Quota mensuel de carburant de 500 litres;
 - o Frais de Téléphone.
 - Jetons de présence pour un montant de 1300 DT net.
2. Les jetons de présence servis par la société aux membres du conseil d'administration et du comité d'audit s'élève au 31 décembre 2012 à 75 000 DT.
3. Une indemnité mensuelle servie au président du conseil d'administration conformément à la décision du conseil d'administration tenu le 17 novembre 2011 s'élève 300 DT net par mois à partir de juillet 2011.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis le 07 Mai 2013

La Générale d'Audit et Conseil
Chiheb GHANMI

GSAudit&Advisory
Ghazi HANTOUS

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Tunisie Profilés Aluminium -TPR-

Siège social : Rue des usines Z.I sidi rézig, Megrine 2033 Tunisie

La Société Tunisie Profilé Aluminium -TPR-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 06 juin 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Mohamed Zinelabidine CHERIF et Mr Naoufel AMRI.

**Bilan au 31/12/2012
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

Actifs	Notes	Exercice clos le 31/12/2012	Exercice clos le 31/12/2011
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		584 758	550 282
- Amortissements des immobilisations incorporelles		-421 644	-337 205
Immobilisations incorporelles nettes	B1	163 115	213 078
Immobilisations corporelles		45 923 840	46 620 979
- Amortissements des immobilisations corporelles		-23 792 543	-23 536 571
Immobilisations corporelles nettes	B2	22 131 297	23 084 408
Immobilisations financières		16 520 353	11 945 612
- Provisions		-301 747	-300 100
Immobilisations financières nettes	B3	16 218 606	11 645 512
Total des actifs immobilisés		38 513 017	34 942 997
Autres actifs non courants		-	-
Total des actifs non courants		38 513 017	34 942 997
Actifs courants			
- Stocks		30 608 887	27 862 448
- Provisions sur stocks		-	-
Stocks nets	B4	30 608 887	27 862 448
Clients et comptes rattachés		22 801 024	21 813 015
- Provisions sur comptes clients		-6 212 889	-5 364 975
Clients nets	B5	16 588 135	16 448 040
Comptes de régularisations et autres actifs courants		3 455 424	3 758 926
provision sur comptes d'actifs		-897 306	(917 777)
Autres actifs courants nets	B6	2 558 118	2 841 148
Placements et autres actifs financiers	B7	30 921 973	23 498 987
Liquidités et équivalents de liquidités	B8	2 709 583	3 803 304
Total des actifs courants		83 386 695	74 453 928
Total des actifs		121 899 713	109 396 925

Bilan au 31/12/2012
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Capitaux propres et passifs	Notes	Exercice clos le 31/12/2012	Exercice clos le 31/12/2011
Capitaux propres			
Capital social		44 000 000	42 000 000
Réserves		4 909 300	4 409 300
Autres capitaux propres		520 712	729 704
Résultats reportés		11 246 709	10 513 034
Réserve à régime spécial		1 700 000	
Prime d'émission		15 360 000	15 360 000
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		77 736 721	73 012 037
Résultat de l'exercice avant investissement		13 423 214	14 173 676
Réserve spéciale de réinvestissement		1 000 000	2 000 000
Réserve à régime spécial		999 900	1 700 000
Résultat net affectable		11 423 314	12 173 676
Total des capitaux propres avant affectation	B9	91 159 935	87 185 713
Passifs			
Passifs non courants			
Provisions pour risques et charges	B10	841 026	845 984
Total des passifs non courants		841 026	845 984
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	B11	12 704 936	9 183 801
Autres passifs courants	B12	1 891 968	1 027 630
Concours bancaires et autres passifs financiers	B13	15 301 847	11 153 796
Total des passifs courants		29 898 752	21 365 228
Total des passifs		30 739 778	22 211 212
Total des capitaux propres et des passifs		121 899 713	109 396 925

Etat de résultat
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le	
		31/12/2012	31/12/2011
Produits d'exploitation			
Revenus	R1	81 867 294	84 804 802
Autres produits d'exploitation	R2	243 076	8 261 882
Production immobilisée		0	529 461
Total des produits d'exploitation		82 110 370	93 596 145
Charges d'exploitation			
Variation des stocks de produits finis et encours	R3	-1 970 179	-1 052 867
Achat marchandise consommée	R4	-44 091 764	-54 654 140
Achats d'approvisionnement consommés	R5	-7 495 537	-7 240 687
Charges de personnel	R6	-5 042 803	-4 343 395
Dotations aux amortissements et aux provisions	R7	-3 861 488	-3 426 629
Dotations aux provisions		-	-
Autres charges d'exploitation	R8	-5 571 872	-5 750 363
Total des charges d'exploitation		(68 033 643)	(76 468 081)
Résultat d'exploitation		14 076 726	17 128 064
Charges financières nettes	R9	-1 674 199	-1 949 954
Produits des placements	R10	1 787 238	1 539 429
Autres gains ordinaires	R11	2 249 872	81 120
Autres pertes ordinaires	R12	-27 220	-35 370
Résultat des activités ordinaires avant impôt		16 412 418	16 763 289
Impôt sur les bénéfices	R13	2 989 204	2 589 613
Résultat des activités ordinaires après impôt		13 423 214	14 173 676
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		13 423 214	14 173 676
Effets des modifications comptables (Net d'impôt)		-	-
Résultat de l'exercice après modification comptable		13 423 214	14 173 676

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

au 31/12/2012

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

DESIGNATIONS	Notes	Exercice de 12 mois clos le	
		31/12/2012	31/12/2011
<u>FLUX DE TRESORERIE LIE A L'EXPLOITATION</u>			
Résultat net		13 423 214	14 173 676
<u>Ajustement pour</u>			
Amortissements et provisions	F1	3 861 488	3 426 629
Variation des stocks	F2	(2 746 439)	(5 516 887)
Variation créances clients	F3	(988 010)	(2 950 280)
Variation autres actifs	F4	303 502	405 532
Variation fournisseurs et autres dettes	F5	4 385 473	2 086 166
<u>Ajustement pour :</u>			
Résorption subvention d'investissement	F6	(208 992)	(217 024)
Plus ou moins value de cession	F7	(2 207 000)	
Charges d'intérêts sur emprunt			
Produits Financiers		(489 658)	
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		15 333 577	11 407 813
<u>FLUX DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Décassements provenant de l'acquis d'immob. corporelles et incorporelles	F8	(1 898 075)	(3 951 145)
Encaissements provenant des cessions immobilisation corporelles et incorporelles	F9	2 560 738	-
Encaissements provenant des subv / Equipements		-	-
Décassements provenant de l'acqui d'immobilisations financières	F10	(4 779 354)	(2 274 158)
Encaissements provenant des immobilisations Financières	F11	204 613	253 969
Flux de trésorerie affecté aux activités d'investissement		(3 912 078)	(5 971 335)
<u>FLUX DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Dividendes et autres distributions	F12	(9 240 000)	(9 250 000)
Encaissement provenant des emprunts	F13	31 041 240	27 802 115
Remboursement d'emprunts	F14	(28 640 000)	(27 700 739)
Encaissement provenant des placements	F15	72 600 000	110 150 000
Décassement provenant des placements	F16	(80 022 986)	(108 065 887)
Encaissement des emprunts sur stes de groupes			
Décassement des emprunts sur stes de groupes			
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(14 261 746)	(7 064 511)
Incidence positive de variation de change sur Liquidité et équivalent de liquidité			
Incidence négative de variation de change sur Liquidité et équivalent de liquidité			
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidité		-	-
VARIATION DE TRESORERIE		(2 840 247)	(1 628 033)
Trésorerie au début de l'exercice	F17	2 551 623	4 179 656
Trésorerie à la clôture de l'exercice	F17	(288 623)	2 551 623

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

I PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

La société Tunisie Profilés Aluminium « TPR » SA est une filiale du groupe BAYAHI. Son capital social s'est élevé avant son introduction en bourse en 2007 à 25 000 000 DT détenu à concurrence de 58,5 % par la société CFI. Après son introduction en bourse, son capital s'est élevé à 29 800 000 DT puis à 32 000 000 le 31/12/2008. Une augmentation du capital pour un montant de 4 000 000 DT a été décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 7 Mai 2009. Une autre augmentation de 1 000 000 DT a été effectuée sur décision de l'assemblée générale extraordinaire du 3 Mai 2010. Une augmentation de 5 000 000 DT a été effectuée sur décision de l'assemblée générale extraordinaire du 25 Mai 2011 pour ramener le capital social au 31/12/2011 à 42 000 000 DT. La dernière augmentation qui a eu lieu date de 4 Juin 2012 a porté le capital social à 44 000 000.

Tunisie Profilés Aluminium « TPR » a pour objet la transformation, la fabrication, le commerce, l'import et l'export de tout genre d'articles en profilés d'aluminium ou autres produits. Outre le marché local, ses produits sont aussi largement écoulés sur le marché Européen, Nord-Africain et en Afrique de l'ouest.

II RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS :

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sont établis conformément aux normes comptables Tunisiennes telles que définies par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

III NOTE SUR LES BASES DE MESURE ET LES PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base et notamment :

- Hypothèse de la continuité de l'exploitation.
- Convention du coût historique.
- Convention de la périodicité.
- Convention de rattachement des charges aux produits.
- Convention de prudence.
- Convention de permanence des méthodes.

Aucune dérogation n'a été apportée aux méthodes comptables sus mentionnées.

IV UNITÉ MONÉTAIRE

Les comptes de la Société Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A. sont libellés en dinars tunisiens.

V EXERCICE SOCIAL

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2012 couvrent la période allant du 1er janvier au 31 décembre.

VI PRINCIPES & METHODES COMPTABLES ADOPTÉS

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la présentation des états financiers se résument comme suit :

Immobilisations corporelles

Les immobilisations de la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en hors taxes récupérables. Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours en vigueur le jour de l'opération.

Les taux d'amortissements utilisés se détaillent comme suit :

Désignation	Taux
Construction usines et dépôts	5%
Construction locaux administratifs	2%
Matériel Industriel	10%
Matériel de transport	20%
Matériel informatique	15%
Concessions de marques brevets et licences	20%
Logiciels	33%

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées des prêts consentis et dont les délais d'exigibilité sont supérieurs à une année ainsi que des titres de participation détenus par la société.

Stocks

Les stocks sont valorisés comme suit :

- Les billettes importées sont valorisées sur la base d'un coût moyen pondéré annuel.
- Les billettes achetées localement sont valorisées au coût moyen pondéré annuel.
- Le déchet de source interne généré par les différentes unités de production (essentiellement des profilés) est valorisé au coût moyen pondéré annuel des déchets externes.
- Le coût de production de chaque unité est égal à la somme des coûts des consommables et des coûts de transformations moins la valeur des déchets générés par cette unité.

Clients et comptes rattachés

Les créances de la société libellées en monnaies étrangères sont comptabilisées en dinar tunisien en utilisant le cours du jour de l'opération.

A la date de clôture, les créances de la société, libellées en monnaie étrangère, sont évaluées en utilisant le cours de change en vigueur à cette date.

Les différences de change, résultant de cette actualisation, qu'elles constituent une perte ou un gain, sont imputées au résultat de l'exercice au cours duquel elles sont survenues.

Capitaux propres

La rubrique des capitaux propres comporte le capital social, les réserves, la part de la subvention d'investissement non incorporée au résultat ainsi que le résultat de l'exercice.

Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes libellées en monnaie étrangère sont initialement comptabilisées en utilisant le cours du jour de l'opération.

A la date de clôture, les dettes libellées en monnaie étrangère sont actualisées au cours de change en vigueur à cette date.

Les différences de change qui résultent de cette actualisation sont portées en résultat de l'exercice au cours duquel elles sont survenues.

VII NOTES DETAILLEES SUR LES ETATS FINANCIERS

Les tableaux et informations qui figurent dans ces notes sont libellés, sauf indication contraire, en dinar tunisien (TND).

VII.1. Notes sur le bilan

B.1. Immobilisations incorporelles

Le solde brut des immobilisations incorporelles au 31/12/2012 s'élève à 584 758 DT et se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Valeur Brute Comptable</u>			<u>Amortissements</u>				<u>VCN au 31/12/2012</u>	
	<u>VB 31/12/2011</u>	<u>Acquisition 2012</u>	<u>Cession /Reclassement 2012</u>	<u>VB 31/12/2012</u>	<u>Amortissements au 31/12/2011</u>	<u>Régularisation amortissement antérieurs</u>	<u>Dotations aux amortissements au 31/12/2012</u>		<u>Amortissements au 31/12/2012</u>
Logiciel	359 696	34 476	-	394 172	264 119		75 439	339 558	54 614
Marques, Brevets, licences	10 587	-	-	10 587	10 587		-	10 587	-
Fond de commerce	180 000	-	-	180 000	62 500		9 000	71 500	108 500
Total immobilisations incorporelles	550 282	34 476	-	584 758	337 205		84 439	421 645	163 115

B.2. Immobilisations corporelles

Le solde brut des immobilisations corporelles au 31/12/2012 s'élève à 22 131 297 DT et se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Valeur Brute Comptables</u>			<u>Amortissements</u>				<u>VCN au 31/12/2012</u>	
	<u>VB au 31/12/2011</u>	<u>Acquisition 2012</u>	<u>Cession /Reclassement 2012</u>	<u>VB au 31/12/2012</u>	<u>Amortissements au 31/12/2011</u>	<u>Régl amortissement antérieurs</u>	<u>Dotations aux 31/12/2012</u>		<u>Amortissements au 31/12/2012</u>
Terrains	1 500 038		-	1 500 038	-			-	1 500 038
Constructions	3 770 086			3 770 086	2 137 507		106 099	2 243 605	1 526 480
AAI Construction	28 030			28 030	17 750		1 330	19 080	8 950
Matériels Industriels	32 334 244	961 711	(2 548 737)	30 747 218	17 928 988	(2 548 737)	2 345 685	17 725 935	13 021 283
Outillages Industriels	426 930	220 701		647 631	157 323		40 360	197 683	449 948
AAI Matériels industriels et Outillages	394 387			394 387	375 783		4 339	380 122	14 265
Matériels de Transport	1 197 217	105 940	(12 000)	1 291 156	1 000 626	(7 529)	79 260	1 072 356	218 800
Matériels Engin de Levage	458 517	132 129		590 646	330 238		61 104	391 341	199 305
AAI Divers	711 770	269 323		981 092	440 127		48 736	488 862	492 230
Matériels de Bureau	421 926	13 167		435 093	351 556		15 205	366 761	68 332
Matériels Informatique	932 421	30 386		962 807	684 085		51 267	735 352	227 455
Magasin vertical	1 125 887	84 223		1 210 111	112 589		58 856	171 444	1 038 666
Encours	3 319 526	209 107	(163 089)	3 365 544	-	-	-	-	3 365 544
Total des Immobilisations	46 620 979	2 026 687	(2 723 826)	45 923 840	23 536 571	(2 556 266)	2 812 238	23 792 543	22 131 297

B.3. Immobilisations financières

Le solde des immobilisations financières au 31/12/2012 s'élève à 4 573 094 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2012	Valeur 31/12/2011	Variation
titres TECI	4 000	4 000	-
titres GIC	37 700	37 700	-
titres BNS	10 000	10 000	-
titres STB	16 429	16 429	-
titres BS	5 595	5 595	-
Titres TPR TRADE	499 000	499 000	-
Titres STE MAGHRIBINE DE FABRICATION (Lybie)	155 000	155 000	-
Titres CFI SICAR	990 000	990 000	-
Titres LLOYD	500	500	-
S.M.U	75 000	75 000	-
PROFAL MAGHREB	7 315 751	7 315 751	-
ALUFOND	2 995 000	2 700 000	295 000
LAVAAL INTERNATIONAL	872 235	872 235	-
Versement restant à effectuer	(108 235)	(4 436 679)	4 328 444
Total titres de participations	12 867 975	8 244 532	4 623 444
Autres immobilisations Financières (Fonds Gérés CFI SICAR)	3 200 000	3 200 000	-
Prêt aux Personnels	430 777	481 080	(50 303)
Dépôt et cautionnement	21 600	20 000	1 600
Total Immobilisations Financières Brutes	16 520 353	11 945 612	4 574 741
Provisions sur Titres	301 747	300 100	1 647
Immobilisation Financières Nettes	16 218 606	11 645 512	4 573 094

Les titres en portefeuille au 31 décembre 2012 se présentent comme suit :

<i>Désignation</i>	Nbre d'actions au 31/12/2012	Valeur Brute	Versements non effectués	Provisions cumulées au 31/12/2011	Provisions 2012	Reprises sur provisions 2012	Provisions cumulées au 31/12/2012
TECI	80	4 000		4 000			4 000
GIC	377	37 700		37 700			37 700
BNS	1 000	10 000		-			-
STB	603	16 429		10 397	1 285		11 682
BS	262	5 595		696	362		1 058
TPR TRADE	4 990	499 000		-			-
STE MAGHREBINE DE FABRICATION DE L'ALU (Lybie)	1 320	155 000	(108 235)	46 765			46 765
CFI SICAR	9 900	990 000		196 671			196 671
LLOYD	750	500		-			-
S.M.U	100	75 000		3 871			3 871
PROFAL MAGHREB	36 000	7 315 751		-			-
ALUFOND	29 950	2 995 000		-			-
LAVAAL international	450	872 235		-			-
Total	85 782	12 976 210	(108 235)	300 100	1 647	-	301 747

B.4. Stocks

Le solde des stocks au 31/12/2012 s'élève à 30 608 887 DT contre 27 862 448 DT au 31/12/2011 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/12	31/12/11	Variation
Stock	30 608 887	27 862 448	2 746 439
Provisions	-	-	-
STOCKS NETS	30 608 887	27 862 448	2 746 439

Désignation	31/12/12	31/12/11	Variation
Matières premières et consommables	20 617 144	17 754 457	2 862 687
Stock Transit	3 146 034	1 836 154	1 309 881
Stock filières	1 921 317	1 377 265	544 052
Produits encours	1 398 382	2 146 370	(747 988)
Produits finis	3 526 010	4 748 202	(1 222 191)
Travaux encours	-	-	-
Total	30 608 887	27 862 448	2 746 439

B.5. Clients et Comptes rattachés

Le solde brut des clients et comptes rattachés au 31/12/2012 s'élève à 22 801 024 DT provisionné à hauteur de 6 212 889 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/12	31/12/11	Variation
Clients locaux	4 120 569	4 967 225	(846 656)
Clients Etrangers	5 659 927	8 200 990	(2 541 062)
Clients Douteux locaux	1 982 602	2 142 185	(159 584)
Clients Douteux étrangers	2 536 864	1 575 476	961 388
Clients Contentieux locaux	875 064	828 954	46 110
Clients Contentieux étrangers	894 523	894 523	-
Clients locaux effets à recevoir	3 609 358	204 268	3 405 090
Clients étrangers effets à recevoir	-	35 399	(35 399)
Chèques remis à l'encaissement	3 122 118	2 963 995	158 123
Total brut compte clients	22 801 024	21 813 015	988 010
Provisions pour dépréciations des créances-clients	6 212 889	5 364 975	847 915
Valeur Nette	16 588 135	16 448 040	140 095

Les provisions pour dépréciations des créances-clients se détaillent comme suit :

Désignation	Solde brut 31/12/12	Provision 2012	Total Net 2012
Clients locaux	4 120 569	-	4 120 569
Clients Etrangers	5 659 927	-	5 659 927
Clients Douteux locaux	1 982 602	1 983 102	-500
Clients Douteux étrangers	2 536 864	2 536 864	-
Clients Contentieux locaux	875 064	597 405	277 659
Clients Contentieux étrangers	894 523	894 523	-
Clients locaux effets à recevoir	3 609 358	200 995	3 408 362
Clients étrangers effets à recevoir	-	-	-
Chèques remis à l'encaissement	3 122 118	-	3 122 118
Total 2012	22 801 024	6 212 889	16 588 135

Désignation	Solde brut 31/12/11	Provision 2011	Total Net 2011
Clients locaux	4 967 225	-	4 967 225
Clients Etrangers	8 200 990	-	8 200 990
Clients Douteux locaux	2 142 185	2 142 685	(500)
Clients Douteux étrangers	1 575 476	1 575 476	-
Clients Contentieux locaux	828 954	551 295	277 659
Clients Contentieux étrangers	894 523	894 523	-
Clients locaux effets à recevoir	204 268	200 995	3 273
Clients étrangers effets à recevoir	35 399	-	35 399
Chèques remis à l'encaissement	2 963 995	-	2 963 995
Total 2011	21 813 015	5 364 975	16 448 040

B.6. Comptes de régularisations et autres actifs courants

Le solde des autres actifs courants au 31/12/2012 se détaille comme suit :

Désignation	31/12/12	31/12/11	Variation
Personnel	1 080	2 063	(983)
Groupe	54 388	224 786	(170 398)
Etats et collectivités publiques	252 413	2 248 264	(1 995 851)
Autres comptes D.C.D	2 808 300	1 074 227	1 734 073
charges constatées d'avance	161 381	147 505	13 876
Fournisseurs - Avances et acomptes	177 862	62 081	115 781
Total Brut Autres Actifs Courants	3 455 424	3 758 926	(303 502)
Provisions pour dépréciations des Débiteurs Divers	897 306	917 777	(20 471)
Total Net	2 558 118	2 841 148	(283 031)

B.7. Placements et Autres Actifs Financiers

Le solde des placements et autres actifs financiers au 31/12/2012 se détaille comme suit:

Désignation	31/12/12	31/12/11	Variation
Bons de Trésor et Billets de Trésorerie Prêteurs	30 550 000	23 100 000	7 450 000
Autres placements	371 973	398 987	(27 014)
Total	30 921 973	23 498 987	7 422 986

B.8. Liquidités et Equivalents de Liquidités

Le solde des liquidités et équivalents de liquidités au 31/12/2012 se détaille comme suit :

Désignation	31/12/12	31/12/11	Variation
Caisse	2 591	3 900	(1 309)
Banque	2 706 992	3 799 405	(1 092 412)
Total	2 709 583	3 803 304	(1 093 721)

B.9. Capitaux propres

Le tableau suivant retrace les mouvements des capitaux propres au cours de l'exercice 2012 :

Désignation	Capital	Prime d'émission	Réserves légales	Réserves à régime spécial	Fond Social	Résultats reportés	Subventions d'investissement	Amortissements des subventions	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Solde au 31/12/2009	36 000 000	15 360 000	3 200 000	-	709 300	6 116 328	1 630 468	(1 084 335)	14 189 864	76 121 627
Réserves Légales	-	-	400 000	-	-	-	-	-	(400 000)	-
Résultats Reportés	-	-	-	-	-	3 789 864	-	-	(3 789 864)	-
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	-	-	(9 000 000)	(9 000 000)
Réserves spéciales de réinvestissement	1 000 000	-	-	-	-	-	-	-	(1 000 000)	-
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-	683 559	-	-	683 559
Amortissements de la subvention	-	-	-	-	-	-	-	(282 965)	-	(282 965)
Résultat au 31/12/2010	-	-	-	-	-	-	-	-	14 956 840	14 956 840
Solde au 31/12/2010	37 000 000	15 360 000	3 600 000	-	709 300	9 906 192	2 314 027	(1 367 300)	14 956 840	82 479 061
Réserves Légales	-	-	100 000	-	-	-	-	-	(100 000)	-
Résultats Reportés	592 265	-	-	-	-	606 840	-	-	(1 199 105)	-
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	-	-	(9 250 000)	(9 250 000)
Réserves spéciales de réinvestissement	4 407 735	-	-	-	-	-	-	-	(4 407 735)	-
Amortissements de la subvention	-	-	-	-	-	-	-	(217 023)	-	(217 023)
Résultat au 31/12/2011	-	-	-	-	-	-	-	-	14 173 676	14 173 676
Solde au 31/12/2011	42 000 000	15 360 000	3 700 000	-	709 300	10 513 032	2 314 027	(1 584 323)	14 173 676	87 185 714
Réserves Légales	-	-	500 000	-	-	-	-	-	(500 000)	-
Résultats Reportés	-	-	-	-	-	733 676	-	-	(733 676)	-
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	-	-	(9 240 000)	(9 240 000)
Réserves spéciales de réinvestissement	2 000 000	-	-	1 700 000	-	-	-	-	(3 700 000)	-
Amortissements de la subvention	-	-	-	-	-	-	-	(208 992)	-	(208 992)
Résultat au 31/12/2012	-	-	-	-	-	-	-	-	13 423 214	13 423 214
Solde au 31/12/2012	44 000 000	15 360 000	4 200 000	1 700 000	709 300	11 246 708	2 314 027	(1 793 315)	13 423 214	91 159 935

B.10. Passifs non courants

Le solde du compte au 31/12/2012 se rattache à des provisions pour risques et charges pour un montant total de 841 026 DT.

Désignation	31/12/12	31/12/11	Variation
Provisions pour risques et charges	841 026	845 984	(4 958)
Total	841 026	845 984	(4 958)

B.11. Fournisseurs et Comptes rattachés

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés au 31/12/2012 s'élève à 12 704 936 DT contre 9 183 801 DT au 31/12/2011 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/12	31/12/11	Variation
Fournisseurs locaux	1 557 262	2 092 557	(535 296)
Fournisseurs- Effet à payer	3 442 962	1 619 271	1 823 691
Fournisseurs Étrangers	4 348 413	4 693 029	(344 616)
Conversion Fournisseurs étrangers		71 143	(71 143)
Fournisseurs factures non parvenues	3 356 299	707 800	2 648 499
TOTAL	12 704 936	9 183 801	3 521 135

B.12. Autres passifs courants

Le solde des autres passifs courants au 31/12/2012 s'élève à 1 891 968 DT contre 1 027 630 DT au 31/12/2011 se détaille comme suit :

Désignation	31/12/12	31/12/11	Variation
Personnel	93 629	2 143	91 487
États et collectivités publiques	785 253	259 111	526 142
Sécurité Sociale	352 257	255 886	96 370
Autres comptes D.C.D	81 526	45 190	36 336
Clients avance et acomptes		41 588	(41 588)
Produit constatés d'avance	300 440	185 578	114 862
Charges à payer	202 155	103 314	98 840
Société du Groupe	76 709	134 820	(58 111)
TOTAL	1 891 968	1 027 630	864 338

B.13. Concours Bancaires et Passifs Financiers

Le solde des concours bancaires au 31/12/2012 s'élève à 15 301 847 DT contre 11 153 796 DT au 31/12/2011 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/12	31/12/11	Variation
Emprunts à moins d'un an	12 303 642	9 902 115	2 401 527
Billets de Trésorerie	-	-	-
Banque	2 998 206	1 251 682	1 746 524
TOTAL	15 301 847	11 153 796	4 148 051

VII.2. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

R.1. Revenus

Les revenus de l'exercice 2012 s'élèvent à 81 867 294 DT contre 84 804 802 DT au cours de 2011 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/12	31/12/11	Variation
Chiffres d'Affaires Local	60 572 898	58 075 070	2 497 828
Chiffres d'Affaires Export	21 294 396	26 729 732	(5 435 335)
Total	81 867 294	84 804 802	(2 937 507)

R.2. Autres Produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation de l'exercice 2012 s'élèvent à 243 076 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/11	Variation
Autres revenus d'exploitation		8 010 773	-8 010 773
Loyer	34 084	34 085	-1
Résorption subvention d'investissement	208 992	217 024	-8 032
Total	243 076	8 261 882	-8 018 806

R.3. Variation des stocks des produits finis :

La variation des stocks des produits finis et encours de l'exercice 2012 s'élèvent à 1 970 179 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/12	31/12/11	Variation
Variation des encours	(747 988)	(131 507)	(616 481)
Variation de produits finis	(1 222 191)	(921 360)	(300 831)
Total	(1 970 179)	(1 052 867)	(917 312)

R.4. Achats de marchandises consommées

Les achats de marchandises consommés de l'exercice 2012 s'élèvent à 44 091 764 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/12	31/12/11	Variation
Achats matières premières	41 132 289	55 892 758	(14 760 469)
Var.des stks mat. prem.& encours(st1-st2)	(4 716 619)	(6 569 755)	1 853 136
Achats de marchandises	7 676 094	5 331 388	2 344 706
R R R obtenus		(252)	252
Total	44 091 764	54 654 140	(10 562 376)

R.5. Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés de l'exercice 2012 s'élèvent à 7 495 537 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/12	au 31/12/11	Variation
Achats stockés - Autres approvisionnements.	5 990 507	5 814 372	176 135
Achats non stockés de matières	1 505 030	1 426 315	78 715
Total	7 495 537	7 240 687	254 850

R.6. Charges de Personnel

Les charges de personnel de l'exercice 2012 s'élèvent à 5 042 803 DT contre 4 343 395 DT en 2011 et se détaillent comme suit :

Désignation	2012	2011	Variation
Charges salariales	4 231 118	3 681 722	549 396

Charges patronales	693 807	564 018	129 789
Cotisations assurance groupe	117 878	97 655	20 223
Total	5 042 803	4 343 395	699 408

R.7. Dotation aux Amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions de l'exercice 2012 s'élèvent à 3 861 488 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/12	31/12/11	Variation
Dotations aux amortissements des immobilisations	2 896 678	2 698 941	197 737
Dotations aux provisions pour dépréciation / cpte actif	269 907	233 675	36 232
Dotations aux provisions pour risque et charges	135 720	272 871	(137 151)
Dotations aux provisions pour dépréciation / clients	784 368	447 556	336 812
Autres revenus (reprise sur provision)	(225 184)	(226 412)	1 228
Total	3 861 488	3 426 629	434 859

R.8. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation de l'exercice 2012 s'élèvent à 5 571 872 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/12	31/12/11	Variation
Services Extérieurs	764 035	715 827	48 208
Autres services Extérieurs	4 562 817	4 847 985	(285 168)
Impôts et Taxes et versements assimilées	245 021	186 551	58 470
Total	5 571 872	5 750 363	(178 490)

R.9. Charges Financières Nettes

Les charges financières de l'exercice 2012 s'élèvent à 1 674 199 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/12	31/12/11	Variation
Charges Financières	2 198 732	2 342 130	(143 398)
Revenus sur autres créances	(52 687)	(4 968)	(47 719)
Gains de change	(471 846)	(387 208)	(84 638)
Total	1 674 199	1 949 954	(275 755)

R.10. Produits de Placements

Les produits de placement de l'exercice 2012 totalisent 1 787 238 DT contre 1 539 429 DT en 2011. Ils sont générés principalement par les placements des liquidités disponibles en billets de trésorerie.

Désignation	31/12/12	31/12/11	Variation
Produits des placements	1 787 238	1 539 429	247 809
Total	1 787 238	1 539 429	247 809

R.11. Autres Gains ordinaires

Les autres gains ordinaires de l'exercice 2012 s'élèvent à 2 249 872 DT et se présentent comme suit :

Désignation	31/12/12	31/12/11	Variation
Produits sur cession d'actifs	2 249 872	81 120	2 168 751
Total	2 249 872	81 120	2 168 751

R.12. Autres Pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires de l'exercice 2012 s'élèvent à 27 220 DT et se présentent comme suit :

Désignation	31/12/12	31/12/11	Variation
Charges diverses ordinaires	27 220	35 370	(8 151)
Total	27 220	35 370	(8 151)

R.13. Impôts sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2012 s'élève à 2 989 204 DT contre 2 589 613 DT en 2011.

Désignation	31/12/12	31/12/11	Variation
Impôt sur les Sociétés	2 989 204	2 589 613	399 591
Total	2 989 204	2 589 613	399 591

VII.3. NOTES SUR L'ETAT DE FLUX

F1- Amortissements et provisions

Désignation	31/12/12	31/12/11
Dotations aux AMT des Immobilisations	2 896 678	2 698 941
Dotations aux provisions	1 189 994	954 101
Reprise sur provisions	(225 184)	(226 412)
TOTAL	3 861 488	3 426 629

F2- Variation des stocks :

Désignation	31/12/12	31/12/11	31/12/10	flux au 31/12/012	flux au 31/12/11
Matières premières et consommables.	20 617 144	17 754 457	13 141 528	(2 862 687)	(4 612 929)
Stock transit	3 146 034	1 836 154	76 366	(1 309 881)	(1 759 788)
Stocks filières	1 921 317	1 377 265	1 180 227	(544 052)	(197 038)
Encours	1 398 382	2 146 370	1 325 612	747 988	(820 758)
Produits finis	3 526 010	4 748 202	5 669 562	1 222 191	921 360
Travaux Encours	-	-	952 265	-	952 265
TOTAL	30 608 887	27 862 448	22 345 560	(2 746 439)	(5 516 887)

F3- Variation des créances

Désignation	31/12/12	31/12/11	31/12/10	flux au 31/12/012	flux au 31/12/11
Clients et Comptes rattachés	22 801 024	21 813 015	18 862 735	(988 010)	(2 950 280)
TOTAL	22 801 024	21 813 015	18 862 735	(988 010)	(2 950 280)

F4- Variation autres actifs et autres créances

Désignation	31/12/12	31/12/11	31/12/10	flux au 31/12/012	flux au 31/12/11
Personnel	1 080	2 063	100 289	983	98 226
Groupe	54 388	224 786	107 661	170 398	(117 125)
Etats et collectivités publiques	252 413	2 248 264	2 603 047	1 995 851	354 784
Autres comptes D.C.D	2 808 300	1 074 227	996 208	(1 734 073)	(78 019)
Produits à recevoir	-	-	-	-	-
Remboursement frais médicaux	-	-	-	-	-
charges constatées d'avance	161 381	147 505	294 051	(13 876)	146 546
Fournisseurs - Avances et acomptes	177 862	62 081	63 201	(115 781)	1 121
Total Brut Autres Actifs Courants	3 455 424	3 758 926	4 164 458	303 502	405 532

F5- Variation fournisseurs et autres Dettes

Désignation	31/12/12	31/12/11	31/12/10	flux au 31/12/012	flux au 31/12/11
fournisseurs d'exploitation	12 704 936	9 183 801	6 737 127	3 521 135	2 446 674
Autres Passifs	1 891 968	1 027 630	1 388 138	864 338	(360 508)
Total	14 596 904	10 211 431	8 125 265	4 385 473	2 086 166

F6- Résorptions des subventions

Désignation	31/12/12	31/12/11
Résorption des subventions /équipements	(208 992)	(217 024)
Total	(208 992)	(217 024)

F7- Plus value de cession :

Désignation	31/12/12	31/12/11
Produits nets sur cession matériel industriels	2 207 000	-
Total	2 207 000	-

F8- Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations. Incorporelles :

Désignation	31/12/12	31/12/11
Construction	-	(1 271)
Matériels Industriels	(310 386)	(94 486)
Presse 4	(651 325)	(209 540)
Presse 5	-	(11 039)
Presse 6	-	(11 582)
Outillages industriels	(220 701)	(57 322)
Matériels Informatiques	(30 386)	(50 550)
Logiciel	(34 476)	(44 431)
Matériels de Transport et engin de levage	(238 069)	(67 143)
Agencement et Aménagement	(269 323)	(78 274)
MMB	(13 167)	(5 981)
Magasin vertical	(84 223)	-
Immobilisations encours	(46 019)	(3 319 526)
Total	(1 898 075)	(3 951 145)

F9- Encaissements provenant des cessions des immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	31/12/12	31/12/11
Encaissement provenant des cessions des immobilisations corporelles et incorporelles	2 560 738	-
Total	2 560 738	-

F10- Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières :

Désignation	31/12/12	31/12/11
Décassement provenant de l'acquisition d'immobilisations Financières	(4 623 444)	(218 059)
Décassement /placement à long terme (Fonds gérés)	0	(1 700 000)
Prêts, Dépôt et cautionnement	(155 911)	(356 100)
Total	(4 779 354)	(2 274 159)

F11- Encaissements sur cession d'immobilisations financières :

Désignation	31/12/12	31/12/11
Remboursement /Prêts accordés aux personnels	204 613	253 969
Total	204 613	253 969

F12- Dividendes et d'autres distributions:

Désignation	31/12/12	31/12/11
Dividendes	(9 240 000)	(9 250 000)
Total	(9 240 000)	(9 250 000)

F13- Encaissements provenant des emprunts :

Désignation	31/12/12	31/12/11
Financement de Stock	31 041 240	27 802 115
Encaissement emprunts	31 041 240	27 802 115

F14 -Remboursements des emprunts:

Désignation	31/12/12	31/12/11
Financement de stock	(28 640 000)	(27 700 739)
Remboursement emprunt	(28 640 000)	(27 700 739)

F15- Encaissements provenant des placements :

Désignation	31/12/12	31/12/11
Encaissement provenant des placements	72 600 000	110 150 000
Encaissement provenant des placements à court terme		
Total	72 600 000	110 150 000

F16- Décassements pour acquisition des placements :

Désignation	31/12/12	31/12/11
Décassement pour acquisition des placements	(80 050 000)	(108 050 000)
décassement / placement à court terme	27 014	(15 887)
Total	(80 022 986)	(108 065 887)

F17- Liquidités et équivalents de liquidités relatifs aux flux :

- Liquidité à la fin de l'exercice 2012

Désignation	31/12/12
Caisse	2 590
Chèques remis à l'encaissement	
Banque	2 706 992
Effets à l'encaissements	0
Banque (Découvert Bancaire)	(2 998 206)

- Liquidité au début de l'exercice 2012

Désignation	31/12/11
Caisse	3 900
Banque	3 799 405
Banque (Découvert Bancaire)	(1 251 682)
Liquidité au début de l'exercice 2012	2 551 623

VII.4. Notes sur les engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de la société se présentent comme suit :

Type d'engagements	Valeur Totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Actionnaires	Provisions
<u>1- Engagements donnés</u>						
Hypothèque	23 972 262	23 972 262				
Effets escompté non échues	13 176 833	13 176 833				
Engagements par signature	-	-				
Cautions	-	-				
Garantie	110 570	110 570				
Total	37 259 665	37 259 665				
<u>2 - Engagements reçus</u>						
Caution	371 025	371 025				
Total	371 025	371 025				
<u>3 - Engagements réciproques</u>						
- Crédit documentaire	-	-				
Total	-	-				

VII.5. Notes sur les parties liées

La société a facturé aux sociétés du groupe au titre de l'exercice 2012 des loyers qui se détaillent comme suit :

Société du groupe	Loyer TTC	Solde au 31/12/2012
CETRAM	4 532	(17 375)
SICAM	-	2 528
INDINVEST	2 125	1 062
SPEIA	-	(154)
STE MONTFLEURY	2 833	7 624
GIAN	-	3 651
AGRONORD	-	1 209
TUNIS.PARK.SERVICE	11 801	1 480
CFI	1 700	850
INOV	2 125	-
T.N.T	-	700
TEC SOL	7 081	35 283
CFI SICAR	2 361	(28 391)

TPR TRADE	5 665	(72 542)
Total	40 222	(64 075)

La société a conclu des opérations avec les sociétés du groupe détaillées comme suit :

Société	Nature de l'opération	Solde au 31/12/2012	Transactions 2012
SPEIA	Travaux de sous-traitance	(41 210)	1 406 160
TPR TRADE	Achat accessoires	72 542	6 375 082
LLOYD	Frais d'assurance	81 526	351 100
CETRAM	Travaux de revêtement et de plomberie	17 375	51 579
Hôtel Kheireddine Pacha	Frais de restauration et hébergement	92 837	151 237
ALUFOND	Transformation des déchets en billettes d'aluminium	(33 991)	1 549 308
LAVAAL INTERNATIONAL	Ventes à l'export	-	317 819
PROFAL MAGHREB	vente PRESSE 1	-	2 195 000

La société a souscrit, durant l'exercice 2012, des billets de trésorerie pour un montant global de 30 550 000 DT. Ces souscriptions ont été effectuées auprès des sociétés du groupe et qui se détaillent comme suit :

- La société CFI pour un montant total de 22 000 000 DT.
- La société CFI SICAR pour un montant total de 2 000 000 DT.
- La société INDINVEST pour un montant total de 2 000 000 DT.
- La société SPI MONTFLEURY pour un montant total de 3 200 000.
- La société TPS pour un montant total de 1 350 000 DT.
- Reconduction de des conventions de gestion de fonds de capital risque qui a été conclue entre TPR et CFI SICAR et selon lesquelles la TPR met à la disposition de la CFI SICAR la somme de 1.500.000DT en 2007 et 1.700.000 DT en 2011.

VII.6. Evénements postérieurs

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le conseil d'administration du 29 avril 2013. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A.
Rapport Général des commissaires aux comptes
États financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2012

Messieurs les actionnaires de la société Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 25 Mai 2011, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2012, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 91 159 935 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 13 423 214 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises Tunisiennes, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société « Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A », ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 06 mai 2013

Les Co-commissaires aux comptes

AMC ERNST & YOUNG
Mohamed Zinelabidine CHERIF

AMRI Naoufel

Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A.
Rapport Spécial des commissaires aux comptes
Exercice clos le 31 Décembre 2012

Messieurs les actionnaires de la société Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A.,

- I. En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2012.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2012

Votre Conseil d'Administration en date du 29/04/2012 nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes conclues au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

1. La société a facturé aux sociétés du groupe au titre de l'exercice 2012 des loyers qui se détaillent comme suit :

Société du groupe	Loyer TTC	Solde au 31/12/2012
CETRAM	4 532	(17 375)
SICAM	-	2 528
INDINVEST	2 125	1 062
SPEIA	-	(154)
STE MONTFLEURY	2 833	7 624
GIAN	-	3 651
AGRONORD	-	1 209
TUNIS.PARK.SERVICE	11 801	1 480
CFI	1 700	850
INOV	2 125	-
T.N.T	-	700
TEC SOL	7 081	35 283
CFI SICAR	2 361	(28 391)
TPR TRADE	5 665	(72 542)
Total	40 222	(64 075)

2. La société a conclu des opérations avec les sociétés du groupe détaillées comme suit :

Société	Transactions 2012	Solde au 31/12/2012	Nature de l'opération
SPEIA	1 406 160	(41 210)	Travaux d'études, d'installation d'équipement de production
TPR TRADE	6 375 082	72 542	Achat accessoires
LLOYD	351 100	81 526	Frais d'assurance
CETRAM	51 579	17 375	Travaux de revêtement et de plomberie
Hôtel Kheireddine Pacha	151 237	92 837	Frais de restauration et hébergement
ALUFOND	1 549 308	(33 991)	Transformation des déchets en billettes d'aluminium
LAVAAL INTERNATIONAL	317 819	-	Ventes à l'export

3. La société a souscrit, durant l'exercice 2012, des billets de trésorerie pour un montant global de 30 550 000 DT. Ces souscriptions ont été effectuées auprès des sociétés du groupe et qui se détaillent comme suit :

- La société CFI pour un montant total de 22 000 000 DT,
- La société CFI SICAR pour un montant total de 2 000 000 DT,
- La société INDINVEST pour un montant total de 2 000 000 DT,
- La société SPI MONTFLEURY pour un montant total de 3 200 000,
- La société TPS pour un montant total de 1 350 000 DT.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution de l'opération suivante, conclue au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31/12/2012:

- Reconduction de des conventions de gestion de fonds de capital risque qui a été conclue entre TPR et CFI SICAR et selon lesquelles la TPR met à la disposition de la CFI SICAR la somme de 1.500.000DT en 2007 et 1.700.000 DT en 2011.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
 - La rémunération annuelle nette du Président Directeur Général au titre de l'exercice 2011 a été fixée par décision du conseil d'administration du 25/05/2011 pour un montant de 130 000 DT. Il bénéficie également d'une voiture de fonction.
 - La rémunération et les avantages accordés aux membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité d'Audit sont fixés par décision du Conseil d'Administration en date du 07 Avril 2012 et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2012.
 - Les administrateurs sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le conseil d'administration et soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle.
2. Les obligations et engagements de la société «Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A» envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2012, sont détaillés au niveau du tableau ci après :

Montants bruts en Dinars, hors charges sociales	Président Directeur Général		Administrateurs		Comité d'Audit	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012
Avantages à court terme	130 000	-	50 000	50 000	15 000	-

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 06 mai 2013

Les Co-commissaires aux comptes

AMC ERNST & YOUNG
Mohamed Zinelabidine CHERIF

AMRI Naoufel

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **27 mai 2013**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Financial Auditing & Consulting représenté par M. Mohamed Neji HERGLI.

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2012

(exprimé en Dinars Tunisiens)

		Au 31 décembre	
		2012	2011
ACTIF			
Portefeuille-titres	4	<u>368 918 031</u>	<u>362 974 239</u>
<input type="checkbox"/> Obligations		187 926 620	183 117 885
<input type="checkbox"/> BTA		126 454 787	126 587 444
<input type="checkbox"/> BTZc		30 793 025	29 135 285
<input type="checkbox"/> FCC		1 171 287	2 024 342
<input type="checkbox"/> OPCVM		22 572 311	22 109 285
Placements monétaires et disponibilités	5	<u>68 924 437</u>	<u>155 624 097</u>
<input type="checkbox"/> Placements monétaires		68 308 110	74 926 262
<input type="checkbox"/> Placements à terme		-	80 696 913
<input type="checkbox"/> Disponibilités		616 327	922
Créances d'exploitation	6	<u>61 263</u>	<u>238 224</u>
<input type="checkbox"/> Intérêts à recevoir		61 263	238 224
<input type="checkbox"/> Titres de créances échus		-	-
TOTAL ACTIF		<u>437 903 732</u>	<u>518 836 561</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	557 212	622 608
Autres créditeurs divers	8	1 976 764	3 025 199
Total passif		<u>2 533 976</u>	<u>3 647 807</u>
ACTIF NET			
Capital	9	<u>419 356 735</u>	<u>495 921 912</u>
Sommes distribuables		<u>16 013 021</u>	<u>19 266 842</u>
<input type="checkbox"/> de l'exercice	10	16 010 269	19 265 179
<input type="checkbox"/> de l'exercice clos		-	-
<input type="checkbox"/> Report à nouveau		2 752	1 663
Total actif net		<u>435 369 756</u>	<u>515 188 754</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>437 903 732</u>	<u>518 836 561</u>

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31 Décembre 2012
(exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>Exercice clos le 31 Décembre</u>	
		<u>2 012</u>	<u>2 011</u>
Revenus du portefeuille-titres	11	<u>17 175 850</u>	<u>15 090 004</u>
□ Revenus des obligations		7 889 587	7 263 168
□ Revenus des BTA et BTZc		8 355 325	7 007 772
□ Revenus des OPCVM & FCC		930 938	819 064
Revenus des placements monétaires	12	<u>3 373 758</u>	<u>2 246 362</u>
Revenus des placements à terme	13	<u>800 848</u>	<u>3 433 009</u>
Total des revenus de placement		21 350 456	20 769 375
Charges de gestion des placements	14	(2 351 568)	(2 259 503)
REVENU NET DES PLACEMENTS		18 998 887	18 509 872
Autres charges d'exploitation	15	(622 633)	(593 801)
RESULTAT D'EXPLOITATION		18 376 254	17 916 071
Régularisation du résultat d'exploitation		(2 365 985)	1 349 108
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		16 010 269	19 265 179
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 365 985	(1 349 108)
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		(23 060)	(127 476)
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		(79 582)	-
Frais de négociation de titres		-	(5)
RESULTAT DE L'EXERCICE		18 273 612	17 788 589

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 Décembre 2012

(exprimé en Dinars Tunisiens)

	Exercice clos le 31 Décembre	
	2 012	2 011
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
<input type="checkbox"/> Résultat d'exploitation	18 376 254	17 916 071
<input type="checkbox"/> Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(23 060)	(127 476)
<input type="checkbox"/> Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(79 582)	-
<input type="checkbox"/> Frais de négociation de titres	-	(5)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(19 263 588)	(16 214 670)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		
Souscriptions		
<input type="checkbox"/> Capital	464 649 500	394 006 700
<input type="checkbox"/> Régularisation des sommes non distribuables	(532 713)	(372 273)
<input type="checkbox"/> Régularisation des sommes distribuables	7 503 762	8 019 020
Rachats		
<input type="checkbox"/> Capital	(541 210 100)	(303 321 400)
<input type="checkbox"/> Régularisation des sommes non distribuables	630 778	290 166
<input type="checkbox"/> Régularisation des sommes distribuables	(9 870 250)	(6 669 608)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(79 818 998)	93 526 525
ACTIF NET		
<input type="checkbox"/> En début d'exercice	515 188 754	421 662 229
<input type="checkbox"/> En fin d'exercice	435 369 756	515 188 754
NOMBRE D'ACTIONS		
<input type="checkbox"/> En début d'exercice	4 963 563	4 056 710
<input type="checkbox"/> En fin d'exercice	4 197 957	4 963 563
VALEUR LIQUIDATIVE		
<input type="checkbox"/> En début d'exercice	103,794	103,941
<input type="checkbox"/> En fin d'exercice	103,709	103,794
TAUX DE RENDEMENT	3,66%	3,70%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

Placement Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable, de distribution obligatoire, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée à l'initiative de la Banque Nationale Agricole et a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 17 Décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de Placement Obligataire SICAV est assurée par la société BNA Capitaux.

La Banque Nationale Agricole était désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, Placement Obligataire SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2012, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les éléments inclus dans les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des composantes du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres est composé d'obligations, de titres émis par l'Etat (BTA, BTZc,...), de titres d'OPCVM et de titres de FCC.

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatées au bilan pour le montant net de retenues à la source.

Les intérêts sur les placements en obligations, en titres émis par l'Etat et en titres de FCC ainsi que ceux relatifs aux placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, en date d'arrêté :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.
- au prix d'acquisition lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES :

Ce poste totalise, au 31 décembre 2012, la somme de 368.918.031 DT contre 362.974.239 DT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2012	% actif net	% actif
I- OBLIGATIONS		<u>183 701 523</u>	<u>4 225 097</u>	<u>187 926 620</u>	<u>43,16%</u>	<u>42,92%</u>
Tunisie Leasing 2007-2	15 000	300 000	14 448	314 448	0,07%	0,07%
Tunisie Leasing 2008-1	15 000	300 000	7 908	307 908	0,07%	0,07%
Tunisie Leasing 2008-2	15 000	300 000	1 500	301 500	0,07%	0,07%
Tunisie Leasing 2008-3	10 000	400 000	19 320	419 320	0,10%	0,10%
Tunisie Leasing 2009-1	7 500	300 000	13 038	313 038	0,07%	0,07%
Tunisie Leasing 2009-2	9 250	555 000	17 331	572 331	0,13%	0,13%
Tunisie Leasing 2010-1	20 000	1 200 000	28 848	1 228 848	0,28%	0,28%
Tunisie Leasing 2010-2	30 000	1 800 000	9 552	1 809 552	0,42%	0,41%
Tunisie Leasing 2011-1	30 000	2 400 000	62 016	2 462 016	0,57%	0,56%
Tunisie Leasing 2011-2	30 000	2 400 000	20 040	2 420 040	0,56%	0,55%
Tunisie Leasing 2011-3	40 000	4 000 000	172 864	4 172 864	0,96%	0,95%
Tunisie Leasing 2012-1	20 000	2 000 000	59 456	2 059 456	0,47%	0,47%
Tunisie Leasing 2012-2 TA	20 000	2 000 000	12 565	2 012 565	0,46%	0,46%
Tunisie Leasing Subordonné 2009	15 000	600 000	6 360	606 360	0,14%	0,14%
Tunisie Leasing Subordonné 2010	20 050	1 604 000	51 713	1 655 713	0,38%	0,38%
AB 2008/15A	10 000	733 320	23 504	756 824	0,17%	0,17%
AB 2008/20A	30 000	2 400 000	82 848	2 482 848	0,57%	0,57%
AB 2009/15A	60 000	4 799 400	44 400	4 843 800	1,11%	1,11%
AB 2010	30 000	2 599 884	31 824	2 631 708	0,60%	0,60%
AIL2008	10 000	200 000	2 648	202 648	0,05%	0,05%
AIL2009-1	7 000	280 000	12 449	292 449	0,07%	0,07%
AIL2010-1	15 000	900 000	27 756	927 756	0,21%	0,21%
AIL2011-1	20 000	1 600 000	50 000	1 650 000	0,38%	0,38%
AIL 2012-1	30 000	3 000 000	91 128	3 091 128	0,71%	0,71%
AMEN BANK 2007	20 000	1 000 000	34 640	1 034 640	0,24%	0,24%
AMEN BANK 2011-1	50 000	4 500 000	58 360	4 558 360	1,05%	1,04%
AMEN BANK 2012	20 000	2 000 000	29 040	2 029 040	0,47%	0,46%
ATB 2007/1	50 000	4 000 000	110 240	4 110 240	0,94%	0,94%
ATB SUB 2009	50 000	4 375 000	96 200	4 471 200	1,03%	1,02%
ATL 2006/1	27 000	540 000	15 379	555 379	0,13%	0,13%
ATL 2008/1	30 000	600 000	18 456	618 456	0,14%	0,14%
ATL 2008/SUBOR	15 000	1 500 000	30 384	1 530 384	0,35%	0,35%
ATL 2009	30 000	1 200 000	34 872	1 234 872	0,28%	0,28%
ATL 2009/2	19 000	1 520 000	14 486	1 534 486	0,35%	0,35%
ATL 2009/3	30 000	1 200 000	216	1 200 216	0,28%	0,27%
ATL 2010-1	75 000	4 500 000	75 060	4 575 060	1,05%	1,04%
ATL 2010-2	35 500	3 550 000	738	3 550 738	0,82%	0,81%

ATL 2011	30 000	3 000 000	132 384	3 132 384	0,72%	0,72%
ATL 2012-1	30 000	3 000 000	86 952	3 086 952	0,71%	0,70%
BH 2007	70 000	2 800 000	7 504	2 807 504	0,64%	0,64%
BH 2009	60 000	5 538 000	528	5 538 528	1,27%	1,26%
BNA SUB 2009	50 000	3 999 500	127 320	4 126 820	0,95%	0,94%
BTE 2009	41 100	2 877 000	35 741	2 912 741	0,67%	0,67%
BTE 2010 CAT A 10 ANS	40 000	3 200 000	38 656	3 238 656	0,74%	0,74%
BTE 2010 CAT B 20 ANS	10 000	900 000	12 232	912 232	0,21%	0,21%
BTE 2011 CAT B 20 ANS	25 000	2 500 000	111 680	2 611 680	0,60%	0,60%
BTE 2011 CAT A 7 ANS	27 500	2 750 000	98 054	2 848 054	0,65%	0,65%
BTK 2009	50 000	4 333 139	131 800	4 464 939	1,03%	1,02%
BTK 2012	50 000	5 000 000	32 440	5 032 440	1,16%	1,15%
CIL 2007/1	15 000	300 000	15 168	315 168	0,07%	0,07%
CIL 2007/2	15 000	300 000	13 380	313 380	0,07%	0,07%
CIL 2008 SUB	10 000	1 000 000	55 784	1 055 784	0,24%	0,24%
CIL 2008/1	15 000	300 000	5 340	305 340	0,07%	0,07%
CIL 2009/1	5 000	200 000	3 980	203 980	0,05%	0,05%
CIL 2009/1 TMM+1	5 000	200 000	3 392	203 392	0,05%	0,05%
CIL 2009/2	10 000	400 000	4 200	404 200	0,09%	0,09%
CIL 2009/3	18 000	1 080 000	41 890	1 121 890	0,26%	0,26%
CIL 2010/1	20 000	1 200 000	21 408	1 221 408	0,28%	0,28%
CIL 2010/2	30 000	1 800 000	12 504	1 812 504	0,42%	0,41%
CIL 2011/1	30 250	2 420 000	75 577	2 495 577	0,57%	0,57%
CIL 2012/1	20 000	2 000 000	72 848	2 072 848	0,48%	0,47%
CIL 2012/2	20 000	2 000 000	7 123	2 007 123	0,46%	0,46%
MODERN LEASING 2012	20 000	2 000 000	4 274	2 004 274	0,46%	0,46%
MEUBLATEX 2008	10 000	800 000	11 928	811 928	0,19%	0,19%
MEUBLATEX 2010 TRB	100	10 000	296	10 296	0,00%	0,00%
MOURADI PALACE 2005	3 000	60 000	1 642	61 642	0,01%	0,01%
SIHM2008	14 000	840 000	13 082	853 082	0,20%	0,19%
STAR 2004	2 400	2 400 000	97 052	2 497 052	0,57%	0,57%
STB2008-16A/1	7 500	562 500	14 778	577 278	0,13%	0,13%
STB2008-20A/1	20 000	1 600 000	44 064	1 644 064	0,38%	0,38%
STB2008-25A/1	70 000	5 880 000	169 344	6 049 344	1,39%	1,38%
STB2010/1 +0.7%	20 000	1 600 000	43 712	1 643 712	0,38%	0,38%
STB2010/1 5.3%	50 000	4 333 000	142 960	4 475 960	1,03%	1,02%
STB 2011	30 000	3 000 000	136 008	3 136 008	0,72%	0,72%
STM2007	8 000	320 000	4 653	324 653	0,07%	0,07%
UNIFACTOR 2008	10 000	200 000	8 352	208 352	0,05%	0,05%
UNIFACT 2010 TMM+1	10 000	800 000	27 224	827 224	0,19%	0,19%
UIB 2009 CAT C	100 000	8 500 000	183 120	8 683 120	1,99%	1,98%
UIB 2011-1	30 000	2 850 000	50 376	2 900 376	0,67%	0,66%
UIB 2011-2	65 000	6 500 000	282 516	6 782 516	1,56%	1,55%
UIB 2012-1	20 000	2 000 000	16 846	2 016 846	0,46%	0,46%
CHO 2009	5 000	437 500	1 932	439 432	0,10%	0,10%
MEUBLATEX 2010 TRA	7 000	700 000	20 714	720 714	0,17%	0,16%
HANNIBAL LEASE 2009/1 TMM+1	20 000	800 000	8 064	808 064	0,19%	0,18%
HANNIBAL LEASE 2009/1 TMM+1,5	20 000	800 000	13 376	813 376	0,19%	0,19%
HAN LEASE2010	30 000	1 800 000	40 800	1 840 800	0,42%	0,42%
HAN LEASE2010-2	34 000	2 040 000	8 786	2 048 786	0,47%	0,47%
HAN LEASE2012-1	20 000	2 000 000	28 112	2 028 112	0,47%	0,46%

ELWIFAK 2010 TMM+0,775	20 000	1 600 000	55 728	1 655 728	0,38%	0,38%
ATTIJ LEAS 2010-1	30 000	1 800 000	22 584	1 822 584	0,42%	0,42%
ATTIJ LEAS 2011	30 000	3 000 000	139 272	3 139 272	0,72%	0,72%
ATTIJARI LEASING 2012-1	15 000	1 500 000	44 880	1 544 880	0,35%	0,35%
ATTIJARI LEASING 2012-2	10 000	1 000 000	1 936	1 001 936	0,23%	0,23%
ATTIJ BANK 2010	20 000	1 714 280	57 216	1 771 496	0,41%	0,40%
II- Titres émis par l'Etat		145 256 356	11 991 456	157 247 812	36,12%	35,91%
BTA		122 228 649	4 226 138	126 454 787	29,05%	28,88%
BTA à 6,90% -05/2022 sur 15 ans	19 665	19 719 919	704 841	20 424 760	4,69%	4,66%
BTA à 7,5% -04/2014 sur 10 ans	20 000	20 099 085	861 376	20 960 461	4,81%	4,79%
BTA 7% -02/2015 sur 10 ans	26 600	26 695 276	1 334 511	28 029 787	6,44%	6,40%
BTA à 8,25% -07/2014 sur 12 ans	17 260	17 327 949	549 296	17 877 245	4,11%	4,08%
BTA 5,5% - 03/2019 sur 10 ans	6 735	6 666 303	240 321	6 906 624	1,59%	1,58%
BTA 5,60% -08/2022 sur 10 ans	27 000	25 873 644	477 209	26 350 853	6,05%	6,02%
BTA 5,50% -10/2018 sur 10 ans	6 000	5 846 473	58 584	5 905 057	1,36%	1,35%
BTZc		23 027 707	7 765 318	30 793 025	7,07%	7,03%
BTZc Octobre 2018	12 000	6 420 000	1 485 171	7 905 171	1,82%	1,81%
BTZc 10/10/2016	10 000	5 133 807	2 112 827	7 246 634	1,66%	1,65%
BTZc 10/10/2016	15 000	8 023 500	2 940 129	10 963 629	2,52%	2,50%
BTZc 10/10/2016	6 400	3 450 400	1 227 190	4 677 590	1,07%	1,07%
III- Titres des FCC		1 164 869	6 419	1 171 287	0,27%	0,27%
FCC1 P2 14/02/2013	1 500	1 164 869	6 419	1 171 287	0,27%	0,27%
IV- Titres des OPCVM		22 142 172	430 139	22 572 311	5,18%	5,15%
AL AMANAH	8 435	867 379	(14 777)	852 601	0,20%	0,19%
FCP SALAMETT CAP	140 000	1 453 626	312 054	1 765 680	0,41%	0,40%
FCP SALAMETT PLUS	67 899	698 370	11 717	710 088	0,16%	0,16%
FINA O SICAV	5 350	555 349	(314)	555 036	0,13%	0,13%
MILLENIUM SICAV	20 504	2 179 661	(18 683)	2 160 978	0,50%	0,49%
SICAV TRESOR	29 300	3 065 370	(30 505)	3 034 865	0,70%	0,69%
TUNISO EMIRATIES SICAV	51 979	5 288 156	74 206	5 362 362	1,23%	1,22%
UNIVERS OBLIG	66 038	6 786 597	95 685	6 882 282	1,58%	1,57%
PATRIMOINE OBLIGATAIRE	12 000	1 247 664	756	1 248 420	0,29%	0,29%
Total		352 264 920	16 653 111	368 918 031	84,74%	84,25%

NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :

5.1. Placements monétaires :

Ce poste totalise au 31 décembre 2012, la somme de 68.308.110 DT contre 74.926.262 DT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2012	% actif net	% actif
I- Billets de trésorerie		10 057 646	187 298	10 244 944	2,35%	2,34%
<i>I.1 Titres à échéance supérieure à un an</i>		1 800 000	77 800	1 877 800	0,43%	0,43%
SIHM	1 300	1 300 000	57 400	1 357 400	0,31%	0,31%

SITS	500	500 000	20 400	520 400	0,12%	0,12%
<i>I.2 Titres à échéance inférieure à un an (considérés parmi les quasi-liquidités)</i>		8 257 646	109 498	8 367 144	1,92%	1,91%
CIL	40	1 922 360	75 377	1 997 737	0,46%	0,46%
HANNIBAL	40	1 977 132	1 504	1 978 636	0,45%	0,45%
SIHM	400	400 000	18 500	418 500	0,10%	0,10%
UNIFACTOR	80	3 958 155	14 117	3 972 271	0,91%	0,91%
II- Certificats de dépôt		57 951 754	111 413	58 063 167	13,34%	13,26%
<i>II.1 Titres à échéance supérieure à un an</i>		-	-	-	0,00%	0,00%
<i>II.2 Titres à échéance inférieure à un an (non considérés parmi les quasi-liquidités)</i>		-	-	-	0,00%	0,00%
<i>II.3 Titres à échéance inférieure à un an (considérés parmi les quasi-liquidités)</i>		57 951 754	111 413	58 063 167	13,34%	13,26%
BNA	104	51 951 754	25 601	51 977 355	11,94%	11,87%
BTE	12	6 000 000	85 812	6 085 812	1,40%	1,39%
Total		68 009 400	298 711	68 308 110	15,69%	15,60%

5.2. Placements à terme :

Ce poste totalise au 31 décembre 2012 une somme nulle contre 80.696.913 DT au 31 décembre 2011.

5.3. Disponibilités :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
Avoirs en banque	632 979	1 142
Encaissements perçus et non encore comptabilisés	(16 552)	(120)
Sommes à régler:	(100)	(100)
Rachats	-	-
Autres	(100)	(100)
Placements à régler	-	-
Sommes à encaisser	-	-
Total	616 327	922

5.4. Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités :

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers tel qu'approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010.

Au 31 décembre 2012, le ratio susvisé s'élève à **15,31%** et a été calculé comme suit :

	Valeur au 31/12/2012	% actif
I- Liquidités	616 327	0,14%
<i>I.1- Placements à terme</i>	-	0,00%
<i>I.2- Disponibilités</i>	616 327	0,14%
II- Quasi-liquidités	66 430 310	15,17%
<i>II.1- Bons de trésor à court terme</i>	-	0,00%
<i>II.2- Billets de trésorerie à échéance inférieure à un an</i>	8 367 144	1,91%
<i>II.3- Certificats de dépôt à échéance inférieure à un an</i>	58 063 167	13,26%
Total Général (A) = (I + II)	67 046 637	
Total Actif (B)	437 903 732	
Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités (A)/(B)		15,31%

NOTE 6 : CREANCES D'EXPLOITATION :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
Intérêts à recevoir	61 263	238 224
Intérêts échus et non encaissés sur Billets de Trésorerie	22 868	238 224
Intérêts courus sur dépôts en banque	38 395	-
Total	61 263	238 224

NOTE 7 : OPERATEURS CREDITEURS :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
Gestionnaire (BNA Capitaux)	348 258	389 130
Dépositaire (BNA)	208 955	233 478
Total	557 212	622 608

NOTE 8 : AUTRES CREDITEURS DIVERS :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
Dividendes à payer	99 555	-
Administrateurs - Jetons de présence	30 000	30 000
Commissaire aux comptes	28 533	20 000
Conseil du marché Financier (CMF)	36 428	44 856
Rachats	1 777 764	2 916 408
Retenues à la source à payer	-	-
Autres	4 483	13 935
Total	1 976 764	3 025 199

NOTE 9 : CAPITAL :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
Capital au début de période		
<input type="checkbox"/> Montant	496 356 300	405 671 000
<input type="checkbox"/> Nombre de titres	4 963 563	4 056 710
<input type="checkbox"/> Nombre d'actionnaires	3 652	3 602
Souscriptions réalisées		
<input type="checkbox"/> Montant	464 649 500	394 006 700
<input type="checkbox"/> Nombre de titres	4 646 495	3 940 067
Rachats effectués		
<input type="checkbox"/> Montant	(541 210 100)	(303 321 400)
<input type="checkbox"/> Nombre de titres	(5 412 101)	(3 033 214)
Capital fin de période		
<input type="checkbox"/> Montant	419 795 700	496 356 300
<input type="checkbox"/> Nombre de titres	4 197 957	4 963 563
<input type="checkbox"/> Nombre d'actionnaires	3 857	3 652
Sommes non distribuables de la période	(4 577)	(209 588)
1- Résultat non distribuable	(102 643)	(127 482)
<input type="checkbox"/> Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(23 060)	(127 476)

<input type="checkbox"/> Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(79 582)	-
<input type="checkbox"/> Frais de négociation de titres	-	(5)
2- Régularisation des sommes non distribuables	98 066	(82 106)
<input type="checkbox"/> Aux émissions	(532 713)	(372 273)
<input type="checkbox"/> Aux rachats	630 778	290 166
Sommes non distribuables de(s) exercice(s) clos	(434 388)	(224 800)
Total	419 356 735	495 921 912

NOTE 10 : SOMMES DISTRIBUABLES :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
Résultat d'exploitation	18 376 254	17 916 071
Régularisation lors des souscriptions d'actions	7 500 716	8 017 924
Régularisation lors des rachats d'actions	(9 866 702)	(6 668 817)
Total	16 010 269	19 265 179

NOTE 11 : REVENUS DU PORTEFEUILLE - TITRES :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 Décembre	
	2 012	2 011
Revenus des obligations	7 889 587	7 263 168
<input type="checkbox"/> Intérêts courus	891 835	200 198
<input type="checkbox"/> Intérêts échus	6 997 752	7 062 971
Revenus des BTA & BTZc	8 355 325	7 007 772
<input type="checkbox"/> Intérêts courus	1 969 515	2 248 029
<input type="checkbox"/> Intérêts échus	6 385 809	4 759 743
Revenus des FCC	57 737	112 293
<input type="checkbox"/> Intérêts courus	(2 550)	(10 560)
<input type="checkbox"/> Intérêts échus	60 288	122 853
Revenus des OPCVM	873 201	706 771
Total	17 175 850	15 090 004

NOTE 12 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 Décembre	
	2 012	2 011
Revenus des billets de trésorerie	438 005	402 536
☐ Intérêts courus	(9 125)	(133 512)
☐ Intérêts échus	447 129	536 048
Revenus des certificats de dépôt	2 813 461	1 838 247
☐ Intérêts courus	(1 014 861)	996 034
☐ Intérêts échus	3 828 322	842 213
Revenus des bons de trésor à court terme	5 245	-
☐ Intérêts courus	-	-
☐ Intérêts échus	5 245	-
Intérêts des comptes de dépôt	117 047	5 578
Total	3 373 758	2 246 362

NOTE 13 : REVENUS DES PLACEMENTS A TERME :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 Décembre	
	2 012	2 011
Revenus des placements en compte BNA	800 848	3 433 009
☐ Intérêts courus	(108 810)	(185 394)
☐ Intérêts échus	909 659	3 618 403
Total	800 848	3 433 009

NOTE 14 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 Décembre	
	2 012	2 011
Rémunération du gestionnaire ^(*)	1 469 730	1 412 189
Rémunération du dépositaire ^(**)	881 838	847 314
Total	2 351 568	2 259 503

^(*) La gestion de la société PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV est confiée à l'établissement gestionnaire "BNA Capitaux". Celui-ci est chargé de la gestion administrative, financière et comptable de la société.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire reçoit une rémunération de 0,25% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

(**) La BNA assure les fonctions de dépositaire pour la société PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds de la société ;
- Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ;
- Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, le dépositaire reçoit une rémunération de 0,15% l'an, calculée également sur la base de l'actif net quotidien.

NOTE 15 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31	
	Décembre	
	2 012	2 011
Jetons de présence	30 000	30 000
Redevance CMF	498 214	478 708
Honoraires	30 000	20 000
Rémunération du Président du Conseil d'Administration	5 254	5 623
Rémunération du Directeur Général	9 412	9 412
TCL	42 701	41 559
Diverses charges d'exploitation	7 054	8 498
Total	622 633	593 801

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société **POS** arrêtés au 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 437.903.732 DT et un résultat de l'exercice de 18.273.612 DT ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. – Rapport sur les états financiers :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société **POS**, comprenant le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des états financiers :

2- Le Conseil d'Administration de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes :

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

4- Cet audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

5- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Justification de l'opinion avec réserve :

6- Antérieurement à 2012, la procédure de mise en paiement des dividendes détachés des actions émises par la société **POS**, prévoyait, annuellement l'ouverture d'un compte courant bancaire spécifique auprès des guichets du dépositaire et dédié à cet effet. Chacun des différents comptes ouverts est alimenté par le montant global des dividendes devenus exigibles au titre des sommes distribuables relatives à l'exercice comptable concerné par la distribution. Les différents paiements effectués au profit des bénéficiaires au titre de leurs droits aux dividendes transitent, ensuite, par chacun des comptes bancaires concernés. Par ailleurs, la même procédure mettait à la charge des différentes agences du réseau de la banque l'obligation de transmettre au dépositaire, par fax, les pièces de débit correspondant à toute opération de règlement desdits dividendes à des fins de contrôle.

En raison de l'indisponibilité, chez le gestionnaire, de la plupart des avis d'opérations, les mouvements opérés sur les comptes bancaires susvisés n'ont donné lieu à aucune imputation dans les livres comptables de la société **POS**. En conséquence, les soldes desdits comptes ne figurent pas au bilan de la société arrêté au 31 décembre 2012 et ce au même titre que la dette corrélative correspondant aux dividendes restant à payer à la même date.

Le processus de régularisation de cette situation entamé postérieurement à la date de clôture de l'exercice 2012, n'a pas encore été finalisé à la date d'arrêt des états financiers par votre Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas été en mesure, pour le même motif, de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés pour nous assurer du montant des avoirs et des dettes qui auraient dû être enregistrés au bilan de la société **POS** au 31 décembre 2012. En conséquence, nous n'avons pas été en mesure de déterminer les ajustements qui étaient nécessaires.

Dans l'hypothèse où les mouvements précités auraient été comptabilisés par référence aux seuls relevés des comptes bancaires susvisés et en considérant la neutralité de toute erreur ou omission qui aurait pu, le cas échéant, être commise au niveau de la banque, les postes de disponibilités à l'actif et des autres créiteurs divers au passif seraient majorés à hauteur de 542.091 DT et ce sans aucune incidence sur l'actif net. Toujours, sous la même hypothèse, les liquidités et quasi-liquidités, constituées de disponibilités et de titres de créances négociables à échéance inférieure à une année, représenteraient au 31 décembre 2012 une quote-part de 15,42% de l'actif corrigé sur cette base contre 15,31% de l'actif du bilan publié.

Opinion avec réserve :

7- A notre avis, sous réserve des incidences de la question évoquée au paragraphe 6 ci-dessus, les états financiers de la société **POS** annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2012, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 1^{er})** du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

2- En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 2)** du code des sociétés commerciales et de l'**article 3 (nouveau)** de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen périodique de l'efficacité du système de contrôle interne. Le rapport d'évaluation correspondant a été communiqué au gestionnaire de la société.

A l'exception de la situation décrite au paragraphe 6 de la première partie de notre rapport général et de ses incidences potentielles, nous n'avons pas relevé, au cours de notre mission, d'autres déficiences majeures susceptibles d'impacter une telle efficacité.

3- En application des dispositions de l'**article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001** relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, la société procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur. La tenue proprement dite des comptes en valeurs mobilières n'a pas été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

4- Les liquidités et quasi-liquidités, constituées de disponibilités et de titres de créances négociables à échéance inférieure à une année, représentent au 31 décembre 2012 **15,31% de l'actif** de la société **POS**, soit 4,69% en deçà du seuil de 20% prévu par l'**article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001** portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

En outre, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières émises par la Banque Nationale Agricole (B.N.A) sous forme d'obligations et de certificats de dépôts s'élève, au 31 décembre 2012, à **56.104.175 DT**, représentant ainsi une quote-part de **12,81% de l'actif** de la société **POS**, soit 2,81% au delà du seuil de 10% autorisé par l'**article 29 du code des organismes de placement collectif**.

Enfin, les placements en titres d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières s'élève, au 31 décembre 2012, à **22.572.311 DT**, correspondant à 5,15% de l'actif net de la société **POS**, soit 0,15% au delà du seuil de 5% autorisé par l'**article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001** portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le **30 avril 2013**

Le commissaire aux comptes :

P/Financial Auditing & Consulting

Mohamed Neji HERGLI

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

En application de l'article **200 et suivants** et l'article **475** du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Le président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle visée par les textes sus-indiqués.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2012 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- La gestion de la société **POS** est confiée à la société "BNA Capitaux", administrateur. Celle-ci est chargée de la gestion administrative, financière et comptable de l'OPCVM.

En contrepartie de ses prestations, la société "BNA Capitaux", reçoit, en sa qualité de gestionnaire, une rémunération de 0,25% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La commission de gestion encourue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'élève à 1.245.534 DT hors TVA, soit 1.469.730 DT TVA incluse.

- La Banque Nationale Agricole "BNA", administrateur, assure les fonctions de dépositaire pour la société **POS**. Elle est chargée à ce titre de :

- ✓ Conserver les titres et les fonds de la société ;
- ✓ Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ;
- ✓ Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la "BNA" reçoit, en sa qualité de dépositaire, une rémunération de 0,15% l'an, calculée également sur la base de l'actif net quotidien.

La commission revenant au dépositaire telle qu'encourue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'élève à 747.320 DT hors TVA, soit 881.838 DT TVA incluse.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article **200 (nouveau) II § 5** du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

La rémunération de l'ancien Président du Conseil d'Administration, en fonction jusqu'au 30 Octobre 2012, est fixée par décision du Conseil d'Administration du 18

- Août 2009. Cette rémunération est composée d'une indemnité servie sur la base de 19,5 mois par an, à raison de 150 DT net par mois.
- La rémunération du nouveau Président du Conseil d'Administration, en fonction à partir du 1^{er} Novembre 2012, est fixée par décision du Conseil d'Administration du 30 Octobre 2012. Cette rémunération est composée d'une indemnité servie sur la base de 19,5 mois par an, à raison de 150 DT net par mois
- La rémunération du Directeur Général est fixée par décision du Conseil d'Administration du 17 septembre 1996 et reconduite par décision du 12 mai 2005. Cette rémunération est composée d'une prime de résultat annuelle nette de 5.000 DT.

C.2- Les obligations et engagements de la société **PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV** envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012, se présentent comme suit (en DT) :

	Rémunérations dues (charges)			Passif au 31/12/2012
	Indemnités à base mensuelle	Prime de résultat	Total Rémunérations	
Ali RADHOUNAI Ancien Président du Conseil d'Administration				
Total 2012	4 659	-	4 659	0
Bechir KTHIRI Nouveau Président du Conseil d'Administration				
Total 2012	595	-	595	0
Jalel ZARGOUNI Directeur Général				
Total 2012	-	9 412	9 412	-

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article **200 et suivants** et **475** du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 30 avril 2013

Le commissaire aux comptes :
P/Financial Auditing & Consulting
Mohamed Neji HERGLI

SICAV BNA

SICAV BNA publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **27 mai 2013**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes GENERALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT – GEM représenté par M. Abderrazak GABSI.

BILAN

(Montants exprimés en dinars)	Notes	31 décembre 2012	31 décembre 2011
ACTIF			
Portefeuille-titres :	3.1	1 907 575	2 124 271
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1 892 021	1 994 556
- Titres OPCVM		15 554	129 715
Placements monétaires et disponibilités :		448 795	525 729
- Placements à terme		-	525 091
- Disponibilités		448 795	638
Débiteurs divers		24 930	-
TOTAL ACTIF		2 381 300	2 650 000
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	3.2	9 426	9 097
Autres créditeurs divers	3.3	13 943	10 389
Total passif		23 369	19 486
ACTIF NET			
Capital		2 348 583	2 606 704
Capital en nominal :	3.4	2 676 200	2 875 400
- Capital début de période		2 875 400	3 403 100
- Emission en nominal		880 800	2 767 000
- Rachat en nominal		-1 080 000	-3 294 700
Sommes non distribuables :	3.5	-327 617	-268 696
- Des exercices antérieurs		-268 696	-110 926
- De l'exercice en cours		-58 921	-157 770
Sommes distribuables :		9 348	23 810
- Sommes distribuables de l'exercice en cours	3.6	9 346	23 797
- Report à nouveau		2	13
Actif net		2 357 931	2 630 514
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 381 300	2 650 000

ÉTAT DE RÉSULTAT

(Montants exprimés en dinars)	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2012	Exercice clos le 31 décembre 2011
Revenus du portefeuille-titres :	4.1	87 199	91 848
- Dividendes		79 871	90 479
- Revenus des titres OPCVM		7 328	1 369
Revenus des placements à terme	4.2	8 904	16 727
Total des revenus des placements		96 103	108 575
Charges de gestion des placements	4.3	-39 450	-35 900
Revenus nets des placements		56 653	72 675
Autres charges d'exploitation	4.4	-47 392	-47 193
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		9 261	25 482
Régularisation du résultat d'exploitation		85	-1 685
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE		9 346	23 797
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-85	1 685
Variation des plus (ou moins) values potentielles su titres		-4 202	2 347
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titre		-61 335	-152 496
Frais de négociation		-6 826	-9 556
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE		-72 363	-159 705
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	4.5	-63 102	-134 223

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)	Exercice clos le 31 décembre 2012	Exercice clos le 31 décembre 2011	
VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	Résultat d'exploitation	9 261	25 482
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-4 202	2 347
	Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	-61 335	-152 496
	Frais de négociation	-6 826	-9 556
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes	-23 808	-25 693
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<i>Souscriptions :</i>		
	- Capital	880 800	2 767 000
	- Régularisation des sommes non distribuables	-45 862	-427 815
	- Régularisation des sommes distribuables	-3 027	5 663
	<i>Rachats :</i>		
	- Capital	-1 080 000	-3 294 700
	- Régularisation des sommes non distribuables	59 304	429 750
	- Régularisation des sommes distribuables	3 112	-7 352
	VARIATION DE L'ACTIF NET	-272 583	-687 371
ACTIF NET	En début de période	2 630 514	3 317 885
	En fin de période	2 357 931	2 630 514
NOMBRE D'ACTIONS	En début de période	28 754	34 031
	En fin de période	26 762	28 754
VALEUR LIQUIDATIVE	En début de période	91,483	97,495
	En fin de période	88,107	91,483
	TAUX DE RENDEMENT	-2,79%	-5,39%

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts...) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA Capitaux, intermédiaire en bourse, assure la gestion du portefeuille de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est à la rue Hédi Noura 1001 - Tunis.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers de la SICAV BNA, arrêtés au 31 décembre 2012, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NC 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NC 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Les états financiers comportent :

- le bilan,
- l'état de résultat,
- l'état de variation de l'actif net, et
- les notes aux états financiers.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date de clôture, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à leur juste valeur pour les titres non admis à la cote. La valeur de marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative. La différence par rapport à la valeur comptable antérieure constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et aussi comme composante du résultat net de la période.

3. Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

4. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTES N°3 RELATIVES AU BILAN

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	Plus ou moins-values potentielles	% de l'actif net	% du capital de l'émetteur
Actions cotées :		2 151 804	1 889 009	-262 796	80,113	-
- ARTES	23 000	240 819	194 902	-45 917	8,266	0,001
- ATL	7 000	30 234	22 659	-7 575	0,961	-
- ATL NS J010113	2 472	9 306	9 307	1	0,395	-
- BNA	18 850	230 975	163 203	-67 771	6,921	0,001
- BT	5 000	57 139	59 945	2 806	2,542	-
- BTE (ADP)	8 000	228 552	217 600	-10 952	9,228	0,002
- CARTAGECEMENT	40 000	153 304	142 800	-10 504	6,056	-
- CIMBIZ	10 000	115 000	68 040	-46 960	2,886	-
- ESSOUKNA	4 000	21 686	42 020	20 334	1,782	0,001
- ENNAKL	14 000	157 299	161 700	4 401	6,858	-
- POULINA	25 000	219 187	165 175	-54 012	7,005	-
- SFBT	14 000	149 521	177 814	28 293	7,541	-
- SIMPAR	1 400	69 155	94 595	25 440	4,012	0,002
- SOMOCER	10 000	38 127	25 260	-12 867	1,071	-
- SOPAT	12 500	57 150	35 775	-21 375	1,517	0,001
- SOTUVER	10 000	72 043	84 310	12 267	3,576	0,570
- TELNET HOLDING	25 000	234 120	168 575	-65 545	7,149	0,002
- TUNISRE	6 500	68 188	55 328	-12 860	2,346	-
OPCVM :		15 548	15 554	6	0,660	-
- POS	1 250	15 548	15 554	6	0,660	-
Droits :		3 931	3 012	-919	0,127	-
- ABDA381/27	4	1	7	6	-	-

- ATL12	7 004	3 081	2 451	-630	0,104	-
- SITSDS	5 000	200	50	-150	0,002	-
- SOMC DA1/45	10 035	602	502	-100	0,021	-
- TJDSO	4 500	45	0	-45	-	-
- TRDA1/15	3	2	2	-	-	-

Total en Dinars	2 171 284	1 907 575	-263 709	80,900	-
------------------------	------------------	------------------	-----------------	---------------	----------

NOTE N°3.2 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

31 décembre 2012 31 décembre 2011

Gestionnaire (BNA Capitaux)	9 129	8 799
Dépositaire (BNA)	297	298

Total en Dinars	9 426	9 097
------------------------	--------------	--------------

NOTE N°3.3 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

31 décembre 2012 31 décembre 2011

Commissaire aux comptes	8 960	8 960
Conseil du Marché Financier (CMF)	194	215
Autres (*)	4 789	1 214

Total en Dinars	13 943	10 389
------------------------	---------------	---------------

(*) Il s'agit essentiellement d'indemnités à servir au Président du Conseil et au Directeur Général ainsi que de reliquats de dividendes à payer.

NOTE N°3.4 : CAPITAL

31 décembre 2012 31 décembre 2011

Capital début de période :

- Montant	2 875 400	3 403 100
- Nombre de titres	28 754	34 031
- Nombre d'actionnaires	150	162

Souscriptions réalisées :

- Montant	880 800	2 767 000
- Nombre de titres	8 808	27 670

Rachats effectués :

- Montant	-1 080 000	-3 294 700
- Nombre de titres	10 800	32 947

Capital fin de période :

- Montant	2 676 200	2 875 400
- Nombre de titres	26 762	28 754
- Nombre d'actionnaires	145	150

NOTE N°3.5 : SOMMES NON DISTRIBUABLES

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Sommes non distribuables des exercices antérieurs :	-268 696	-110 926
- Résultat non distribuable exercice clos	-110 926	-347 591
- Emission en primes d'émission de la période antérieure	-427 815	103 753
- Rachat en primes d'émission de la période antérieure	429 750	-366 907
- Résultat non distribuable de la période antérieure	-159 705	499 819
Sommes non distribuables de la période en cours :	-58 921	-157 770
- Résultat non distribuable de la période en cours	-72 363	-159 705
- Emission en primes d'émission de la période en cours	-45 862	-427 815
- Rachat en primes d'émission de la période en cours	59 304	429 750
Total en Dinars	-327 617	-268 696

NOTE N°3.6 : SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Résultat d'exploitation	9 261	25 482
Régularisation lors des souscriptions d'actions	-3 027	5 651
Régularisation lors des rachats d'actions	3 112	-7 336
Total en Dinars	9 346	23 797

NOTES N°4 RELATIVES À L'ÉTAT DE RÉSULTAT

NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

	Exercice clos le 31 décembre 2012	Exercice clos le 31 décembre 2011
Dividendes des actions	79 871	90 479
Revenus des titres OPCVM	7 328	1 369
Total en Dinars	87 199	91 848

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS À TERME

	Exercice clos le 31 décembre 2012	Exercice clos le 31 décembre 2011
Intérêts / compte BNA	8 904	16 727
Total en Dinars	8 904	16 727

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Exercice clos le 31 décembre 2012	Exercice clos le 31 décembre 2011
Rémunération du Gestionnaire	38 270	34 720
Rémunération du Dépositaire	1 180	1 180
Total en Dinars	39 450	35 900

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2012	Exercice clos le 31 décembre 2011
Primes et indemnités	18 000	18 000
Jetons de présence	13 500	13 540
Redevance CMF	2 734	2 480
Honoraires	8 960	8 960
Autres	4 198	4 213
Total en Dinars	47 392	47 193

NOTE N°4.5 : RÉSULTAT DE LA PÉRIODE

	Exercice clos le 31 décembre 2012	Exercice clos le 31 décembre 2011
Résultat d'exploitation	9 261	25 482
Résultat non distribuable (*)	-72 363	-159 705
Total en Dinars	-63 102	-134 223

(*) Le résultat non distribuable de la période s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2012	Exercice clos le 31 décembre 2011
Variation des plus ou moins-values potentielles	-4 202	2 347
Plus ou moins-values réalisées	-61 335	-152 496
Frais de négociation	-6 826	-9 556
Total en Dinars	-72 363	-159 705

RAPPORT GÉNÉRAL

Rapport sur les états financiers annuels

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 6 avril 2012 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 31 décembre 2012, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la SICAV BNA au 31 décembre 2012, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. Nous n'avons pas relevé de dérogations à ces textes à la date de clôture.

Par ailleurs, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2012.

Tunis, le 16 avril 2013

Le commissaire aux comptes :

P/ GENERALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT - GEM

Abderrazak GABSI

RAPPORT SPÉCIAL

En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures reconduites :

L'exécution des deux conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

- Une première convention, conclue avec la BNA Capitaux, en vertu de la quelle cette dernière assure, pour le compte de la SICAV BNA, les fonctions de gestionnaire moyennant une rémunération annuelle (TTC) fixée à 1,4% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien. Au titre de l'exercice 2012, le montant de cette rémunération s'élève à 38.269 DT ; il est porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.
- Une deuxième convention, conclue avec la Banque Nationale Agricole (BNA), en vertu de laquelle cette dernière a été désignée dépositaire des valeurs de la SICAV BNA, et ce en contrepartie d'une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.180 DT, portée également parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

Obligations et engagements de la Société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

La rémunération du Président a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 27 février 2007. Son montant s'élève à 2.925 DT au titre de l'exercice 2012.

- La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 10 mars 2009. Cette rémunération se compose d'une prime annuelle sur le résultat de 4.000 DT et d'une indemnité de 2.220 DT par an, soit un total de 6.220 DT au titre de l'exercice 2012.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 16 avril 2013

Le commissaire aux comptes :

P/ GENERALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT - GEM

Abderrazak GABSI

SICAV L'EPARGNANT
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2013

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par le conseil d'administration réuni le 15 Mars 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV L'EPARGNANT» pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 450.039.059, un actif net de D : 449.582.182 et un bénéfice de la période de D : 4.218.995.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV L'EPARGNANT », comprenant le bilan au 31 mars 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV L'EPARGNANT », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2013, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 25 Avril 2013

Le commissaire aux comptes :

FINOR

Karim DEROUCHE

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2013

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/03/2013	31/03/2012	31/12/2012
Portefeuille-titres	4	334 745 066	348 200 725	338 827 343
Obligations et valeurs assimilées		333 142 780	330 882 979	335 916 952
Titres OPC		1 602 286	17 317 746	2 910 391
Placements monétaires et disponibilités		115 057 264	138 877 491	107 800 692
Placements monétaires	5	114 504 843	138 415 008	107 785 178
Disponibilités		552 421	462 483	15 514
Créances d'exploitation	9	236 729	673 030	767 559
TOTAL ACTIF		450 039 059	487 751 246	447 395 594
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	8	456 877	509 378	599 388
TOTAL PASSIF		456 877	509 378	599 388
ACTIF NET				
Capital	11	428 458 657	464 458 029	429 920 146
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		16 823 726	18 515 709	1 675
Sommes distribuables de l'exercice en cours		4 299 799	4 268 130	16 874 385
ACTIF NET		449 582 182	487 241 868	446 796 206
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		450 039 059	487 751 246	447 395 594

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2013</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2012</i>	<i>Année 2012</i>
Revenus du portefeuille-titres	6	3 948 560	4 148 676	16 649 522
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 948 560	4 141 044	16 026 562
Revenus des titres OPC		-	7 632	622 960
Revenus des placements monétaires	7	1 042 006	989 190	4 070 888
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		4 990 566	5 137 866	20 720 410
Charges de gestion des placements	10	(641 810)	(718 237)	(2 735 265)
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 348 756	4 419 629	17 985 145
Autres produits		-	-	26 703
Autres charges		(2)	(2)	(13)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 348 754	4 419 627	18 011 835
Régularisation du résultat d'exploitation		(48 955)	(151 497)	(1 137 450)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		4 299 799	4 268 130	16 874 385
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		48 955	151 497	1 137 450
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		13 393	64 025	(152 501)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		(143 152)	(115 518)	(396 832)
RESULTAT DE LA PERIODE		4 218 995	4 368 134	17 462 502

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2013</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2012</i>	<i>Année 2012</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	4 218 995	4 368 134	17 462 502
Résultat d'exploitation	4 348 754	4 419 627	18 011 835
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	13 393	64 025	(152 501)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(143 152)	(115 518)	(396 832)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	(17 873 950)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(1 433 019)	(23 494 359)	(59 160 439)
Souscriptions			
- Capital	54 630 395	54 110 619	232 236 504
- Régularisation des sommes non distribuables	(6 310)	523	(247 653)
- Régularisation des sommes distribuables	2 349 222	2 360 750	7 718 218
Rachats			
- Capital	(55 963 630)	(76 561 674)	(288 762 399)
- Régularisation des sommes non distribuables	7 815	2 595	285 568
- Régularisation des sommes distribuables	(2 450 511)	(3 407 172)	(10 390 677)
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 785 976	(19 126 225)	(59 571 887)
ACTIF NET			
En début de période	446 796 206	506 368 093	506 368 093
En fin de période	449 582 182	487 241 868	446 796 206
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	4 364 226	4 937 354	4 937 354
En fin de période	4 350 692	4 709 718	4 364 226
VALEUR LIQUIDATIVE	103,336	103,455	102,377
TAUX DE RENDEMENT	0,94%	0,87%	3,66%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 MARS 2013

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNANT est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 Janvier 1997 à l'initiative de la « STB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 21 décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV L'EPARGNANT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV L'EPARGNANT » est confiée à la société « STB MANAGER », le dépositaire étant la « STB ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2013, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2013 à D : 334.745,066 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2013	% Actif net
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		328 379 756	333 142 780	74,10%
Obligation de sociétés		87 458 640	89 347 123	19,87%
AB SUB 2010	30 000	2 599 800	2 657 133	0,59%
AB SUB 2010	20 000	1 733 200	1 771 422	0,39%
AB SUB 2011-1	20 000	1 800 000	1 844 762	0,41%
AMEN BANK 2006	10 000	400 000	402 618	0,09%
AMENBANK 2009 A	20 000	1 599 800	1 634 580	0,36%
AMENBANK A 2008	15 000	1 099 980	1 149 187	0,26%
AMENBANK B 2008	25 000	2 000 000	2 096 351	0,47%
AMENBANK 2009 B	30 000	2 399 700	2 445 131	0,54%
AIL 2008	10 000	200 000	205 186	0,05%
AIL 2009-1	7 000	140 000	140 718	0,03%
AIL 2011-1	10 000	800 000	833 977	0,19%
AIL 2012-1	5 000	500 000	521 041	0,12%
ATB 2007/1 D	80 000	4 000 000	4 160 242	0,93%
ATB SUB 2009 A2	40 000	3 500 000	3 612 268	0,80%
ATB SUB 2009 B1	10 000	1 000 000	1 039 354	0,23%
ATL 2006/1	20 000	400 000	416 469	0,09%
ATL 2008	25 000	500 000	521 726	0,12%
ATL 2008	5 000	100 000	104 345	0,02%
ATL 2010-1	20 000	1 200 000	1 228 594	0,27%
ATL 2010-1	5 000	300 000	307 149	0,07%
ATL 2010-2	20 000	2 000 000	2 019 530	0,45%
ATL 2012-1	10 000	1 000 000	1 040 978	0,23%
ATL 2013-1	20 000	2 000 000	2 000 000	0,44%
ATL2008SUB	5 000	500 000	516 954	0,11%
BH 2007	50 000	2 000 000	2 025 466	0,45%

BH 2009 A	20 000	1 846 000	1 863 100	0,41%
BNA 2009 SUB	28 000	2 239 720	2 334 620	0,52%
BTE 2009	49 000	3 430 000	3 507 753	0,78%
BTE 2010 A	20 000	1 600 000	1 631 429	0,36%
BTE 2011 B	10 000	950 000	956 507	0,21%
BTK 2009 C	10 000	799 900	802 617	0,18%
BTK 2012-1 B	20 000	2 000 000	2 037 559	0,45%
CHO 2009	6 000	525 000	532 437	0,12%
CHO COMPANY 2009	3 000	262 500	265 035	0,06%
CIL 2008 SUB	10 000	1 000 000	1 011 918	0,23%
CIL 2008/1	10 000	200 000	206 098	0,05%
CIL 2009/1 F	8 000	320 000	329 798	0,07%
CIL 2009/2	15 000	600 000	613 925	0,14%
CIL 2009/3	10 000	400 000	402 808	0,09%
CIL 2010/1	10 000	600 000	614 908	0,14%
CIL 2010/2 F	10 000	600 000	610 462	0,14%
CIL 2011/1	10 000	600 000	602 688	0,13%
CIL 2011/1	5 000	300 000	301 344	0,07%
CIL 2011/1	5 000	300 000	301 344	0,07%
CIL 2012/1	5 000	400 000	400 053	0,09%
CIL 2012/2	20 000	2 000 000	2 010 543	0,45%
CIL V 2010/2	10 000	600 000	609 043	0,14%
CIL 2009/1 V	12 000	480 000	493 083	0,11%
EL WIFACK 2010	14 000	840 000	846 880	0,19%
EL WIFACK 2013	20 000	2 000 000	2 000 000	0,44%
HL 2008/1	10 000	200 000	209 770	0,05%
HL F 2010/1	5 500	330 000	340 860	0,08%
HL F 2010/2	5 000	300 000	304 479	0,07%
HL V 2010/1	7 500	450 000	463 106	0,10%
HL V 2010/2	10 000	600 000	607 678	0,14%
STB 2008/2	50 000	3 750 000	3 771 904	0,84%
STB 2008/2	20 000	1 526 400	1 531 171	0,34%
STB 2011 A	9 000	771 390	777 887	0,17%
STB 2011 A	5 000	428 550	432 160	0,10%
STM 2007 B	10 000	400 000	410 884	0,09%
STM 2007 C	4 000	160 000	164 354	0,04%
TL 2011-2	10 000	800 000	815 962	0,18%
TL 2011-3	5 000	400 000	403 129	0,09%
TL F 2010-2	10 000	600 000	609 472	0,14%
TL F 2011-1	7 500	600 000	622 231	0,14%
TL SUB 2009	5 000	200 000	204 631	0,05%
TL SUB 2010	20 000	1 200 000	1 204 073	0,27%
TL V 2010-2	10 000	600 000	608 187	0,14%
TL V 2011-1	7 500	600 000	618 543	0,14%
SIHM 2008 A	3 000	180 000	185 050	0,04%
SIHM 2008 C	5 000	300 000	308 416	0,07%
SIHM 2008 D	2 000	120 000	123 367	0,03%
UIB 2009-1 A	40 000	2 800 000	2 882 803	0,64%
UIB 2009-1 B	40 000	3 199 600	3 298 726	0,73%
UIB 2009-1 C	20 000	1 700 000	1 756 019	0,39%
UIB 2011-1 A	20 000	1 800 000	1 841 915	0,41%

UIB 2011-1 B	20 000	1 900 000	1 956 931	0,44%
UIB 2011-2	10 000	857 100	863 750	0,19%
MEUBLATEX C 2010	1 000	100 000	104 012	0,02%
MOURADI 2005	5 000	100 000	104 003	0,02%
PANOBOIS 2007	2 000	120 000	126 069	0,03%
ATTIJARI LEASING 2012-2	10 000	1 000 000	1 014 448	0,23%
TL SUB 2013	5 000	500 000	500 000	0,11%
TL SUB 2013	2 000	200 000	200 000	0,04%
Bons du trésor assimilables		240 921 116	243 795 657	54,23%
BTA 02/2015	39 933	41 774 594	40 698 873	9,05%
BTA 05/2022	33 983	35 150 015	36 499 717	8,12%
BTA 07/2017	16 500	16 389 500	17 095 598	3,80%
BTA 03/2019	36 000	37 177 300	36 817 533	8,19%
BTA 10/2013	26 397	26 006 828	26 970 197	6,00%
BTA 04/2014	36 707	38 228 700	39 008 490	8,68%
BTA 03/2016	16 000	16 198 220	16 093 197	3,58%
BTA 08/2022	4 000	4 000 000	4 114 393	0,92%
BTA 10/2018	19 000	18 996 840	19 386 360	4,31%
BTA 10/2015	4 000	3 999 860	4 074 401	0,91%
BTA 12/2016	3 000	2 999 259	3 036 898	0,68%
Titres des Organismes de Placement Collectif		1 579 059	1 602 286	0,36%
-				
Titres des OPCVM		1 579 059	1 602 286	0,36%
-				
UNIVERS OBLIG	15 241	1 579 059	1 602 286	0,36%
TOTAL		329 958 815	334 745 066	74,46%

Pourcentage par rapport à l'Actif	74,38%
--	---------------

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2013 à D : 114.504.843 se détaillant comme suit :

			Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2013	% actif net
Billets de trésorerie avalisés				3 901 526	3 926 692	0,87%
BT HL	du 27/02/2013 à 6,35%	pour 180 jours	BTL	1 950 763	1 959 516	0,44%
BT HL	du 28/01/2013 à 6,35%	pour 180 jours	AMEN BANK	1 950 763	1 967 176	0,44%
Billets de trésorerie émis par les sociétés cotées ou bénéficiant d'une notation				4 937 396	4 981 621	1,11%
BT ATTIJARI LEASING	du 16/01/2013 à 6,35%	pour 90 jours		1 974 997	1 995 555	0,44%
BT EL WIFACK	du 16/01/2013 à 6,3%	pour 90 jours		1 975 191	1 995 589	0,44%
BT EL WIFACK	du 08/03/2013 à 6,5%	pour 90 jours		987 208	990 477	0,22%
Bon du trésor à court terme				25 886 268	26 296 859	5,85%
BTCT au 24/04/2013 acquis le 24/04/2012				2 900 029	2 974 747	0,66%
BTCT au 18/06/2013 acquis le 07/08/2012				14 554 275	14 821 427	3,30%
BTCT au 23/10/2013 acquis le 23/10/2012				2 603 902	2 637 483	0,59%
BTCT au 22/10/2013 acquis le 15/01/2013				3 889 579	3 913 241	0,87%
BTCT au 25/11/2013 acquis le 17/01/2013				1 938 483	1 949 961	0,43%
Comptes à terme STB				37 900 000	38 552 208	8,58%
Placement au 31/12/2013 (au taux de 6%)				12 000 000	12 142 028	2,70%
Placement au 20/07/2014 (au taux de 4,64%)				5 000 000	5 129 157	1,14%
Placement au 29/09/2014 (au taux de 4,88%)				3 500 000	3 571 876	0,79%
Placement au 21/10/2014 (au taux de 4,9%)				15 000 000	15 289 973	3,40%
Placement au 07/11/2014 (au taux de 4,9%)				900 000	915 755	0,20%
Placement au 24/03/2015 (au taux de 5,2%)				1 500 000	1 503 419	0,33%
Certificats de dépôt				40 463 209	40 747 463	9,06%
Certificat de dépôt STUSID du 18/07/12 (au taux de 5,24%)				3 000 000	3 089 429	0,69%
Certificat de dépôt STB du 19/09/12 (au taux de 5,2%)				7 000 000	7 156 116	1,59%
Certificat de dépôt STB du 27/02/13 (au taux de 5,11%)				6 000 000	6 021 803	1,34%
Certificat de dépôt STB du 20/03/13 (au taux de 4,2%)				5 988 826	5 994 972	1,33%
Certificat de dépôt STB du 21/03/13 (au taux de 4,2%)				4 990 688	4 995 344	1,11%
Certificat de dépôt STB du 22/03/13 (au taux de 4,2%)				999 068	999 907	0,22%
Certificat de dépôt STB du 25/03/13 (au taux de 4,2%)				2 497 669	2 499 068	0,56%
Certificat de dépôt STB du 26/03/13 (au taux de 4,2%)				4 995 339	4 997 669	1,11%
Certificat de dépôt STB du 27/03/13 (au taux de 4,2%)				2 495 344	2 496 275	0,56%
Certificat de dépôt STB du 28/03/13 (au taux de 4,2%)				1 497 207	1 497 626	0,33%
Certificat de dépôt STB du 29/03/13 (au taux de 4,2%)				999 068	999 254	0,22%
TOTAL				113 088 399	114 504 843	25,47%
Pourcentage par rapport à l'Actif						25,44%

Note 6 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2013 à D : 3.948.560, contre D : 4.148.676 pour la période allant 01/01 au 31/03/2012, se détaillant ainsi :

	Trimestre 1 2013	Trimestre 1 2012
<u>Revenus des obligations</u>	<u>956 387</u>	<u>933 198</u>
- Intérêts	956 387	933 198
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>2 992 173</u>	<u>3 207 846</u>
- Intérêts des BTA	2 992 173	3 207 846
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>	<u>-</u>	<u>7 632</u>
- Intérêts des parts des FCC	-	885
- Autres	-	6 747
TOTAL	3 948 560	4 148 676

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2013 à D : 1.042.006, contre D : 989.190 pour la période allant 01/01 au 31/03/2012, se détaillant ainsi :

	Trimestre 1 2013	Trimestre 1 2012
Intérêts des billets de trésorerie	123 653	59 955
Intérêts des comptes à terme	380 679	242 534
Intérêts des BTCT	188 137	360 599
Intérêts des Bons de caisse	-	109 592
Intérêts des certificats de dépôt	349 537	216 510
TOTAL	1 042 006	989 190

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2013 à D : 456.877 , contre D : 509.378 au 31/12/2012 et s'analyse comme suit :

	<u>31/03/2013</u>	<u>31/03/2012</u>
Gestionnaire	200 548	192 578
Dépositaire	83 714	93 683
Commission de distribution	172 615	223 117
Total	<u>456 877</u>	<u>509 378</u>

Note 9 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2013 à D : 236.729, contre D : 673.030 au 31/03/2012 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2013</u>	<u>31/03/2012</u>
Sommes à l'encaissement	155 176	662 901
Retenues à la source sur BTA	45 016	1 804
Intérêts intercalaires courus sur obligations	16 392	-
Autres	20 145	8 325
Total	<u>236 729</u>	<u>673 030</u>

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2013 à D : 641.810 , contre D : 718.237 pour la période allant du 01/01 au 31/03/2012 et se détaillent ainsi :

	<u>31/03/2013</u>	<u>31/03/2012</u>
Rémunération du gestionnaire	474 382	530 871
Rémunération du dépositaire	83 714	93 683
Commission de distribution	83 714	93 683
Total	<u>641 810</u>	<u>718 237</u>

Note 11 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 31 mars 2013, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2012

Montant	429 920 146
Nombre de titres	4 364 226
Nombre d'actionnaires	4 653

Souscriptions réalisées

Montant	54 630 395
Nombre de titres émis	554 567
Nombre d'actionnaires nouveaux	173

Rachats effectués

Montant	(55 963 630)
Nombre de titres rachetés	(568 101)
Nombre d'actionnaires sortants	(173)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	13 393
Plus (ou moins) values réalisées sur titres	(143 152)
Régularisation des sommes non distribuables	1 505

Capital au 31-03-2013

Montant	428 458 657
Nombre de titres	4 350 692
Nombre d'actionnaires	4 653

SICAV PLUS
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2013

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par le conseil d'administration réuni le 30 mars 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV PLUS» pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 5.256.400 , un actif net D : 5.243.382 et un bénéfice de la période de D : 36.000.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « SICAV PLUS » comprenant le bilan au 31 Mars 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1- La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3- A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2013, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 25 avril 2013

Le commissaire aux comptes :

DELTA CONSULT

Walid BEN SALEH

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2013

(Montants exprimés en dinar tunisien)

ACTIF	Note	31/03/2013	31/03/2012	31/12/2012
Portefeuille-titres	4	4 096 871	2 707 578	3 606 865
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		27 075	72	55
Obligations et valeurs assimilées		3 996 645	2 611 195	3 528 717
Tires des Organismes de Placement Collectif		73 151	96 311	78 093
Placements monétaires et disponibilités		1 130 560	781 269	1 225 289
Placements monétaires	6	1 125 906	774 954	1 218 055
Disponibilités		4 654	6 315	7 234
Créances d'exploitation	12	28 969	40 591	31 393
TOTAL ACTIF		5 256 400	3 529 438	4 863 547
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	8	10 648	8 158	8 373
Autres créditeurs divers	9	2 370	1 830	2 298
TOTAL PASSIF		13 018	9 988	10 671
ACTIF NET				
Capital	13	5 040 663	3 377 778	4 702 843
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		160 961	114 491	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		41 758	27 181	150 033
ACTIF NET		5 243 382	3 519 450	4 852 876
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5 256 400	3 529 438	4 863 547

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinar tunisien)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2013</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2012</i>	<i>Année 2012</i>
Revenus du portefeuille-titres	5	46 773	35 799	135 300
Revenus des actions et valeurs assimilées		-	-	2
Revenus des obligations et valeurs assimilées		45 978	34 920	131 738
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		795	879	3 560
Revenus des placements monétaires	7	7 936	4 803	21 991
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		54 709	40 602	157 291
Charges de gestion des placements	10	(12 527)	(9 598)	(36 909)
REVENU NET DES PLACEMENTS		42 182	31 004	120 382
Autres produits		-	122	125
Autres charges	11	(1 602)	(1 229)	(4 898)
RESULTAT D'EXPLOITATION		40 580	29 897	115 609
Régularisation du résultat d'exploitation		1 178	(2 716)	34 424
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		41 758	27 181	150 033
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(1 178)	2 716	(34 424)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(4 580)	(1 794)	(3 470)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-	(125)	1
RESULTAT DE LA PERIODE		36 000	27 978	112 140

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar tunisien)

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2013</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2012</i>	<i>Année 2012</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	36 000	27 978	112 140
Résultat d'exploitation	40 580	29 897	115 609
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(4 580)	(1 794)	(3 470)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	(125)	1
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	354 506	(161 339)	1 087 925
Souscriptions			
- Capital	1 014 169	951 911	5 641 782
- Régularisation des sommes non distribuables	(433)	776	189 037
- Régularisation des sommes distribuables	36 332	35 311	189 656
Rachats			
- Capital	(671 643)	(1 105 558)	(4 622 737)
- Régularisation des sommes non distribuables	307	(547)	(154 581)
- Régularisation des sommes distribuables	(24 226)	(43 232)	(155 232)
VARIATION DE L'ACTIF NET	390 506	(133 361)	1 200 065
ACTIF NET			
En début de période	4 852 876	3 652 811	3 652 811
En fin de période	5 243 382	3 519 450	4 852 876
NOMBRE D' ACTIONS			
En début de période	101 711	78 942	78 942
En fin de période	109 119	75 509	101 711
VALEUR LIQUIDATIVE	48,052	46,610	47,712
TAUX DE RENDEMENT	0,71%	0,73%	3,11%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 MARS 2013

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNANT est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 Janvier 1997 à l'initiative de la « STB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 21 décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV L'EPARGNANT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV L'EPARGNANT » est confiée à la société « STB MANAGER », le dépositaire étant la « STB ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2013, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2013, à D : 4.096.871 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2013	% Actif net
Actions,valeurs assimilées & droits rattachés		27 049	27 075	0,52%
Actions, valeurs assimilées &droits rattachés admis à la cote		27 049	27 075	0,52%
<u>Actions</u>				
TPR	11	37	63	0,00%
AE TECH NS	4 502	27 012	27 012	0,52%
Obligations des sociétés et valeurs assimilées		3 927 723	3 996 645	76,22%
Obligations des sociétés		939 500	957 282	18,26%
TUNISIE LEASING 2008/1	300	6 000	6 235	0,12%
AMEN BANK 2006	1 000	40 000	40 280	0,77%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	100 000	102 685	1,96%
BTE 2010 CB	600	54 000	55 357	1,06%
CIL 2010/2	700	42 000	42 737	0,82%
ATL 2010/ 2 (Taux Variable)	1 000	100 000	101 028	1,93%
CIL 2011/1 (Taux Fixe)	1 000	60 000	60 326	1,15%
TUNISIE LEASING 2011/1 (taux fixe)	1 000	80 000	82 974	1,58%
TUNISIE LEASING 2011/3 (taux fixe)	1 000	80 000	80 596	1,54%
TUNISIE LEASING 2012/2 B	500	50 000	50 533	0,96%
TUNISIE LEASING 2012/1 B (taux fixe)	800	80 000	83 364	1,59%
UIB 2011/1	500	47 500	48 930	0,93%
UIB 2012/1 A	2 000	200 000	202 237	3,86%
Bons du Trésor Assimilables		2 988 223	3 039 363	57,97%
BTA 10 2013 6.10%	559	546 794	558 362	10,65%
BTA 04 2014 7.50%	257	290 009	295 498	5,64%
BTA 07 2014 8.250%	443	451 322	465 549	8,88%
BTA 07 2017 6.75%	25	24 750	25 726	0,49%
BTA 05 2022 6.90%	50	48 800	51 273	0,98%
BTA 03 2019 5.5%	225	223 200	223 770	4,27%
BTA 08 2022 5.6%	268	256 500	264 197	5,04%
BTA 10 2018 5.50%	200	195 200	200 239	3,82%
BTA 02 2015 7.00%	920	951 648	954 749	18,21%

Titres des Organismes de Placement Collectif		72 760	73 151	1,40%
Parts des Fonds Communs de Créances				
BIAT CREDIMMO 1	100	72 760	73 151	1,40%
Total		4 027 532	4 096 871	78,13%
Pourcentage par rapport au total des actifs				77,94%

Note 5 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 46.773 , pour la période allant du 01.01 au 31.03.2013, contre D : 35.799 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2012 et se détaillent comme suit :

	Trimestre 1 2013	Trimestre 1 2012
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	11 170	6 641
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts	34 808	28 279
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u>		
<i>Revenus des parts des Fonds Communs de Créances</i>		
- intérêts	795	879
TOTAL	46 773	35 799

Note 6 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2013 à D : 1.125.906, contre D : 774.954 au 31.03.2012, et se détaille comme suit :

Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2013	% Actif net
Billets de trésorerie	300 000	296 844	299 264	5,71%
Tunisie factoring au 22/04/2013	300 000	296 844	299 264	5,71%
Dépôt à vue		823 249	826 642	15,77%
Amen bank pasteur		823 249	826 642	15,77%
Total général		1 120 093	1 125 906	21,47%
Pourcentage par rapport au total des actifs				21,42%

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2013 à D : 7.936 contre D : 4.803 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2012 et présente le montant des intérêts au titre du premier trimestre 2013 sur les dépôts à vue, les billets de trésorerie et les bons de trésor à court terme, et se détaille comme suit :

	Trimestre 1 2013	Trimestre 1 2012
Intérêts des dépôts à vue	3 397	2 540
Intérêts des billets de trésorerie pré-comptés	2 706	-
Intérêts des BTC	1 833	2 263
TOTAL	7 936	4 803

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.03.2013 à D : 10.648, contre D : 8.158 au 31.03.2012 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2013 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2013</u>	<u>31/03/2012</u>
Montant HT	10 616	8 134
TVA	1 911	1 464
Total TTC	<u>12 527</u>	<u>9 598</u>
Retenue à la source	1 879	1 440
Net à payer	<u>10 648</u>	<u>8 158</u>

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2013 à D : 2.370, contre D : 1.830 au 31.03.2012, et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2013</u>	<u>31/03/2012</u>
Redevance CMF	442	319
Retenues à la source à payer	1 879	1 440
TCL	49	35
Compte d'attente	-	36
Total	<u>2 370</u>	<u>1 830</u>

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2013 à D : 12.527 contre D : 9.598 pour l'exercice précédent, et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs au titre du premier trimestre 2013.

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01 au 31/03/2013 à D :1.602 contre D : 1.229 pour l'exercice précédent, et englobe principalement la redevance du CMF.

Note 12 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2013 à D : 28.969, il représente exclusivement le solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée du mois de Mars 2013.

Note 13 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 mars 2013, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2012

Montant	4 702 843
Nombre de titres	101 711
Nombre d'actionnaires	788

Souscriptions réalisées

Montant	1 014 169
Nombre de titres émis	21 934
Nombre d'actionnaires nouveaux	46

Rachats effectués

Montant	(671 643)
Nombre de titres rachetés	(14 526)
Nombre d'actionnaires sortants	(66)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(4 580)
Régularisation des sommes non distribuables	(126)

Capital au 31-03-2013

Montant	5 040 663
Nombre de titres	109 119
Nombre d'actionnaires	768

TUNISIE SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2013

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par le conseil d'administration réuni le 25 Mars 2011 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «TUNISIE SICAV » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 493.364.234, un actif net D : 491.877.242 et un bénéfice de la période de D : 3.568.035.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « TUNISIE SICAV » comprenant le bilan au 31 Mars 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

4- La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

5- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

6- A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société «TUNISIE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2013, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 25 avril 2013

e commissaire aux comptes :

DELTA CONSULT

Walid BEN SALAH

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2013

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/03/2013	31/03/2012	31/12/2012
Portefeuille-titres	4	340 947 131	370 956 310	321 166 825
Obligations et valeurs assimilées		327 321 009	357 222 968	307 510 141
Titres des Organismes de Placement Collectif		13 626 122	13 733 342	13 656 684
Placements monétaires et disponibilités		151 694 349	122 006 259	160 401 632
Placements monétaires	7	131 429 995	121 502 317	159 193 415
Disponibilités		20 264 354	503 942	1 208 217
Créances d'exploitation	12	722 755	62 806	1 281 186
TOTAL ACTIF		493 364 234	493 025 375	482 849 643
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	8	1 205 831	1 222 936	1 271 721
Autres créditeurs divers	9	281 161	610 013	297 291
TOTAL PASSIF		1 486 992	1 832 949	1 569 012
ACTIF NET				
Capital	13	473 969 398	472 690 884	467 022 539
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		14 465 752	14 976 184	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		3 442 092	3 525 358	14 258 092
ACTIF NET		491 877 242	491 192 426	481 280 631
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		493 364 234	493 025 375	482 849 643

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2013</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2012</i>	<i>Année 2012</i>
Revenus du portefeuille-titres	5	3 475 357	4 192 943	16 623 578
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 459 879	4 175 286	16 176 155
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		15 478	17 657	447 423
Revenus des placements monétaires	6	1 497 879	904 573	4 567 911
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		4 973 236	5 097 516	21 191 489
Charges de gestion des placements	10	(1 418 625)	(1 438 748)	(5 828 775)
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 554 611	3 658 768	15 362 714
Autres produits		3 332	7 458	19 243
Autres charges	11	(133 886)	(135 131)	(549 633)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 424 057	3 531 095	14 832 324
Régularisation du résultat d'exploitation		18 035	(5 737)	(574 232)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		3 442 092	3 525 358	14 258 092
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(18 035)	5 737	574 232
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		219 392	2 282 101	1 509 508
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		(75 414)	(2 481 955)	(2 292 030)
RESULTAT DE LA PERIODE		3 568 035	3 331 241	14 049 802

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2013</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2012</i>	<i>Année 2012</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	3 568 035	3 331 241	14 049 802
Résultat d'exploitation	3 424 057	3 531 095	14 832 324
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	219 392	2 282 101	1 509 508
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(75 414)	(2 481 955)	(2 292 030)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	7 028 576	4 982 899	(15 647 457)
Souscriptions			
- Capital	122 347 512	110 287 403	536 689 008
- Régularisation des sommes non distribuables	15 929	(20 895)	9 736 800
- Régularisation des sommes distribuables	4 193 392	6 852 675	15 702 919
Rachats			
- Capital	(115 545 662)	(105 452 157)	(551 324 937)
- Régularisation des sommes non distribuables	(14 897)	21 156	(10 174 096)
- Régularisation des sommes distribuables	(3 967 698)	(6 705 283)	(16 277 151)
VARIATION DE L'ACTIF NET	10 596 611	8 314 140	(1 597 655)
ACTIF NET			
En début de période	481 280 631	482 878 286	482 878 286
En fin de période	491 877 242	491 192 426	481 280 631
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	3 353 820	3 462 078	3 462 078
En fin de période	3 402 666	3 497 843	3 353 820
VALEUR LIQUIDATIVE	144,556	140,427	143,502
TAUX DE RENDEMENT	0,73%	0,68%	2,89%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 MARS 2013

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 09 Juin 1992 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 05 Mars 1992.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, TUNISIE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de TUNISIE SICAV est confiée à Tunisie Valeurs, le dépositaire étant Amen Bank.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2013, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.1-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.2- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins values potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2013 à D : 340.947.131 et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	valeur au 31/03/2013	% actif net
Obligations des sociétés et valeurs assimilées		319 009 356	327 321 009	66,55%
Obligations des sociétés		138 660 864	141 519 201	28,77%
AB SUBORDONNE 08 A	22 000	1 613 326	1 685 732	0,34%
AB SUBORDONNE 08 B	15 000	1 200 000	1 257 995	0,26%
AIL 2008	7 000	140 000	143 650	0,03%
AIL 2009/1	3 000	60 000	60 316	0,01%
AIL 2010/1	13 000	780 000	812 132	0,17%
AIL 2011/1	20 000	1 600 000	1 668 156	0,34%
AIL 2012/1 F	19 000	1 900 000	1 980 206	0,40%
AMEN BANK 2006	34 000	1 360 000	1 369 518	0,28%
AMEN BANK SUB 2010	88 000	7 626 080	7 800 887	1,59%
AMEN BANK SUB 2011-1	26 000	2 340 000	2 398 504	0,49%
AMEN BANK SUB 2012 A	28 900	2 890 000	2 967 595	0,60%
AMEN BANK SUB 2012 B	10 000	1 000 000	1 023 069	0,21%
AMEN BANK SUB.2009 A	52 850	4 227 472	4 319 894	0,88%
AMEN BANK SUB.2009 B	4 000	319 960	326 301	0,07%
ATB 2007/1 A	8 000	400 000	412 842	0,08%
ATB 2007/1 D	8 000	640 000	666 001	0,14%
ATB SUB 09 TR.A L.A2	20 000	1 750 000	1 806 974	0,37%
ATB SUB 09 TR.B L.B2	20 000	2 000 000	2 081 727	0,42%
ATL 2006/1	25 000	500 000	520 658	0,11%
ATL 2008/1	32 000	640 000	667 900	0,14%
ATL 2009	20 000	800 000	831 921	0,17%
ATL 2009/3	30 000	1 200 000	1 212 401	0,25%
ATL 2010/1	70 000	4 200 000	4 313 573	0,88%
ATL 2010/2 TV	24 000	2 400 000	2 424 681	0,49%
ATL 2011 TF	25 000	2 500 000	2 516 096	0,51%
ATL 2012/1 TF	29 000	2 900 000	3 019 226	0,61%
ATL 2013-1 TF	30 000	3 000 000	3 017 441	0,61%

ATL SUBORDONNE 2008	10 000	1 000 000	1 034 060	0,21%
ATTIJ.LEAS.2012/2 B	10 000	1 000 000	1 014 361	0,21%
ATTIJARI BANK 2010	20 000	1 428 580	1 440 380	0,29%
ATTIJARI LEAS.2012 B	10 000	1 000 000	1 041 781	0,21%
BH 2009	75 000	6 922 500	6 995 679	1,42%
BH SUBORDONNE 2007	10 000	400 000	405 354	0,08%
BNA SUBORDONNE 2009	20 000	1 599 800	1 667 784	0,34%
BTE 2009	24 600	1 722 000	1 761 233	0,36%
BTE 2010 B	25 900	2 331 000	2 389 580	0,49%
BTE 2011 A	2 500	250 000	251 529	0,05%
BTE 2011 B	30 000	2 850 000	2 869 913	0,58%
BTK 2009 CAT.C	15 000	1 199 850	1 204 312	0,24%
BTK 2009 CAT.D	8 500	722 500	725 650	0,15%
BTK 2012/1 B	40 000	4 000 000	4 075 669	0,83%
CHO 2009	6 000	525 000	532 836	0,11%
CIL 2008/1	20 000	400 000	412 252	0,08%
CIL 2009/1	12 000	480 000	494 755	0,10%
CIL 2009/2	15 000	600 000	613 996	0,12%
CIL 2009/3	17 000	680 000	684 851	0,14%
CIL 2010/1	50 000	3 000 000	3 084 575	0,63%
CIL 2010/2	25 300	1 518 000	1 544 646	0,31%
CIL 2011/1 TF	12 000	720 000	723 906	0,15%
CIL 2011/1 TV	6 000	360 000	361 747	0,07%
CIL 2012/1 TF	20 000	1 600 000	1 600 421	0,33%
CIL 2012/2 TF	15 000	1 500 000	1 508 121	0,31%
CIL SUBORDONNE 2008	10 000	1 000 000	1 012 077	0,21%
HANNIBAL LEAS.2010/1	5 000	300 000	309 907	0,06%
HANNIBAL LEAS.2010/2	10 000	600 000	609 031	0,12%
HANNIBAL LEASE	8 000	160 000	167 840	0,03%
HL 2012/1 TF 6.75%	6 000	600 000	616 422	0,13%
MEUBLATEX 2008	2 000	160 000	164 090	0,03%
MODERN LEASING 2012	25 000	2 500 000	2 514 959	0,51%
SERVICOM 2012	8 000	800 000	801 210	0,16%
STB 2008/1	11 250	843 750	876 107	0,18%
STB 2008/2	27 000	2 025 000	2 037 117	0,41%
STB 2010/1	50 000	3 999 500	4 003 682	0,81%
TL 2008/1	12 000	240 000	249 403	0,05%
TL 2008/2	19 000	380 000	386 767	0,08%
TL 2008/3	12 000	240 000	242 188	0,05%
TL 2009/1	13 300	266 000	267 137	0,05%
TL 2009/2	18 000	720 000	720 243	0,15%
TL 2010/1	19 000	1 140 000	1 178 929	0,24%
TL 2010/2	22 000	1 320 000	1 340 993	0,27%
TL 2011/1 F	24 600	1 968 000	2 041 166	0,41%
TL 2011/2 F	26 500	2 120 000	2 162 577	0,44%
TL 2011/3 F	34 000	2 720 000	2 741 623	0,56%
TL 2012-2 B	20 000	2 000 000	2 021 322	0,41%
TL 2012/1 B TF	25 000	2 500 000	2 605 137	0,53%
TL SUB 2010 TV	10 000	600 000	602 230	0,12%
TL SUBORDONNE 2009	19 000	760 000	777 694	0,16%
TL SUBORDONNE 2010	6 000	360 000	361 439	0,07%
TL SUBORDONNE 2013	20 000	2 000 000	2 004 989	0,41%
UIB 2009/1 TR A	20 000	1 400 000	1 441 563	0,29%
UIB 2009/1 TR B	30 000	2 399 700	2 474 343	0,50%

UIB 2009/1 TR C	50 000	4 250 000	4 390 606	0,89%
UIB 2011/1 TR B	30 000	2 850 000	2 935 790	0,60%
UIB 2011/2	39 000	3 342 846	3 369 214	0,68%
UIB 2012/1 A	40 000	4 000 000	4 044 739	0,82%
UNIFACTOR 2010 TV	5 000	300 000	301 885	0,06%
Bons du trésor assimilables		169 148 720	172 134 994	35,00%
BTA 04 2014 7.50%	15	15 000	16 069	0,00%
BTA MARS 2019 5.50%	35 900	35 249 065	35 339 946	7,18%
BTA 11/08/2022 5.60%	39 284	37 463 207	38 710 238	7,87%
BTA 12/10/2015 5.00%	13 500	13 291 750	13 544 736	2,75%
BTA 12/10/2018 5.50%	62 251	60 231 753	61 570 163	12,52%
BTA MARS 2016 5,25%	23 132	22 897 944	22 953 841	4,67%
Bons du trésor zéro coupon		11 199 773	13 666 814	2,78%
BTZC OCT 2016	5 000	3 052 500	3 820 251	0,78%
BTZC OCT 2016	960	515 040	709 852	0,14%
BTZC OCT 2016	550	290 675	408 089	0,08%
BTZC OCT 2016	1 380	1 023 408	1 116 517	0,23%
BTZC OCT 2016	2 050	1 080 350	1 519 114	0,31%
BTZC OCT 2016	3 800	2 321 800	2 904 662	0,59%
BTZC OCT 2016	4 000	2 916 000	3 188 330	0,65%
Titres des Organismes de Placement Collectif		13 187 665	13 626 122	2,77%
Parts des Fonds Commun de Créances		1 423 908	1 431 420	0,29%
FCC BIAT CREDIM 2 P2	1 000	696 304	699 906	0,14%
FCC BIAT CREDIMMO 1	1 000	727 604	731 514	0,15%
Actions SICAV		11 163 757	11 391 742	2,32%
GO SICAV	7 959	809 559	815 487	0,17%
FIDELITY SICAV	24 787	2 555 546	2 635 602	0,54%
SICAV AXIS TRESORERI	7 619	793 590	819 164	0,17%
SANADETT SICAV	15 278	1 622 059	1 652 774	0,34%
UNIVERS OBLIG. SICAV	18 915	1 977 779	1 988 534	0,40%
MILLENIUM OBLI SICAV	5 088	529 574	540 458	0,11%
SICAV ENTREPRISE	14 563	1 499 945	1 533 164	0,31%
MAXULA INVEST.SICAV	8 021	825 351	842 502	0,17%
MAXULA PLACEM.SICAV	5 441	550 353	564 058	0,11%
Parts des Fonds Commun de Placements		600 000	802 960	0,16%
FCP CAP.ET GARANTIE	600	600 000	802 960	0,16%
TOTAL		332 197 021	340 947 131	69,32%
Pourcentage par rapport au total des actifs				69,11%

Note 5 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 3.475.357 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2013, contre D : 4.192.943 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	Trimestre 1 2013	Trimestre 1 2012
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	1 559 664	1 382 355
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (BTA , BTZC)	1 900 215	2 792 931
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs		
<i>Revenus des parts de Fonds communs de créances</i>		
- intérêts	15 478	17 657
TOTAL	3 475 357	4 192 943

Note 6 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2013 à D : 1.497.879, contre D : 904.573 pour la période du 01.01 au 31.03.2012 et représente le montant des intérêts courus au titre du premier trimestre 2013 sur les dépôts, les billets de trésorerie et les certificats de dépôt et se détaille ainsi :

	Trimestre 1 2013	Trimestre 1 2012
Intérêts des billets de trésorerie précomptés	463 567	365 224
Intérêts des certificats de dépôt	300 602	145 954
Intérêts des dépôts à vue	240 454	44 319
Intérêts des dépôts à terme	493 256	170 572
Intérêts des bons de trésor à court terme	-	178 504
TOTAL	1 497 879	904 573

Note 7: Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2013 à D : 131.429.995 et se détaille comme suit:

<i>Désignation du titre</i>	<i>Valeur nominale</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31/03/2013</i>	<i>% Actif net</i>
Dépôt à vue		22 644 054	22 742 849	4,62%
AMEN BANK SIEGE		2 306 617	2 310 938	0,47%
AMEN BANK CHARGUIA		412	1 941	0,00%
AB HAMMAM SOUSSE		765	1 311	0,00%
AMEN BANK NABEUL		1 201 650	1 204 247	0,24%
AMEN BANK PASTEUR		15 546 514	15 632 918	3,18%
AMEN BANK SOUSSE		2 002 469	2 004 129	0,41%

AMEN BANK SFAX		1 585 626	1 587 366	0,32%
Dépôt à terme		50 130 000	50 877 204	10,34%
AMEN BANK SIEGE		6 690 000	6 870 378	1,40%
AMEN BANK NABEUL		45 000	45 359	0,01%
AMEN BANK SFAX		115 000	115 916	0,02%
AMEN BANK PASTEUR		41 000 000	41 547 384	8,45%
AB HAMMAM SOUSSE		210 000	211 673	0,04%
AMEN BANK CHARGUIA		895 000	902 131	0,18%
AMEN BANK HAMMAM SOUSSE		1 175 000	1 184 362	0,24%
Certificat de dépôt	24 000 000	23 670 619	23 990 696	4,88%
AMEN BANK au 01/04/2013 à 4,9 % pour 360 jours	3 000 000	2 887 893	3 000 000	0,61%
BTKD au 08/04/2013 à 5,2 % pour 360 jours	5 000 000	4 802 281	4 996 155	1,02%
AMEN BANK au 01/04/2013 à 4,1 % pour 20 jours	3 500 000	3 493 637	3 500 000	0,71%
AMEN BANK au 02/04/2013 à 4,1 % pour 20 jours	1 500 000	1 497 273	1 499 864	0,30%
AMEN BANK au 08/04/2013 à 4,1 % pour 20 jours	500 000	499 091	499 682	0,10%
AMEN BANK au 05/04/2013 à 4,1 % pour 10 jours	6 000 000	5 994 540	5 997 816	1,22%
AMEN BANK au 07/04/2013 à 4,1 % pour 10 jours	500 000	499 545	499 727	0,10%
AMEN BANK au 08/04/2013 à 4,1 % pour 10 jours	4 000 000	3 996 360	3 997 452	0,81%
Billets de trésorerie pré - comptés	34 000 000	33 493 627	33 819 246	6,88%
TL au 05/06/2013 à 5,4 % pour 365 jours	1 000 000	958 474	992 605	0,20%
TL au 21/06/2013 à 5,45 % pour 365 jours	3 000 000	2 874 328	2 972 111	0,60%
TL au 11/04/2013 à 5,33 % pour 90 jours	1 500 000	1 484 220	1 498 247	0,30%
TL au 25/06/2013 à 5,55 % pour 90 jours	5 000 000	4 945 260	4 948 301	1,01%
TL au 23/04/2013 à 5,33 % pour 90 jours	3 500 000	3 463 181	3 491 000	0,71%
Total émetteur TL	14 000 000	13 725 462	13 902 263	2,83%
TUNISIE FACTORING au 30/04/2013 à 5,33 % pour 90 jours	2 000 000	1 978 960	1 993 221	0,41%
TUNISIE FACTORING au 11/04/2013 à 5,33 % pour 90 jours	7 000 000	6 926 361	6 991 818	1,42%
TUNISIE FACTORING au 13/05/2013 à 5,46 % pour 90 jours	5 000 000	4 946 135	4 974 863	1,01%
TUNISIE FACTORING au 15/05/2013 à 5,46 % pour 90 jours	2 000 000	1 978 454	1 989 466	0,40%
Total émetteur TUNISIE FACTORING	16 000 000	15 829 911	15 949 368	3,24%
CIL au 05/06/2013 à 6,25 % pour 100 jours	2 000 000	1 972 696	1 982 253	0,40%
Total émetteur CIL	2 000 000	1 972 696	1 982 253	0,40%
TELNET HOLDING au 22/05/2013 à 6,6 % pour 120 jours	2 000 000	1 965 558	1 985 362	0,40%
Total émetteur TELNET HOLDING	2 000 000	1 965 558	1 985 362	0,40%
Total général		129 938 300	131 429 995	26,72%
Pourcentage par rapport au total des actifs				26,64%

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.03.2013 à D : 1.205.831 contre D : 1.222.936 au 31.03.2012 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du 01 Janvier au 31 Mars 2013, et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2013</u>	<u>31/03/2012</u>
Montant HT	1 202 225	1 219 278
TVA	216 400	219 470
Total TTC	<u>1 418 625</u>	<u>1 438 748</u>
Retenue à la source	212 794	215 812
Net à payer	<u>1 205 831</u>	<u>1 222 936</u>

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2013 à D : 281.161 contre D : 610.013 au 31.03.2012, et se détaille ainsi:

	<u>31/03/2013</u>	<u>31/03/2012</u>
Redevance CMF	41 410	41 537
Achat "BTA" à payer	-	317 390
Retenues à la source sur commissions	212 794	215 812
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée de Mars	-	23 026
TCL à payer	4 320	4 342
intérêts intercalaires sur obligations	14 982	-
Autres	7 655	7 906
Total	<u>281 161</u>	<u>610 013</u>

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2013 à D : 1.418.625 contre D : 1.438.748 pour la même période de l'exercice précédent et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs au titre du 1er trimestre 2013.

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01.01 au 31.03.2013 à D : 133.886 contre D : 135.131 pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>31/03/2013</u>	<u>31/03/2012</u>
Redevance CMF	120 222	121 928
TCL	12 440	12 763
Autres	1 224	440
Total	<u>133 886</u>	<u>135 131</u>

Note 12 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste présente au 31 Mars 2013 un solde de D : 722.755 contre un solde de D : 62.806 pour la même date de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2013</u>	<u>31/03/2012</u>
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée de Mars	722 755	-
Vente obligations à recevoir	-	62 392
Autres	-	414
Total	<u>722 755</u>	<u>62 806</u>

Note 13 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier 2013 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2012

Montant	467 022 539
Nombre de titres	3 353 820
Nombre d'actionnaires	12 558

Souscriptions réalisées

Montant	122 347 512
Nombre de titres émis	878 612
Nombre d'actionnaires nouveaux	1 645

Rachats effectués

Montant	(115 545 662)
Nombre de titres rachetés	(829 766)
Nombre d'actionnaires sortants	(674)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	219 392
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	(75 414)
Régularisation des sommes non distribuables	1 032

Capital au 31-03-2013

Montant	473 969 398
Nombre de titres	3 402 666
Nombre d'actionnaires	13 529